

ÉCONOMIE

XXM	TSE-300	DOW JONES	\$ CAN	OR
-56.32 2100.19	-113.09 4447.19	-96.24 3871.42	-0.66 74.57	-0.70 386.60

LE DEVOIR, LES SAMEDI 5 ET DIMANCHE 6 FÉVRIER 1994

ENTREVUE

Le budget de la dernière chance?

L'ex-ministre du Revenu Yves Séguin craint que le ras-le-bol du gaspillage ne nous place aux limites d'une rupture totale entre gouvernés et gouvernants

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Le ministre fédéral des Finances s'est livré, au cours des dernières semaines, à une vaste consultation publique afin de jeter les bases d'un exercice budgétaire crucial s'il en est. Ce budget de l'an un du nouveau gouvernement libéral en est également un de la dernière chance. «Nous sommes aux limites d'une rupture finale et totale entre la population et le gouvernement. Il faut que les gens voient que les ministres ne font pas que se remplir les poches. Si Paul Martin loupe le coche, la population va se «revirer de bord» assez vite, et pour de bon.»

Yves Séguin, ministre du Revenu démissionnaire du gouvernement Bourassa, prône la transparence et l'honnêteté. Et il exhorte les élus à prêcher par l'exemple. «Il y a cinq ans les gouvernements faisaient les mêmes dépenses, les mêmes folies, les mêmes gaspillages mais personne n'en faisait état. Aujourd'hui, avec le stress que provoque l'état lamentable des finances publiques, c'est leur mauvaise gestion qui est étalée au grand jour et qui leur saute au visage.» Le ras-le-bol des contribuables s'en trouve nourri par ce sentiment «que le gouvernement gaspille les fonds publics, qu'il est corrompu, que les politiciens mentent».

Fidèle à lui-même, usant de son franc-parler caractéristique, Yves Séguin multiplie les exemples de mauvaise gestion. «Les efforts additionnels que l'on demande aux contribuables, le 10% de plus que l'on exige de tous, ce n'est pas pour payer le déficit, c'est pour enrichir les généreux fonds de pension des fonctionnaires», résume-t-il. M. Séguin aime intervenir publiquement «par souci de sensibilisation», pour «éveiller la conscience sociale aux bons choix à faire».

L'équation est pourtant simple. Le véritable contrat social passe par le système fiscal; rompre l'équilibre entre les impôts payés et les services reçus de l'État équivaut donc à un bris du contrat social. «On dépouille la classe moyenne. Le gouvernement impose un taux marginal de 45% à un revenu de 45 000 - 50 000\$. Cette personne est inondée de taxes et se voit exclue en définitive de tout crédit d'impôt. Si l'on élimine, en plus, l'universalité des programmes sociaux, cela revient à «casser» le système social».

«Tu paies tes impôts et des taxes et lorsque tu te rends à l'hôpital, tu n'es même pas certain de recevoir un service. Pendant ce temps, le directeur général du centre hospitalier conserve son compte de dépenses au Beaver Club», résume-t-il. Des grenailles? Que dire de cette université qui injecte quelque 200 000\$ dans l'érection d'un parcours de golf sur son campus au moment où l'on impose des hausses de frais de scolarité? Que doit-on penser de ce directeur d'un hôpital qui refuse de remettre en question le luxe de son bureau et son équipe de cinq secrétaires mais qui n'hésite pas à éliminer les masques utilisés en radiothérapie, forçant ainsi les patients à se promener avec des marques indélébiles sur le visage pour économiser... 20 000\$? Que faire avec la pratique actuelle des ministres en matière de voyages qui commande une facture annuelle de 25 millions\$ alors qu'en recourant aux transports civils, ces mêmes voyages par ces mêmes ministres ne coûteraient que 2 millions\$ par année? «Multipliez ces grenailles à l'infini et...»

Le constat est sans équivoque pour Yves Séguin: «Nos gouvernements vivent dans l'opulence. Devant les micros nos politiciens se disent concernés par l'état des finances publiques mais une fois assis derrière leur bureau, ils se comportent comme si l'organisation était millonnaire. Ils continuent à vivre et à penser comme des millionnaires alors que nous sommes en banqueroute.» Le paradoxe est illustré parfaitement avec le déménagement du Conseil du Trésor au

moment où le président du Conseil, devenu premier ministre, tient un discours d'austérité. «En plus des millions engagés, ce déménagement a eu pour effet de déplacer le ministère des Affaires sociales et d'aboutir à la construction d'un nouvel édifice pour le ministère de l'Environnement. Le coût de cette réaction en chaîne: plus de 40 millions\$. On comprime les salaires des fonctionnaires de 120 millions\$ pour consacrer le tiers au déménagement superflu du ministère de l'Environnement en pleine récession. Essayez de leur faire oublier l'inertie du gouvernement face à la contrebande, qui fait perdre 2,5 milliards\$ au fédéral et 800 millions\$ au Québec!»

Le premier ministre s'apprête également à réduire de 6000 employés le personnel des centres hospitaliers alors, qu'au bas mot, 350 PDG de sociétés d'État et d'organismes publics ou para-publics se promènent encore avec limousine et chauffeur privé. «Éliminez ce traitement royal et vous venez d'éviter l'imposition d'un ticket modérateur pour deux ans!»

La liste s'allonge. La pétrolière Gulf vient de remporter un litige vieux de 14 ans maintenant. Le jugement vient avaliser son interprétation de la définition de revenus d'exploitation pétrolière et coûtera plus de 1,2 milliard\$ à Revenu Canada alors qu'un simple amendement à la loi aurait pu éviter cette ponction. «Mais le fédéral va nous arriver avec une imposition des premiers 1000\$ de revenus de pension, une mesure qui va frapper 1,7 million de personnes pour générer des économies de 30 ou de 40 millions\$».

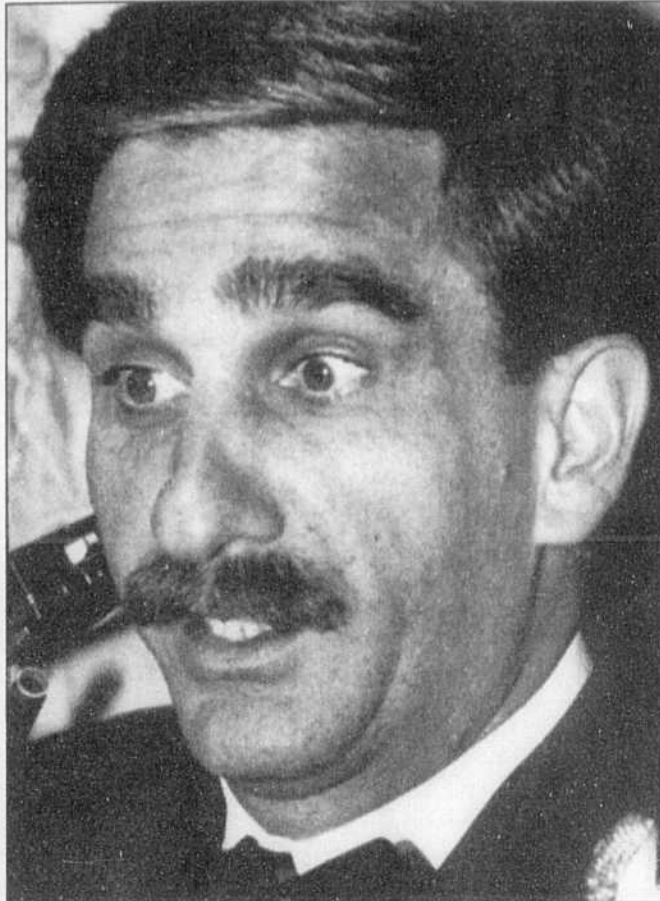
Yves Séguin prétend que le gaspillage constitue 30% des revenus de l'État. «Lorsqu'un gouvernement accepte d'injecter 5,5 milliards\$ dans un (gouffre financier), le projet Hibernia, qui ne sera rentable qu'à 40% le baril; lorsqu'un gouvernement est prêt à englober 1 milliard\$ dans la construction d'un pont devant desservir les 128 000 habitants de l'Île-du-Prince-Édouard; lorsqu'il permet à Santé Canada, qui ne gère même pas le réseau informatique des hôpitaux, de dépenser 850 millions\$ pour son système interne; lorsqu'il consacre 300 millions\$ à une agence, Statistique Canada, qui n'est même pas foute de compiler ses propres statistiques sur le commerce international, qu'il ne vient pas nous acher avec les programmes sociaux!»

Rétablir la confiance

L'ex-ministre et fiscaliste reconnu dévore les états des comptes publics. Pour lui, tout retour à la santé, toute reconstruction des finances de l'État passe inexorablement, et prioritairement par une lutte, voire une élimination du gaspillage. «Le gouvernement doit donner l'exemple, imposer le rythme, rechercher l'adhésion de tous, rétablir sa respectabilité et la confiance du public.» Après quoi il devrait entreprendre une réforme visant à réorienter les fardeaux fiscaux en fonction des secteurs économiques prioritaires, identifiés comme nécessitant une stimulation. «La réduction des salaires des fonctionnaires et une refonte des services publics ne sont que des mesures de dernier recours. Tout n'a pas été fait, ou tout reste à faire pour éviter l'imposition d'un ticket modérateur ou l'accroissement du fardeau fiscal de la classe moyenne.»

«Le gras dans les programmes sociaux est beaucoup moins gras que celui observé de l'autre côté. Il y a beaucoup plus d'économies à réaliser dans l'élimination du gaspillage que dans les compressions des programmes sociaux qui, exception faite des abus, ne sont pas des plus généreux.»

Les propos pour le moins durs et noirs de l'ex-ministre, reprenant et documentant les frustrations exprimées par la classe moyenne, ont ceci de stimulantes qu'ils identifient des pistes, des avenues de redressement qui, en surface, apparaissent impossibles. «Mais encore faut-il que quelqu'un prenne les rênes. Le service public est dédié au public et ne doit pas être canalisé pour satisfaire des intérêts privés d'une minorité. Or, cette notion n'existe tout simplement pas dans la fonction publique.»



Yves Séguin exhorte les élus à prêcher par l'exemple.

PHOTOS ARCHIVES

«Est-ce que M. Martin va continuer à prétendre que les compagnies d'assurance, qui cachent leur rentabilité sous de savants calculs actuariels, paient suffisamment d'impôts? Va-t-il perpétuer l'idée que les banques versent leur quote-part au fisc? Va-t-il continuer à défendre la thèse qu'il ne faut pas toucher aux grandes entreprises parce qu'elles sont génératrices d'emplois alors que 40% des contrats qu'elles reçoivent proviennent du gouvernement? Va-t-il continuer à tolérer le harcèlement fiscal d'un petit contribuable déclarant une déduction pour pensions alimentaires alors qu'une entreprise affichant une perte de 100 millions\$ ne se fait aucunement importuner?»

A cet effet, le rapport du vérificateur général se présente comme étant une bible riche en solutions. Yves Séguin s'en inspire du moins. «Depuis trois ans, le vérificateur a identifié pas moins de 5 milliards\$ en gaspillage ou en dépenses superflues et ce, annuellement. Sans compter les 5 milliards\$ consentis aux autochtones dont 2,8 milliards\$ échappent à tout contrôle, le projet Hibernia et les 18 milliards\$ versés en subventions aux entreprises sans savoir ni même se demander si ces entreprises ne disposaient des supports financiers suffisants pour faire sans. La flotte automobile du fédéral dépasse les 500 millions\$ et elle continue à être enrichie à un rythme de 4000 voitures par année. Il n'y a pas une université qui n'a pas son programme d'agrandissement. Le ministère de la Défense consacre, pour sa part, 40% de son budget de 11 milliards\$ aux immobilisations et aux munitions, et seulement 10% à ses interventions internationales. Les immobilisations du fédéral sont évaluées aux livres à 60 milliards\$ et elles augmentent de 5% par année. Si on

a de l'argent pour tout cela, ne venez plus me parler de crise!»

«Cette année, a ajouté M. Séguin, le vérificateur a identifié 700 millions\$ de plus en gaspillage qu'au cours de l'exercice précédent, dans un rapport qui ne cesse de grossir au rythme de 60 pages par année.» Pourtant si le gouvernement ne faisait qu'appliquer les recommandations du vérificateur, il s'en suivrait un soulagement énorme sans augmentation du fardeau fiscal ni compressions dans les programmes sociaux. «S'il ne récupérait, disons, que 80% des 5 milliards\$ identifiés, ce serait déjà davantage que les revenus tirés de la TPS. J'irais plus loin. Si le gouvernement avait appliqué les recommandations du vérificateur au cours des trois dernières années, il aurait pu se passer de la TPS.»

Yves Séguin lance un avertissement: le ministre des Finances devra penser à ce gaspillage et remettre en question les fonds publics consacrés aux abris fiscaux, aux productions cinématographiques, à Statistique Canada, aux Musées, au Sénat, aux voyages des ministres, aux chauffeurs privés, etc., avant de toucher aux programmes sociaux ou au fardeau fiscal. «Pourquoi n'envisagerait-il pas d'imposer une TPS aux seuls biens exonérés de cette taxe: les actions inscrites en bourse? Ils s'en négocient pour 25-30 milliards\$ annuellement sur le seul parquet de Montréal. Pourquoi le gouvernement ferme-t-il les yeux sur l'utilisation des corporations étrangères affiliées (le recours aux paradis fiscaux), qui coûtent en manque à gagner 2,5 milliards\$ annuellement aux fonds publics? Si l'on veut trancher d'un côté, toucher la classe moyenne en massacrant les programmes sociaux, il ne faut pas épargner l'autre côté.»

Les cinq grands programmes sociaux coûtent 80 milliards\$ au fédéral. Une réduction de 10% de ces enveloppes, une ponction très significative, se traduirait par des économies de 8 milliards\$. «Mais avec une TPS sur les actions, une élimination même partielle de l'exemption à vie sur le gain en capital et de la déduction des frais financiers, et l'application d'un frein sur les transferts de l'épargne vers les paradis fiscaux permettraient au fédéral de récupérer 6 milliards\$. Ajoutons la mise en application des recommandations du vérificateur...»

«Non, plus j'y pense, tant qu'il n'y aura pas de prise de conscience gouvernementale et d'efforts pour réduire les dépenses et le gaspillage, il y a peu d'espoir que l'on assiste à régénération du tissu social», a conclu Yves Séguin.



Un retour en politique? «Si le contexte se présentait»

Si Yves Séguin a tant à dire et à décrier sur notre système fiscal, pourquoi ne retrousse-t-il pas ses manches et ne tente-t-il pas un retour en politique pour travailler à changer les choses? «Cela m'a tenté, m'est venu à l'esprit, sauf que j'ai été déçu du Parti libéral.»

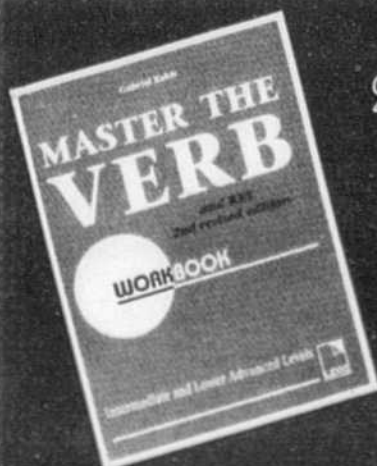
Ministre du Revenu sous le gouvernement Bourassa, démissionnaire parce qu'opposé à la TPS et réfractaire au rôle de percepteur de la taxe fédérale qu'il a accepté de jouer le gouvernement québécois, Yves Séguin a sondé le terrain peu après le départ à la retraite de Robert Bourassa. Il aurait probablement pris part à une course à la chefferie, s'il y en avait eu une. «Le parti ne semblait pas vouloir ouvrir

les bras à un nouveau candidat. Convaincu de remporter les prochaines élections, et que la population n'est toujours pas prête à endosser la vision du Parti Québécois, le parti avait arrêté son choix sur Daniel Johnson et ne voyait pas la nécessité d'une course à la chefferie. De toutes façons, un mariage forcé ne sert à rien. Et j'aime mieux m'entourer de gens qui partagent mes idées.»

Yves Séguin n'écarte pas cette possibilité de revenir dans l'arène politique. «Je dis pas qu'un jour, si le contexte se présentait.» Mais avec la mise en forme du nouveau parti de Jean Allaire, l'Action démocratique du Québec? «L'orientation, l'option de ce parti demeure floue», lance-t-il.

Reste le Parti Québécois. «Ce parti ne m'apparaît pas inintéressant si ce n'est de leur approche, qui me semble trop automatique. Je ne condamne pas la souveraineté, loin de là, et sans prétendre à un chaos, je ne suis pas convaincu que les gains économiques (de la souveraineté) sont réels. À tout le moins, la démonstration de sa viabilité économique tarde. Sans cette démonstration, je ne crois pas que la population va accepter de signer un chèque en blanc.»

«Après tout, insiste-t-il, mes fonctions actuelles me combent pleinement!» Yves Séguin est délégué aux affaires canadiennes de la Compagnie générale des Eaux.

2e édition
revue
et corrigéeMASTER THE
VERB• WORKBOOK
2-7608-5534-1 (192 p.)2^e cycle du secondaire et collégialGabriel
Kabis4350, avenue
de l'Hôtel-de-Ville
MONTREAL (Québec)
H2W 2H5
Téléphone:
(514) 843-5991
Télécopieur:
(514) 843-5252

ANGLAIS LANGUE SECONDE

ÉCONOMIE

COMMUNICATION

Gags et prouesses techniques

Les publicitaires se dépassent pour faire du Superbowl un grand spectacle commercial

Presque 135 millions de téléspectateurs; 45% des foyers équipés d'une télévision; deux récepteurs sur trois allumés à ce moment-là. Ces statistiques ont fait du Superbowl de dimanche dernier l'émission la plus regardée de tous les temps à la télévision américaine, avec une avance d'un million et demi de téléspectateurs sur... le Superbowl de 1993.

Par l'importance de son auditoire, en même temps que par son contenu à forte teneur événementielle, le

Superbowl offre une vitrine idéale aux annonceurs publicitaires. Une vitrine de grand luxe: le réseau NBC facturait pas moins de 900 000\$ pour diffuser un message de 30 secondes pendant le match.

A ce prix, la plupart des annonceurs se contentent d'une seule diffusion. Quelques-uns utilisent l'événement pour lancer une nouvelle campagne. Les autres conçoivent un message spécifique, qui n'est diffusé qu'une fois. C'est devenu une tradi-

tion: les téléspectateurs attendent les pauses publicitaires avec presque autant d'impatience que le match lui-même.

A tel point que le quotidien *USA Today* demande chaque année à un jury de 60 personnes de regarder ces pauses, télécommande en main pour indiquer, seconde par seconde, si elles aiment ou non le message qu'elles regardent. Ce sondage, quoique contestable sur le plan statistique, couronne d'autres vainqueurs que les joueurs de l'équipe de football gagnante.

Selon le jury de *USA Today*, le grand gagnant du 28e Superbowl est un chimpanzé qui boit du Pepsi. Le message de Pepsi a été présenté au tout début de la première pause publicitaire de la retransmission. Il montrait deux singes, exposés à une expérience fictive.

Au premier, des scientifiques en blouse blanche faisaient boire du Coke. Trois semaines plus tard, le singe avait fait quelques progrès manuels et parvenait, tant bien que mal, à placer des pièces en bois de formes diverses dans des trous correspondants. Le deuxième singe,

gavé de Pepsi, avait suivi une évolution toute différente: on le retrouvait sur une plage, au volant d'une jeep remplie de blondes craquantes. *Be young, have fun, drink Pepsi.*

L'an dernier, c'est McDonald's qui avait remporté la palme du meilleur message du Superbowl. La chaîne de restauration rapide fait d'ailleurs preuve d'une fidélité remarquable: elle a annoncé dans tous les Superbowl — sauf un — depuis 1967.

Le message de McDonald's montrait l'an dernier deux supervedettes de basket-ball, Michael Jordan et Larry Bird, mesurant leur habileté. Ils lançaient chacun le ballon de plus en plus loin du panier, jusqu'à le faire franchir un mur puis rebondir de façon incroyable avant d'atteindre sa cible. Enjeu du pari: un hamburger.

L'agence Leo Burnett, de Chicago, avait décidé de pousser cette année le concept plus loin, en éloignant encore les deux parieurs du panier (en les faisant tirer d'un avion, puis de la lune) et en ajoutant un troisième joueur, Charles Barkley.

Budget pour la production d'un



Patrick Pierra

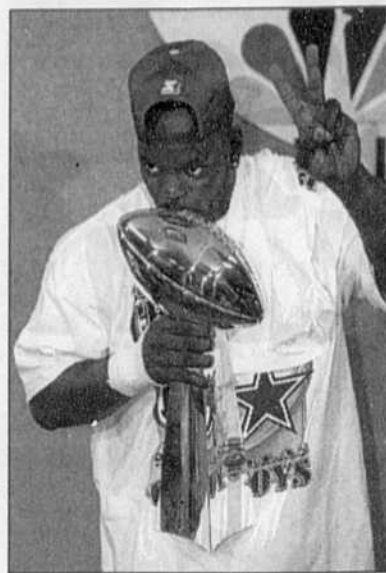


PHOTO ARCHIVES

Les Cowboys ayant pris les devants au troisième quart, leur demi Emmett Smith a été désigné le porte-parole de Reebok

message de 60 secondes: 700 000 \$, plus les honoraires des trois vedettes. Quatre jours de tournage, par le réalisateur publicitaire le plus connu et le plus cher des États-Unis, Joe Pytko; 75 heures de réalisation d'effets spéciaux et 140 heures de

montage. Jugement des téléspectateurs sondés par *USA Today*: Drôle, sympathique, efficace, mais déjà vu. Cinquième place.

Pepsi et McDonald's avaient joué la sécurité, en plaçant leur message vers le début du match. D'autres annonceurs, dont Reebok, avaient pris le risque de réserver un espace vers la fin du match. Heureusement pour eux, les Cowboys ont dû leur victoire à un revirement, ce qui a maintenu le suspense jusqu'à la fin.

Le responsable de la publicité de Reebok a vécu ce suspense de façon particulièrement intense. En effet, le message de Reebok, diffusé durant la dernière pause publicitaire, devait être réalisé pendant le match. L'idée semblait simple: montrer un des joueurs de l'équipe gagnante en action, avec des images tirées du match, et lui faire dire: «J'ai attendu toute l'année pour ça. Maintenant, je peux vous dire comme je me sens bien dans mes chaussures».

Ce commentaire, les *running back* des deux équipes, Thurman Thomas pour les Bills et Emmitt Smith pour les Cowboys, l'avaient chacun enregistré pendant la semaine précédant le Superbowl. Restait à choisir le bon porte-parole.

Les Bills ayant mené la première moitié du match, le choix de Thomas semblait s'imposer. Mais en troisième quart du match, les Cowboys ont repris la tête par 20 à 13. Exit Thomas: Smith devenait le porte-parole désigné. Il fallait trouver d'autres images et les monter à toute vitesse. Le message n'a pu être terminé que deux minutes avant sa diffusion. D'un peu plus, Reebok aurait du diffuser un message de recharge, beaucoup moins percutant.

Air Canada prête à une participation dans Air France

Paris (AFP) — Air Canada, partenaire commercial d'Air France, souhaiterait confirmer cette alliance par une participation dans le capital de la compagnie française, selon son directeur général pour la France, Claude Morin.

«La coopération va se renforcer», déclare M. Morin dans une interview au quotidien *La Tribune-Des-fossés*, indiquant que le PDG d'Air Canada, Hollis Harris, avait rencontré les dirigeants d'Air France il y a quinze jours. «Et s'il y a une privatisation d'Air France, Air Canada serait indéniablement intéressé par une prise de participation. La philosophie de notre président, c'est que sans participation capitaliste, il existe toujours un risque de rupture», ajoute-t-il.

«Nous avons pris une participation dans Continental Airlines dont nous sommes devenus un actionnaire majeur. D'où également notre souhait d'entrer au capital d'Air France, puisque notre coopération doit s'intensifier», précise-t-il.

Air France et Air Canada ont conclu une alliance stratégique en septembre 1992, dans le cadre de laquelle les deux compagnies aériennes ont notamment décidé de coordonner plus étroitement leurs horaires, procéder à des échanges de sièges et d'exploiter leurs vols transatlantiques à partir d'aéroports communs.

Trafic en progression

Par ailleurs, le trafic aérien sur les lignes internationales a progressé de 7,2% en 1993, mais il faudra encore du temps pour que les compagnies aériennes redeviennent bénéficiaires, a déclaré hier l'IATA.

L'Association internationale du transport aérien a précisé que le trafic passagers de ses 221 membres avait cru de 6% l'an dernier et celui du fret de 10%. «Toutefois, le problème des compagnies aériennes n'est pas le trafic mais les bénéfices. Nous prévoyons encore une perte nette sur les lignes internationales pour 1993», a déclaré Pierre Jeannot, directeur général de l'IATA.

«Meilleure voiture économique de l'année», viande à chien.

— Association des Journalistes Automobile du Canada



Le nouveau Coupé Sentra 1994

À PARTIR DE

10 990 \$*

Le nouveau Coupé Sentra de Nissan étonne même les plus avaricieux.

En la nommant «Meilleure voiture économique pour 1994», les quelque cinquante journalistes, formant l'Association des Journalistes Automobile du Canada, confondent les plus sceptiques.

Avec ses 110 chevaux, sa servodirection, et ses barres stabilisatrices avant et arrière en équipement standard, elle allie le plaisir de conduire à l'excellent rapport qualité-prix.

Et ceux qui n'ont jamais fini d'économiser seront heureux d'apprendre que le nouveau Coupé Sentra consomme seulement 5,7 litres/100 km (50 milles au gallon).

Passez vite chez votre très sympathique concessionnaire Nissan et faites l'essai d'un Coupé Sentra de Nissan. Les plus grognons en auront le souffle coupé.

5,8 % Financement garanti pour 48 mois**

Les banques chargent en moyenne 9,5 % d'intérêt sur un prêt-auto d'une durée de 48 mois. Chez Nissan, nous vous offrons 5,8 %* garanti pour 48 mois.

MONTANT FINANCÉ	COÛT D'EMPRUNT À 5,8 %	COÛT D'EMPRUNT À 9,5 %	VOS ÉCONOMIES
5 000 \$	614 \$	1 029 \$	415 \$
7 500 \$	921 \$	1 544 \$	623 \$
10 000 \$	1 228 \$	2 059 \$	831 \$
12 500 \$	1 536 \$	2 573 \$	1 037 \$

Les coûts d'emprunt sont basés sur un financement de 48 mois.

Votre sympathique concessionnaire

NISSAN

AJAC

Association des Journalistes Automobile du Canada

*P.D.S.F. pour le Coupé Sentra DLX 1994, modèle de base avec transmission manuelle. Taxes, transport et préparation en sus.
**Sujet à l'approbation du crédit par NCF. Pour tous les détails, voyez votre concessionnaire Nissan participant ou composez le 1 800 387-0122 (entre 8 h et 19 h HE).



MONTREAL TRUSTCO INC.

AVIS DE DIVIDENDES

Le 24 janvier 1994, le conseil d'administration de Montréal Trustco Inc. a déclaré, sur les actions privilégiées, Série A et B, les dividendes correspondant aux conditions se rattachant à ces actions, payables le 19 avril 1994 aux actionnaires inscrits le 12 avril 1994.

Au nom du conseil
L. O'Neill
Secrétaire générale adjointe

Montréal,
le 24 janvier 1994.

ÉCONOMIE

Légère hausse
du chômage au
Canada en janvier

*Le Québec n'y échappe pas
malgré la création de 23 000
nouveaux emplois*

Ottawa (PC) — Le taux de chômage a augmenté légèrement de décembre à janvier au pays, passant de 11,2 à 11,4%, a annoncé hier Statistique Canada.

L'agence fédérale de statistique a recensé 39 000 emplois de moins en janvier, deuxième mois consécutif de hausse du taux national de chômage. Le secteur de production de biens a été le plus touché, avec 72 000 emplois disparus. C'est grâce au secteur des services, avec ses 40 000 nouveaux emplois, que le nombre d'emplois en moins est réduit à 39 000.

Au Québec, cependant, on note une hausse substantielle de nouveaux emplois, avec 23 000, mais un taux de chômage en légère hausse de 0,1 point de pourcentage, avec 12,9%. Le Nouveau-Brunswick a retrouvé un peu d'emplois perdus, avec un taux de 13,1, une légère baisse par rapport à décembre (13,3%). L'Ontario a gagné 0,2 point de pourcentage, avec un taux de 10,9%.

Le secteur manufacturier a perdu à lui seul 48 000 emplois, ramenant ses effectifs au niveau de mars 1992, alors que le secteur agricole a vu 17 000 emplois disparaître.

Le nombre actuel de chômeurs a augmenté de 24 000, pour atteindre 1,59 million de Canadiens sans travail.

L'Ontario a perdu 41 000 emplois en janvier, après un mois de décembre assez positif, ce qui donne à la province à peu près le même taux de chômage pour toute l'année 1993 (autour de 11%). Le chômage a aussi augmenté au Manitoba, en Alberta, en Colombie-Britannique et dans l'Île-du-Prince-Édouard. Il a diminué en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve et en Saskatchewan.

Les emplois perdus ont touché surtout les jeunes occupant un emploi à temps plein et les hommes travaillant à temps partiel. Le seul secteur ayant connu une hausse de ses effectifs (44 000) a été celui des services aux personnes, aux entreprises et aux groupes, où se retrouvent les emplois de préposés dans la restauration rapide.

Statistique Canada estime que la main-d'œuvre active a diminué de 15 000 personnes, un signe que plusieurs Canadiens ont jeté l'éponge dans leur tentative de se dénicher un travail.

Aux É.-U., une légère baisse et une nouvelle méthode de calcul

Aux États-Unis on a enregistré une hausse de seulement 62 000 emplois non-agricoles en janvier par rapport à décembre, a annoncé le département du Travail, hier. Le taux de chômage américain s'établit, selon une nouvelle méthode de calcul, à 6,7% en janvier contre 7% en décembre. Avec l'ancienne méthode, le taux de chômage de janvier serait revenu à 6,3% contre 6,4% en décembre.

A compter du mois de janvier, le département du Travail utilise une nouvelle méthode de calcul du taux de chômage, sur la base d'une enquête informatisée plus complète, censée donner une image plus fidèle de l'évolution du marché du travail américain.

A l'annonce de la baisse du taux de chômage mais aussi de la faiblesse des créations d'emplois, le dollar a cédé, s'inscrivant aux alentours de 1,7323/33 mark à New York contre un plus haut de 1,7433. Selon les cambistes, il sera ainsi plus difficile à la Réserve Fédérale d'augmenter les taux, selon l'intention qui lui a été récemment prêtée pour éviter une éventuelle surchauffe économique. Mais la Fed pourrait faire la sourde oreille à cette analyse.

La Réserve fédérale a en effet publié hier une déclaration confirmant son intention de «relever légèrement» les taux d'intérêt à court terme, au cours de la réunion de son Comité de l'Open Market. Il s'agit d'une initiative tout à fait inhabituelle de la banque centrale américaine. Cette déclaration a été faite par son président Alan Greenspan, qui n'a pas précisé la date à laquelle la Fed prévoit de prendre sa décision ni l'ampleur du changement.

Selon des cambistes, la Fed a augmenté les réserves de 1,5 milliard\$ US hier sur les marchés, ce qui a fait monter le taux interbancaire au jour le jour (Federal Funds) d'un quart de point, à 3,25%. Le dollar a immédiatement grimpé à 1,7510 deutschmark contre 1,7370 DM en début de matinée. Les marchés ont été surpris par cette décision qui n'était pas attendue aussi tôt. Benoit Jadoul, un des responsables de la salle de change de la Chase Manhattan Bank, a observé que cette décision constituait un «message très fort» de la Fed indiquant sa volonté d'enrayer toute tension inflationniste. A Wall Street le Dow Jones a immédiatement plongé, il perdait près de 38 points à 3929,67 à la mi-séance.

C'est la première fois que la Fed décide de relever ses taux depuis 1989. Dans un communiqué, M. Greenspan explique que cette décision d'augmenter les réserves «devrait entraîner une légère hausse des taux d'intérêt sur les transactions à court terme.

Les propos de Paul Martin font chuter le dollar

*La Banque du Canada, qui a dû intervenir hier, pourrait être forcée
de hausser son taux d'escompte mardi*

Ottawa (PC) — Le ministre des Finances Paul Martin a fait trembler de peur les marchés financiers hier lorsqu'il a suggéré que les taux d'intérêt canadiens pourraient atteindre un niveau inférieur à ceux des États-Unis.

Le dollar a plongé de presque un cent et cela était dû principalement aux déclarations de M. Martin. La Banque du Canada s'est vu forcée d'intervenir et de faire grimper les taux d'intérêt à court terme sur les marchés pour ralentir la chute.

«Les nouvelles se sont répandues comme une trainée de poudre», a raconté Rob Palombi, un économiste au service de MMS International à Toronto. «Et, à mesure que les nouvelles parvenaient aux oreilles des cambistes, le dollar perdait de la valeur.»

La frénésie a débuté lorsque M. Martin a dit que les taux canadiens pourraient se retrouver à un niveau plus bas que ceux

des États-Unis après que la Réserve fédérale américaine (Fed) eût annoncé sa décision d'augmenter un taux d'intérêt clé pour endiguer toute menace inflationniste.

«Je crois que les opinions qui ont été exprimées par la majorité des économistes au cours de nos réunions d'avant Noël, à savoir qu'on pourrait se retrouver au Canada avec des taux d'intérêt plus bas que ceux prévalant aux États-Unis, est un concept très intéressant, et il se peut que cela se produise», a déclaré M. Martin à l'extérieur des Communies. «Et il est absolument clair que si la Fed augmente (les taux), ce jour viendra probablement», a-t-il affirmé.

La Fed avait déjà établi une nouvelle



Paul Martin

cible de 3,25% pour son taux sur les prêts interbancaires, soit le taux clé est aujourd'hui de 3,87%, son niveau le plus bas depuis 30 ans. Si l'on s'en tient aux conditions du marché vendredi, le taux bancaire pourrait grimper pour se situer entre 4,05 et 4,15%. «Effectivement, ses remarques ont effacé sept semaines de baisses du taux bancaire», a conclu M. Palombi.

Le dollar canadien a clôturé hier à 74,57 cents américains, en baisse de 66 points de base. Les marchés boursiers ont également éprouvé de la difficulté, avec une chute de 56,32 points (2,6%) de l'indice XXM de la Bourse de Montréal, et de 113,09 points (2,5%) du TSE 300.

A New York, la remontée du taux d'intérêt directeur de la Fed a forcé le Dow Jones à fermer en baisse de 96,24 points (2,4%), à 3871,42.

Les analystes ont indiqué que la nervosité qui s'est emparée des marchés

Papetières mal aimées

*Après avoir eu la vie facile pendant un siècle, l'industrie des pâtes
et papiers souffre de la concurrence et de sa mauvaise réputation*

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Avec des marchés dans 80 pays différents, avec une production dont 80% est exportée et une contribution nette de 14 milliards\$ à la balance commerciale de son pays, une industrie ne doit être comptée pour battue par personne, souligne M. Howard Hart, qui œuvre depuis 40 ans au sein de l'Association canadienne des pâtes et papiers (ACPP), dont il est d'ailleurs le président depuis 1973.

Et pourtant, M. Paul Gagné, dont le mandat comme président du conseil de ce même organisme pour la prochaine année commençait hier, a énoncé dans son premier discours à ce titre trois priorités qui révèlent une assurance quelque peu ébranlée face à l'avenir:

1 — communiquer davantage avec le public et les gouvernements;

2 — préserver l'accès aux marchés domestiques et étrangers;

3 — faire comprendre au gouvernement fédéral l'importance de cette industrie dans l'économie et tout l'effort qu'elle effectue dans le domaine de l'environnement.

Malgré les creux cycliques et les difficultés normales dans la vie d'une entreprise, l'industrie canadienne des pâtes et papiers a généralement eu la vie facile pendant une centaine d'années. Le marché était protégé par des tarifs sécurisants. Il y a bien eu par ci, par là, des personnes qui se sont scandalisées devant les coupes à blanc en forêt, mais comme il y avait des arbres en grande abondance, on répondait par des hausses de d'épaulage. Au fil du temps, l'industrie s'est toutefois bâtie une réputation peu enviable.

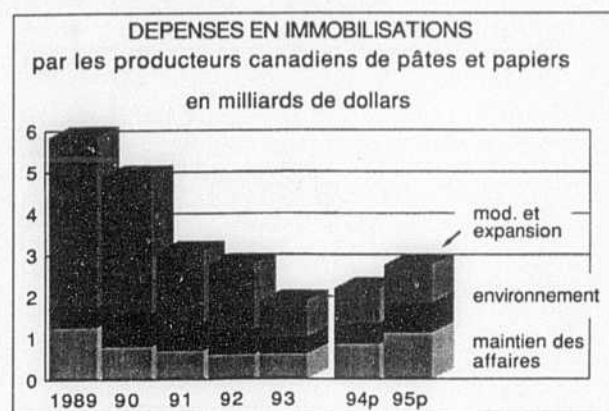
Ce beau climat douillet n'existe plus. Les accords de libre-échange et le GATT font sauter les tarifs et bientôt n'importe qui pourra venir vendre du papier, du carton, de la pâte ici. Par ailleurs, les Américains se sont mis à exiger du papier recyclé et des Européens pleurent maintenant sur nos épinettes comme ils l'ont fait sur les bébés phoques. Ces gens trouvent par surcroît des alliés au Canada même, sans oublier les Amérindiens dont certains commencent à revendiquer les territoires pour lesquels les gouvernements donnent des permis de coupe.

L'industrie est certes capable de faire face à ces défis, comme l'avance M. Hart, mais les membres de l'ACPP sont frustrés de voir que les efforts qu'ils font depuis quelques années, particulièrement en matière d'environnement, ne semblent pas être reconnus par l'opinion publique d'ici et d'ailleurs.

En cinq ans, de 1989 à 1993 inclusivement, les entreprises canadiennes de pâtes et papiers ont investi plus de 18 milliards\$, dont 3 milliards\$ dans des équipements pour la protection de l'environnement, 11,4 milliards\$ pour la modernisation et l'expansion et 3,8 milliards\$ pour le maintien des affaires.

Pour la même période, ces entreprises ont enregistré une perte de 1,4 milliard\$. A cause de la récession depuis trois ans leurs pertes ont été de 4 milliards\$, lesquelles ont été compensées en partie par des bénéfices de 2,4 milliards\$ en 1989 et de 237 millions\$ en 1990.

C'est en pensant certainement à ces 3 milliards\$ en environnement que M. Gagné a établi sa priorité d'une meilleur



re communication avec le public canadien et les gouvernements. «Le public ne l'apprécie pas assez», déplore-t-il. On fait depuis quelques années un effort nettement accru à l'ACPP pour diffuser de l'information et refaire l'image de l'industrie. M. Gagné reconnaît d'ailleurs qu'en matière de réputation «on ne change pas ça du jour au lendemain». L'ACPP a investi 1,5 million\$ dans une campagne de publicité au Canada l'an passé.

Quant à la préservation des marchés, les usines n'ont d'autre choix que de rester dans le peloton de tête, même pour conserver leur clientèle locale, puisque ce n'est plus qu'une question de temps, 10 ans tout au plus, avant que les producteurs européens et japonais ne rejoignent ceux des États-Unis pour offrir leur papier et pâtes au Canada. Cette ouverture fait du reste l'affaire des producteurs d'ici qui exportent déjà 80% de leurs produits.

A cet égard, le danger que «l'environnement devienne une barrière commerciale» est plus menaçant. Il faut l'éviter, a dit M. F. J. de Wit, représentant de la Confédération européenne de l'industrie du papier, hier au déjeuner de clôture de la 81e réunion annuelle de l'ACPP. Ayant vu l'efficacité totale des opposants européens à la chasse aux bébés phoques (qui ne disent pourtant rien contre les combats de taureau ou de coqs en territoire européen), les membres de l'ACPP n'ont pas tardé à réagir aux critiques portant sur «le massacre des forêts canadiennes».

L'APP a ouvert l'an passé un bureau à Bruxelles. Avec un budget de 2 millions\$ par année, le délégué général, M. Maldwyn Thomas, essaie de contrer les puissants lobbies verts européens; en Allemagne seulement, Greenpeace aurait un budget de 15 millions\$. Là aussi il reste beaucoup de travail à faire. Tout de même, les ventes canadiennes en Allemagne furent de 650 millions\$ en 1993 pour les pâtes canadiennes, une hausse de 22 à 26%. Cela est interprété comme un signe encourageant. Les efforts pour redresser l'image des producteurs canadiens et corriger «la vision romantique du problème indien» se poursuivent donc en Europe.

Pour ce qui est de la troisième priorité de M. Gagné, celle de rappeler l'importance de l'industrie au gouvernement canadien, il faut savoir que l'ACPP est aussi un puissant lobby, qui s'appuie sur le maintien d'un million d'emplois directs et indirects au Canada. Avec l'arrivée d'un nouveau gouvernement, on juge utile de le lui rappeler. D'ailleurs, les dirigeants de l'ACPP ont déjà eu des réunions avec deux ministres. Pour l'instant, M. Gagné est satisfait.

Libre échange nord-américain

Conflit sur la perception de la taxe de vente

Washington (PC) — Le premier conflit à émerger dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain concerne la perception de la taxe de vente provinciale du Nouveau-Brunswick à la frontière canado-américaine. Une décision défavorable au Nouveau-Brunswick dans ce dossier pourrait cependant affecter le Québec et le Manitoba, parce que ces deux provinces font également percevoir leur taxe de vente à la frontière.

Le représentant américain au Commerce Mickey Kantor a annoncé jeudi qu'il demanderait à la Commission du com-

merce de résoudre le conflit. La commission, qui comprend les ministres du Commerce ou les hauts fonctionnaires des pays impliqués, est une des principales institutions créées par l'Accord de libre-échange nord-américain pour régler des différends.

Depuis le 1er juillet dernier, les douanes canadiennes perçoivent la taxe provinciale de 11% du Nouveau-Brunswick, en plus de la taxe fédérale sur les produits et services de 7%, sur les achats effectués au Maine et ramenés au Nouveau-Brunswick.

Les marchands du Maine situés à proximité de la frontière se sont plaints auprès de leurs congressistes parce la perception de cette taxe aurait amené bien des résidents du Nouveau-Brunswick à limiter ou à éliminer leurs expéditions de magasinage au Maine.

Alors que les ventes ont augmenté de 10% dans d'autres régions du Maine au mois d'août, les ventes ont diminué de 3% dans le comté d'Aroostook, qui borde la frontière avec le Nouveau-Brunswick.

Le sénateur du Maine George Mitchell et d'autres congressistes ont soutenu

que la perception de la taxe était discriminatoire et violait l'accord nord-américain parce que personne ne percevait cette taxe aux frontières situées entre le Nouveau-Brunswick et les autres provinces canadiennes.

M. Kantor et le ministre canadien du Commerce international Roy MacLaren ont discuté du problème. Le ministre MacLaren a offert de faciliter les procédures aux douanes canadiennes, mais il a soutenu que la perception de la taxe était conforme à l'accord de libre-échange, et qu'il n'était pas question d'y mettre fin.

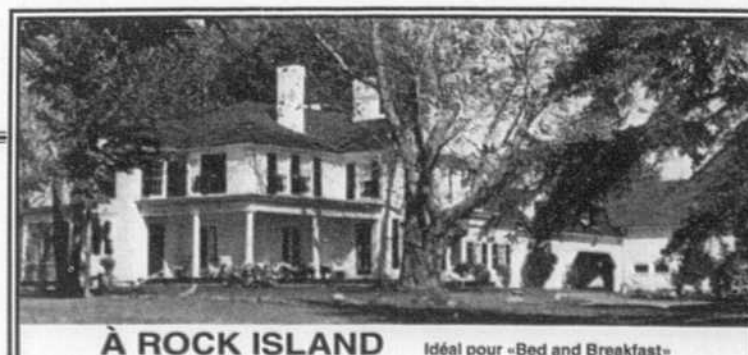


Confort, sécurité, prestige: telles sont les caractéristiques de ce luxueux penthouse situé au 520, Place Juge Desnoyers, à Laval. Ce superbe condo de révo, à quelques pas d'un sentier pédestre, vous permet aussi d'admirer Montréal et sa banlieue. Une visite vous convaincra. Cet havre de paix vous est offert pour la somme de 285 999,00\$, 245 000,00\$.

Louise Bellerose, (819) 326-2233
Immeubles Hazel Connolly



RÉSIDENCES
DE PRESTIGE
985-3322



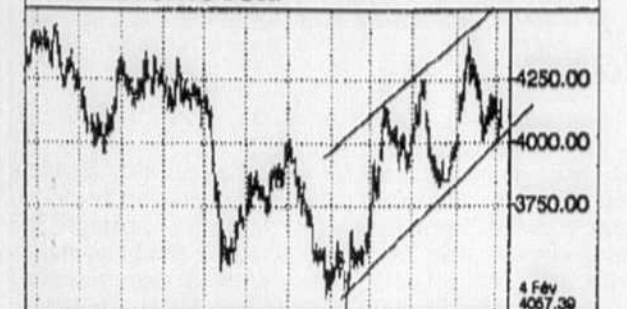
À ROCK ISLAND

Idéal pour «Bed and Breakfast»
Aux frontières américaines, domaine de 40 acres sur la rivière Tomifobia, manoir de 16 pièces construit en 1810, 6 c.c., 8 s. bains, 3 foyers, piscine creusée. Propriété en excellente condition qui conviendrait pour lieu de rencontres, traitements spécialisés, recherche. Jusqu'à 15 ans, propriété de Lady Banring, veuve de Frédéric (insolite).

R. Tremblay ou G. Leblond 430-4207
Re/Max TMS, ctr.

COURS DES MARCHÉS

TRANSPORTS TOR.



MINES & MÉTAUX TOR.



AURIFÈRES TOR.



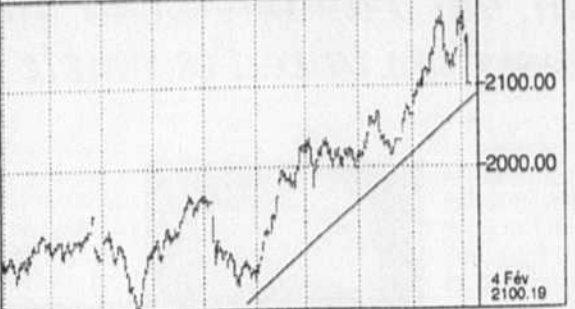
SERVICES PUBLICS TOR.



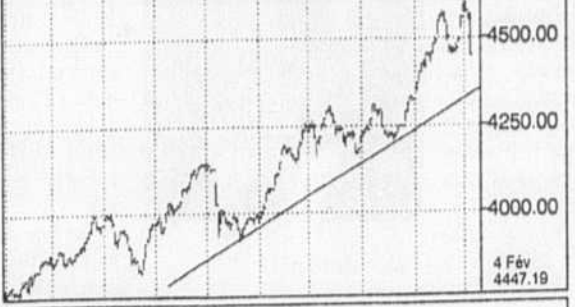
SERVICES FINANCIERS TOR.



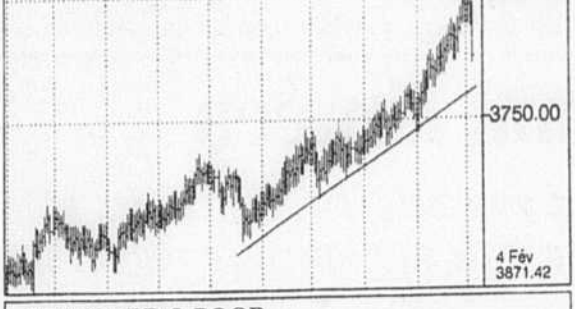
BOURSE DE MONTRÉAL XXM



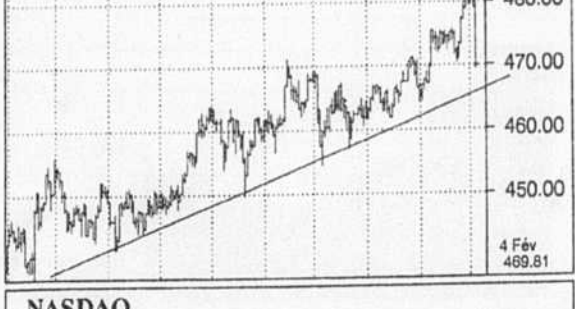
BOURSE DE TORONTO TSE 300



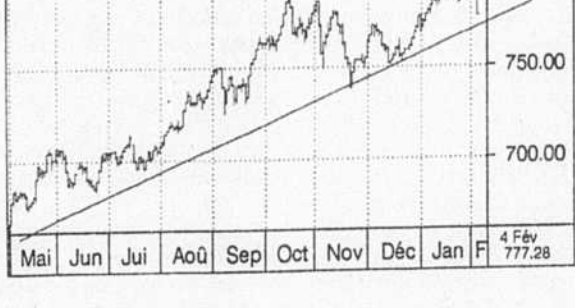
DOW JONES



STANDARD & POOR



NASDAQ



BOURSE DE MONTRÉAL

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
XXM:Indice du marché	2482	2100.19	-56.32	-2.6
XCB:Bancarie	1004	2625.03	-101.62	-3.7
XCO:Mines et métaux	93	1500.22	-24.07	-1.6
XCM:Hydrocarbures	497	2716.96	-58.24	-2.1
XCF:Produits forestiers	303	2857.29	-43.42	-1.5
XCI:Bien d'équipement	723	1934.72	-37.98	-1.9
XCS:Services publics	622	2094.47	-36.38	-1.7

BOURSE DE TORONTO

TSE 300	54459	4447.19	-113.09	-2.5
TSE 35	25802	223.58	-6.40	-2.8
Institutions financières	7596	3387.30	-127.25	-3.6
Mines et métaux	2030	3703.35	-91.70	-2.4
Pétrolières	5982	4641.99	-84.77	-1.8
Industrielles	5955	2705.38	-77.51	-2.8
Aurifères	5440	10833.52	-257.29	-2.3
Pâtes et papiers	5672	4540.54	-96.24	-2.1
Consommation	1894	7011.16	-212.79	-2.9
Immobilier	978	3691.57	-69.64	-1.9
Transport	3310	4057.39	-29.48	-0.7
Pipelines	833	4174.44	-96.59	-2.3
Services publics	2604	3607.30	-54.80	-1.5
Communications	8376	9197.80	-147.95	-1.6
Ventes au détail	1849	4020.51	-61.84	-1.5
Sociétés de gestion	1934	5285.02	-196.10	-3.6

BOURSE DE VANCOUVER

Indice général	35254	1148.62	-20.93	-1.8
----------------	-------	---------	--------	------

MARCHÉ AMÉRICAIN

30 Industrielles	34191	3871.42	-96.24	-2.4
20 Transports	5462	1826.32	-26.26	-1.4
15 Services publics	4318	220.21	-4.02	-1.8
65 Dow Jones Composé	43971	1412.76	-29.06	-2.0
Composite NYSE	*	261.21	-5.97	-2.2
Indice AMEX	*	389.94	-8.92	-2.2
S&P 500	*	469.81	-10.90	-2.3
NASDAQ	*	777.28	-20.51	-2.6

LES PLUS ACTIFS DE TORONTO

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
MACLEAN HUNTER	6376	18.75	17.25	17.50	+0.50	2.9
BRAMALEA LTD	4731	0.48	0.44	0.45	+0.03	6.3
ABITIBI-PRICE R	3918	7.88	6.88	7.00	-0.25	-3.4
REPAE ENR INC	3648	8.50	5.38	5.38		
CLIFF RESOURCE CP	2105	0.31	0.28	0.29	-0.05	-16.7
LAIDLAW INC B	2091	9.13	8.75	8.75	-0.13	-1.5
BK OF NOVA SCOTIA	1598	32.13	30.63	30.75	-1.25	-3.9
METHANEX CP R	1523	5.50	5.00	5.13	-0.13	-2.3
AMER BARRICK RES	1399	37.00	35.88	35.88	-0.50	-1.4
ROYAL BANK OF CAN	1375	30.75	29.25	29.25	-1.38	-4.5

LES PLUS ACTIFS DE MONTRÉAL

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
AIR CANADA	1245	6.63	6.25	6.25	-0.13	-2.0
REPAE ENR INC	586	6.38	5.38	5.38		
MACLEAN HUNTER	560	18.75	17.38	17.63	+0.63	3.7
CRESTAR ENERGY	373	15.38	15.13	15.38	+0.13	0.9
MOORE CP LTD	363	27.25	26.63	26.63	-0.63	-2.3
ROYAL BANK OF CAN	313	30.75	29.25	29.25	-1.38	-4.5
FLETCHER R	312	13.50	12.75	12.75	-0.75	-5.6
BAKERHILL INC	284	2.50	2.25	2.25	-0.25	-9.5
CON PACIFIC LTD	281	23.48	22.75	22.75	-1.00	-4.2
CROWN INC A	285	7.38	6.88	6.88	-0.50	-6.8

MONTRÉAL

LES PLUS FORTES VARIATIONS EN %

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
REGISTRY RES INC	3	0.25	0.25	0.25	-0.10	-28.6
METALL MNG CP WT	3	0.40	0.35	0.35	-0.06	-26.7
MALETTE QUEBEC WT	12	1.35	1.00	1.00	-0.36	-26.9
SCHEPTE RES WT	18	0.05	0.05	0.05	+0.01	25.0
EXPLOIR INC A	21	0.10	0.10	0.10	+0.02	25.0
NEW GOLD CORP	3	0.11	0.11	0.11	-0.03	-21.4
OCCO ENERGY R WT	2	5.75	5.75	5.75	+1.00	21.1
NORLA EXPL INC	50	0.45	0.40	0.40	-0.10	-20.0
EXPLOIR MANDAR A	12	0.24	0.24	0.24	+0.04	20.0
NOVATRON INFO CP	12	0.06	0.06	0.06	+0.01	20.0

LES PLUS FORTES VARIATIONS EN \$

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
COTT CP	18	38.25	35.50	35.50	-2.75	-7.2
ROTHMANS INC	1	98.00	98.00	98.00	-2.50	-2.5
LAFAIRGE CP	1	32.00	32.00	32.00	-2.00	-6.3
IMASCO LTD	19	43.00	41.25	41.25	-1.63	-3.8
SEAGRAM CO LTD	35	40.38	38.75	38.75	-1.50	-3.7
VIDEOTRON GRPE	40	28.75	28.25	28.25	-1.50	-5.0
ROYAL BANK OF CAN	313	30.75	29.25	29.25	-1.50	-4.8
BK OF NOVA SCOTIA	18	32.13	30.75	30.75	-1.25	-3.9
NATL PETROL CP	41	29.63	28.38	28.38	-1.13	-3.8
NOVATRON INFO CP	4	27.00	25.50	25.50	-1.13	-4.2

TORONTO

LES PLUS FORTES VARIATIONS EN %

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
MICC INVEST LTD	1	0.85	0.85	0.85	+0.25	41.7
FT CAPITAL LTD	3	0.12	0.12	0.12	+0.02	33.3
MALETTE QUEBEC WT	17	1.35	0.95	0.95	-0.40	-29.6
WESTLEY TECHNO	10	0.20	0.20	0.20	+0.04	25.0
SCHEPTE RES WT	42	0.40	0.30	0.30	-0.10	-25.0
NATL PETROL CP	1	1.00	1.00	1.00	+0.20	25.0
WADDY LAKE RES	453	1.70	1.24	1.55	+0.27	21.1
GOLDPARK MINES & TINTINA MINES LTD	141	2.10	1.75	1.75	-0.45	-20.5
	23	1.19	1.00	1.00	-0.25	-20.0

LES PLUS FORTES VARIATIONS EN \$

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
NEUBERGER	82	87.63	82.50	82.50	-5.50	-6.3
DELFINA CP	42	29.38	26.00	26.00	-3.38	-11.5
COTT CP	93	38.00	35.00	35.00	-2.75	-7.2
MINORCO CDA B PR	4	80.75	80.75	80.75	-2.38	-2.9
CANFOR CP	131	46.75	44.50	44.50	-2.25	-4.8
POTASH CP OF WT	*	18.75	18.00	18.00	-2.00	-10.0
COREL CP	100	25.75	23.50	23.50	-2.00	-7.8
FAIRFAX INC	4	73.25	72.00	73.00	-2.00	-2.7
ECONOMIC INVEST	5	65.00	65.00	65.00	-3.00	-4.6
ROTHMANS INC	1	100.00	98.00	100.00	+2.00	2.0

DECISION-PLUS

VIDÉOCASSETTE GRATUITE
Deux heures éducatives qui pourraient changer votre vie
(514) 392-1366

MONTRÉAL ET TORONTO

52 dern. sem.										52 dern. sem.										52 dern. sem.										52 dern. sem.									
A B										C D										E F										G H									
ABL Can.	5500	87.500	7.125	7.250	-3.75	8	6.500			C-MAC	219225	88.250	7.750	7.875	-250	9.750	5.875			Dufresne	218997	65	59	65	100	35					Iclawid B	833745	120	8.625	8.875	-250	11.625	7.125	
ACC Tel	7100	39	8.750	8.750	-1.25	11.250	6.250			CAE Inc	273241	87	7.500	8.250	-625	87.250	4.70			Lakewood	617130	370	325	365	420	310				Ment El	23560	320	300	300	300	300	300		
ADG	35300	195	177	185	-8	195	65			COL Ind A	2505010	117	10.625	10.750	-1125	8.750				MSV d A	197130	130	130	130	130	130				Metall	197130	130	130	130	130	130	130		
Aur Res	62225	87.750	6.500	7.250	-7.50	87.750	285			CCOL Ind B	2505010	117	10.625	10.750	-1125	8.750				MSV d B	197130	130	130	130	130	130				Metall	197130	130	130	130	130	130	130		
Aur Res	72105	817	16.625	16.625	-2.50	171.750				CCOL Ind C	2505010	117	10.625	10.750	-1125	8.750				MSV d C	197130	130	130	130	130	130				Metall	197130	130	130	130	130	130	130		
Aur Res	72105	817	16.625	16.625	-2.50	171.750				CCOL Ind D	2505010	117	10.625	10.750	-1125	8.750				MSV d D	197130	130	130	130	130	130				Metall	197130	130	130	130	130	130	130		
Aur Res	72105	817	16.625	16.625	-2.50	171.750				CCOL Ind E	2505010	117	10.625	10.750	-1125	8.750				MSV d E	197130	130	130	130	130	130				Metall	197130	130	130	130	130	130	130		
Aur Res	72105	817	16.625	16.625	-2.50	171.750				CCOL Ind F	2505010	117	10.625	10.750	-1125	8.750				MSV d F	197130	130	130	130	130	130				Metall	197130	130	130	130	130	130	130		
Aur Res	72105	817	16.625	16.625	-2.50	171.750				CCOL Ind G	2505010	117	10																										

ÉCONOMIE

Menace de crise politique
au JaponHosokawa
suspend
son plan
de relance

Tokyo (AFP) — Menacé d'une rupture de la fragile coalition gouvernementale, le Premier ministre, Morihiro Hosokawa, a suspendu vendredi des mesures fiscales annoncées la veille sans consensus, repoussant à la semaine prochaine un plan attendu de relance de l'économie.

Cette volte-face ajourne l'annonce du plan de relance centré sur une importante baisse d'impôts dont le financement reste controversé dans les rangs de la coalition.

À ces difficultés s'ajoute pour M. Hosokawa la menace d'une crise avec les États-Unis s'il n'annonce pas avant sa rencontre avec le président Bill Clinton le 11 février à Washington ces mesures de relance attendues depuis longtemps par les milieux d'affaires nippons mais aussi par les partenaires commerciaux du Japon.

Mickey Kantor, représentant américain au Commerce, l'a rappelé vendredi à Tokyo après ses rencontres avec le gouvernement japonais, menaçant d'appliquer «d'autres options» avec le Japon faute de gestes supplémentaires.

Le voyage de M. Hosokawa aux États-Unis est toujours prévu, la coalition s'est donnée jusqu'à lundi inclus pour un compromis et elle entend toujours boucler un budget 1994 pour le 10 février, a assuré hier le secrétaire général du gouvernement, Masayoshi Takemura.

Peu auparavant, M. Hosokawa avait annoncé la suspension du projet de baisse d'impôts couplée à une majoration de la fiscalité indirecte (TVA). Une nouvelle «contribution sociale nationale» portée à 7% devait remplacer en 1997 l'actuelle taxe à la consommation de 3% depuis son introduction en 1989.

Dans la matinée, les dirigeants de la coalition avaient infligé un camouflet à M. Hosokawa en lui demandant de retirer ce projet auquel est opposé le parti socialiste, principale formation de la coalition, qui a menacé de quitter le gouvernement.

Cette crise politique a été marquée hier par l'entrée en scène d'Ichiro Ozawa, l'émancipation grise de la coalition. Il a préféré le retrait du texte au passage en force tenté par M. Hosokawa, critiqué depuis jeudi pour la brutalité et l'opacité de la décision.

Derrière ces querelles politiques, se déroule aussi un bras de fer entre la classe politique et le ministère des Finances. Ce dernier, inquiet pour les ressources budgétaires du pays, réclame le relèvement de la fiscalité indirecte et son inscription explicite dans le texte du plan de relance pour compenser la baisse d'impôts.

Si le ministre des Finances, Hirohisa Fujii, a assuré que son administration allait examiner le refus de la coalition, dans son ministère on indiquait ne pas vouloir s'engager sur des allègements fiscaux sans prévoir leur financement.

«Ce pouvoir politique est si faible que dans un an ou deux, ses dirigeants l'auront quitté. Nous nous retrouverons avec sur les bras leurs décisions irresponsables avant de nous enfoncer dans une période comparable à l'ère Reagan aux États-Unis marquée par une dérive budgétaire», a commenté un haut fonctionnaire proche du ministère des Finances.

Maclean Hunter

Rogers ira de l'avant
avec son projet de fusionGÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Ted Rogers

PHOTO ARCHIVES

Le conseil d'administration de Rogers Communications (RCI) a approuvé en principe hier le projet de «fusion stratégique» avec Maclean Hunter qui pourrait déclencher une véritable guerre pour la prise de contrôle du géant canadien des communications.

Cet accord de principe n'est cependant pas inconditionnel. Les membres du conseil d'administration de RCI en sont arrivés à la conclusion qu'ils ne pouvaient rendre une décision définitive, ni définir les paramètres d'une offre éventuelle, compte tenu de l'imprécision quant au statut et à la paternité d'un bloc comptant pour 17,5% des actions convoitées détenu entre les mains de deux filiales de Maclean Hunter.

Ce bloc de 36,3 millions d'actions de Maclean Hunter est enregistré au nom de Placements Maclean Hunter, une société de portefeuille appartenant à deux filiales détenues en propriété exclusive par Maclean Hunter. Selon RCI, ces actions ne sont pas considérées dans les états financiers de Maclean Hunter comme étant en circulation. Mais le prétendant aimerait que ce statut soit confirmé avant de poursuivre ses démarches. Une demande en ce sens sera déposée auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

L'offre de Rogers porte sur les actions en circulation de Maclean Hunter, dont les actionnaires disposent d'un mécanisme de protection sous la forme d'une augmentation du nombre d'actions en circulation en cas de tentative de prise de contrôle hostile. Ce mécanisme s'enclenche lorsque 10% ou plus des actions ordinaires de l'entreprise sont acquises aux termes d'une offre non autorisée par le conseil d'administration. Dans le cas contraire, une offre d'achat permise selon les termes de ce plan de protection doit recevoir l'aval des actionnaires représentant plus de 50% des actions en circulation. «RCI veut faire une offre d'achat aux actionnaires de Maclean Hunter sans avoir à étendre son offre aux actions détenues par Placements Maclean Hunter», a précisé RCI, dans son communiqué. La différence est substantielle: environ 700 millions\$ selon le prix d'acquisition.

Cette offre, présentée comme étant une «fusion stratégique» par Ted Rogers, a plutôt été qualifiée de tentative de prise de contrôle par la direction de Maclean Hunter, qui se refuse pour l'instant à y ajouter le mot hostile. L'entreprise convoitée a précisé que si RCI allait de l'avant et déposait une offre ferme, le conseil d'administration de Maclean mettrait tout en œuvre pour maximiser la valeur de l'action, en sollicitant une offre concurrente s'il le faut. «La meilleure façon d'obtenir un juste prix est de créer un environnement compétitif», a souligné Ronald Osborne, chef de la direction de Maclean. Les noms de BCE, de Power Corp., de Quebecor et de celui du holding de Conrad Black (Hollinger) sont ainsi venus alimenter les spéculations.

Voulant jouer à fond de train la carte de la convergence, attaquer de front l'essor rapide de l'autoroute électronique et agir par mesure défensive, Rogers a annoncé cette semaine son intention d'acquiescer les actions en circulation de Maclean Hunter. Assis sur un bloc de 15 millions d'actions (8%) achetées à un prix unitaire moyen de 13,75\$, RCI repose sur des liquidités de 700 millions\$ et dispose de facilités de crédit de 2 milliards\$ afin de mener son projet à terme.

Le financement impliquerait également la vente, pour 1,5 milliard\$ US, des activités de câblodistribution de Maclean aux États-Unis. En accollant une valeur marchande de 20\$ aux quelque 207 millions d'actions émises et en circulation de Maclean, RCI se lancerait donc dans une méga-acquisition de quelque 4,2 milliards\$.

Au cours de l'exercice financier clos le 31 décembre dernier, Rogers Communications a affiché une perte avant postes extraordinaires de 182,4 millions sur des revenus de 1,34 milliard\$. En 1992, elle avait subi une perte de 151 millions\$ sur des revenus de 1,17 milliard\$. Après postes extraordinaires, la perte s'est établie à 287 millions\$, comparativement à 180,3 millions\$. Au 31 décembre, le bilan de RCI était dominé par une dette à long terme de 2,77 milliards\$ reposant sur un avoir des actionnaires de 584,5 millions\$.

Maclean, pour sa part, a dégagé un bénéfice net de 56,6 millions\$ l'an dernier, en baisse de 30% par rapport à celui de 1992.

Contrats d'entretien prolongé

L'OPC doute des possibilités
de dédommager les clients
de Garantie universelle

Québec (PC) — Contrairement à d'autres cas survenus dans le passé, l'Office de la protection du consommateur (OPC) émet des doutes sérieux sur la possibilité d'obtenir un dédommagement intégral pour les détenteurs de contrats d'entretien prolongé de Garantie universelle.

Depuis le retrait du permis de vente de Garantie universelle, l'OPC cherche à minimiser les pertes, selon M. Pierre Castonguay, de la direction des communications. Cependant, les pistes ne débouchent jusqu'ici sur aucune solution valable.

En fait, les chances de récupérer des montants substantiels semblent bien minces. Mis à part un résidu de 140 000\$ dans le fonds de réserve placé en fiducie, la situation ne semble pas très prometteuse. Le nombre de détenteurs de contrats émis se situe entre 14 000 et 18 000 clients, ce qui reviendrait à une somme inférieure à 10\$ s'il fallait se contenter de ce montant pour faire une redistribution. Ce sont les gens dans l'attente de réparations qui souffrent le plus de la situation puisque les concessionnaires refusent d'honorer les contrats en raison du retard de la compagnie à

payer les réclamations en souffrance depuis plusieurs mois.

Plusieurs manufacturiers importants assument elles-mêmes les garanties prolongées. Cependant, des compagnies moins importantes et un bon nombre de commerces de voitures d'occasion doivent faire l'achat de services. Par exemple Garantie universelle vendait ces contrats pour 250\$, revenus par les commerces à leurs clients pour souvent le double du montant.

L'OPC cherche à savoir comment ce fonds de réserve, qui atteignait 651 000\$ en février 1993, peut avoir fondu si rapidement au début de l'automne dernier. Pourtant, la loi exige que la fiducie responsable de la gestion ait des pièces justificatives pour y puiser de l'argent.

Précisons qu'avant de délivrer un permis, la loi exige des garanties, offrant le choix entre deux options. Une entreprise peut déposer un cautionnement de 100 000\$ et constituer un fonds de réserve en fiducie, dont le montant est établi par une étude actuarielle, selon les besoins. Elle doit verser la moitié des primes obtenues. La deuxième option consiste à garan-

tir les contrats par une assurance.

Ce permis n'est pas une mesure de protection contre une faillite ou une mauvaise gestion. Personne n'est à l'abri d'une fermeture.

L'Office cherche à établir les circonstances de cet échec financier et il ne cache pas son intention de porter des plaintes si des personnes ont convenu à la loi dans la gestion du fonds. Dans le passé, rappelle M. Castonguay, les consommateurs n'ont point perdu, notamment avec NAW qui vendait les mêmes services, parce que la Lloyd's a accepté de réassurer les contrats.

La liste des entreprises offrant ce genre de garanties prolongées, inscrites dans le fichier de l'OPC, tend à diminuer. Les manufacturiers ont envahi ce marché, limitant la clientèle des entreprises en offrant des garanties plus longues, allant jusqu'à étendre le champ des garanties aux voitures d'occasion, même des produits de la concurrence. Il faut se rappeler, dit M. Castonguay, que le marché est aussi affaibli par une crise de fiabilité. Les concessionnaires automobiles, autant que les consommateurs se méfient.

IMMOBILIER

Les bureaux du centre-ville se remplissent
petit à petit

La restructuration de l'économie fait apparaître une nouvelle catégorie de propriétaires aux reins plus solides

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

L'industrie des espaces à bureaux situés dans le centre-ville de Montréal a enregistré une légère amélioration en 1993, alors que le taux d'occupation passait de 30,5% en 1992 à 24% au 31 décembre dernier.

Telle est la principale conclusion de la dernière étude menée par la société immobilière Devencore, qui estime néanmoins que cette amélioration ne se traduira pas par un renversement de tendances à l'avantage des propriétaires.

Dans son analyse de la situation qui prévaut au centre-ville montréalais, M. Jean Laurin, président de la Devencore, note: «Nous prévoyons le maintien d'un marché nettement en faveur des locataires tout au long de 1994, alors que des occasions exceptionnelles se présenteront dans toutes les catégories d'immeubles. Les sous-locations d'envergure offriront un nouveau centre d'occasions.»

Par contre, la restructuration en cours de l'économie se traduit par l'émergence progressive d'une nouvelle catégorie de propriétaires immobiliers qui, parce qu'elle a les reins plus solides, par exemple, qu'un Campeau, sera en mesure de patienter jusqu'à l'atteinte de ses objectifs.

De fait, de souligner M. Laurin, au fur et à mesure que les institutions financières qui composent cette nouvelle catégorie vont s'affirmer, on va assister à une stabilisation des taux de location et à la mise au rencart des incitatifs arrêtés pour attirer la clientèle.

Cela étant les faits marquants de l'année 1993 ont été les suivants:

■ L'espace s'est assez bien loué au sein du groupe d'édifices de classe A inaugurés entre 1987 et 1992 comme par exemple la Tour IBM.

■ L'inventaire d'espaces absorbés en 1993 a totalisé 453 000 pieds carrés au sein de ce groupe particulier d'édifices. De fait, il reste encore 1,7 million de pieds carrés sur le marché.

■ Pendant ce temps, on a noté qu'au sein des édifices inaugurés lors du cycle 1980-86, soit essentiellement les édifices construits sur

McGill College, l'équivalent de 200 000 pieds s'est vidé au profit d'immeubles plus récents.

■ Le groupe des immeubles de la catégorie B a encore perdu du terrain au profit justement des édifices de classe A beaucoup plus agressifs sur le front du marketing. En un an l'espace disponible est passé de 1,6 million de pieds carrés, soit 21% de l'inventaire total, à 1,9 million ou 25%.

«Dans l'ensemble, de souligner M. Laurin, le portrait du marché de 1993 est une reproduction statique de celui de 1992. L'espace disponible totalisait 6,6 millions ou 17% au 31 décembre comparativement à 6,8 millions de pieds carrés ou 17,4% lors de la période correspondante en 1992.» L'absorption totale nette aura donc été de 140 000 pieds carrés seulement.

Cela étant, ces chiffres cachent le fait qu'au cours de la dernière année un inventaire important de baux a été renouvelé. Profitant de la déprime du marché, les locataires ont abordé les négociations entourant ces renouvellements avec l'objectif de réduire leurs coûts d'occupation.

Sous la pression, les propriétaires n'ont pas eu d'autre choix que de concéder du terrain aux consommateurs, en accordant des réductions de taux et des baux plus longs.

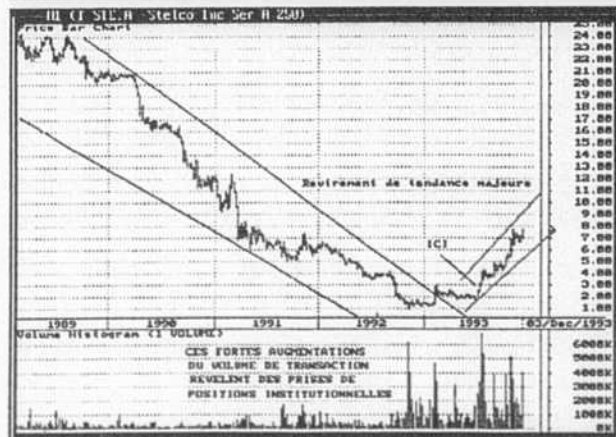
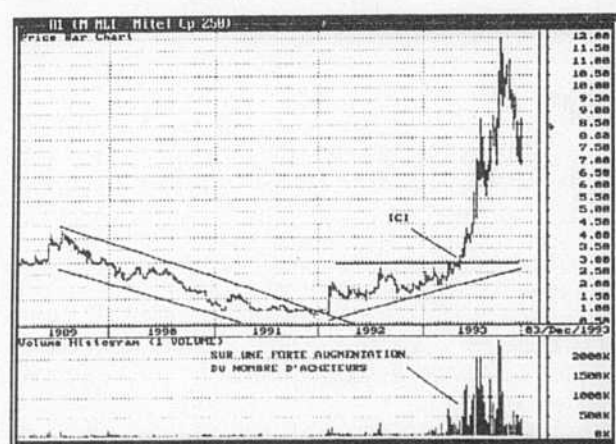
Cela a eu pour effet «de dissoudre les caractéristiques distinctives autrefois clairement établies pour les divers types d'espaces. On peut maintenant obtenir un meilleur taux pour un espace neuf évalué triple A que pour un espace rival moins récent. Devant leurs technologies et systèmes plutôt désuets, les immeubles de catégorie B ne peuvent plus réclamer de loyers très rentables.»

Du fait de ces changements récents, «plusieurs propriétaires-entrepreneurs voient leur flux monétaire grandement restreint par les espaces inoccupés et les baisses de revenus. Quant aux institutions préteuses, elles exigent de plus en plus de garanties avant d'accorder les fonds nécessaires pour financer les nouvelles transactions.» Ce qui, dans l'esprit de M. Laurin, constitue le point capital de cette industrie présentement.



Serge Truffaut

AVEZ-vous acheté ces titres aux endroits indiqués.



Demandez notre vidéocassette gratuite. Un enregistrement de 2h25 incluant un cours d'analyse de 36 minutes. DECISION-PLUS (514) 392-1366



DEPUIS 1961
EN SOLIDARITÉ
INTERNATIONALE

Envoyez vos dons à: SUCO, 3680 rue Jeanne-Mance, bureau 410, Montréal (Québec) H2X 2K5. Tél.: (514) 982-6622.

L'UNION CANADIENNE,
COMPAGNIE D'ASSURANCESL'INDUSTRIELLE-ALLIANCE
COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALESL'ÉQUITABLE,
COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALESLES COOPÉRANTS,
COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALEASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ANNUELLE

Avis est par les présentes donné que l'assemblée générale annuelle des actionnaires des compagnies ci-dessus mentionnées aura lieu au 2000, av. McGill College, Montréal, le lundi 28 février 1994 à 11 h, afin de recevoir le rapport annuel de la compagnie, ratifier les actes posés par le conseil d'administration, élire les administrateurs, choisir les vérificateurs de la compagnie et délibérer de toute autre question qui pourrait être soumise à l'assemblée.

Dans le cas de L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurances Générales et de Les Coopérants, compagnie d'assurance générale, l'assemblée sera également saisie d'une demande de ratification aux règlements généraux de la compagnie concernant le nombre d'administrateurs.

Sillery, le 5 février 1994

Le Secrétaire
Georges SmithL'UNION CANADIENNE,
COMPAGNIE D'ASSURANCESL'INDUSTRIELLE-ALLIANCE
COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALESL'ÉQUITABLE,
COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALESLES COOPÉRANTS,
COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALEGENERAL ANNUAL
MEETING

Notice is hereby given that the General Annual Meeting of the Shareholders of the companies above mentioned will be held at 2000 McGill College Ave, Montréal, on Monday, February 28, 1994 at 11:00 a.m., for the reception of the Company's Annual Report, the ratification of all acts of the Board of Directors, the election of the Directors, the appointment of the Company auditors and the transaction of any other business that can be submitted to the meeting.

In the case of Industrial-Alliance General Insurance Company and Les Coopérants, compagnie d'assurance générale, the meeting will be asked to ratify an amendment to the By-law of the Company concerning the number of Directors.

Sillery, February 5, 1994

Secretary
Georges SmithL'INDUSTRIELLE-ALLIANCE
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIEASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ANNUELLE

Prenez avis que l'assemblée générale annuelle de L'INDUSTRIELLE-ALLIANCE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE sera tenue au siège social de la compagnie, 1080, chemin Saint-Louis, Sillery, Québec, le lundi 14 mars 1994, à 15 h, aux fins de:

Soumettre le rapport des administrateurs, le bilan de la compagnie pour l'exercice terminé le 31 décembre 1993, les états financiers des revenus et dépenses pour le même exercice ainsi que les rapports des vérificateurs.

Ratifier les règlements et les actes des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 1993.

Élire des administrateurs, tel que prévu par l'article 17 du Règlement no. 1.

Nommer les vérificateurs pour l'exercice en cours.

Étudier toute autre question qui pourrait être soumise à l'assemblée.

Sillery, le 5 février 1994

Le Secrétaire
Georges SmithL'INDUSTRIELLE-ALLIANCE
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIEINDUSTRIAL-ALLIANCE
LIFE INSURANCE COMPANYGENERAL ANNUAL
MEETING

Notice is hereby given that the General Annual Meeting of INDUSTRIAL-ALLIANCE LIFE INSURANCE COMPANY, will be held at 1080, chemin Saint-Louis, Sillery, Québec, on Monday, March 14, 1994, at 3:00 p.m., for the following purposes:

To receive the annual report of Directors, the balance sheet, the statements of income and expenses for the fiscal year ended December 31, 1993 for the Company and the auditors' reports thereon.

To confirm by-laws and all acts of the Directors for the fiscal year ended December 31, 1993.

To elect Directors, as provided by article 17 of By-law no. 1.

To appoint auditors for the current year.

To transact on any other business that can be submitted to the meeting.

Sillery, February 5, 1994

Secretary
Georges Smith

ÉCONOMIE

Dans la foulée de la levée de l'embargo

Les sociétés américaines à la conquête du Vietnam

Washington (Reuter) — Les sociétés américaines s'apprêtent hier à partir à la conquête du marché vietnamien, au lendemain de la décision du président Bill Clinton de lever l'embargo commercial en vigueur depuis 1975.

Mais elles devront se battre pour prendre pied sur un marché où sont déjà solidement implantés leurs concurrents asiatiques et européens.

Dès l'annonce de la nouvelle jeudi soir par le président Clinton, les sociétés américaines — présentes dans le sud du pays jusqu'à la fin de la guerre il y a 19 ans — ont immédiatement commencé à prendre pied sur le marché vietnamien, qui représente environ 72 millions de consommateurs potentiels.

United Airlines a annoncé son intention de créer une desserte régulière entre Los Angeles et Ho-Chi-Minh-Ville dès que possible.

Hier, American Express a signé un accord avec Vietcombank, la première banque commerciale d'Etat du pays, sur l'introduction prochaine de sa carte de crédit.

A Ho-Chi-Minh-Ville, Pepsi Cola a fait une percée symbolique dans les rues de l'ex-Saïgon, devançant son éternel rival Coca-Cola en prélude à une probable «guerre du cola».

Bill Clinton a annoncé l'ouverture de «bureaux de liaison» à Hanoï et Washington — il s'agit des premiers liens officiels entre les deux pays depuis la fin de la guerre qui a fait plus de 58 000 morts côté américain et des centaines de milliers dans le camp vietnamien.

La levée de l'embargo n'est pas la normalisation des relations bilatérales

mais, selon les observateurs, elle ouvre une nouvelle ère qui pourrait changer la carte géopolitique et économique de l'Asie du Sud-Est.

«La levée de l'embargo est bénéfique non seulement pour le Vietnam et les États-Unis mais aussi pour toute la communauté internationale», a déclaré la porte-parole du ministère vietnamien des Affaires étrangères, Ho The Lan. Pour Irwin Robinson, président de la Chambre de commerce américano-vietnamienne, le Vietnam sera le prochain «tigre d'Asie».

Les Américains ont failli rater le coche

Virginia Foote, directeur du Conseil pour le commerce États-Unis-Vietnam — un organisme privé — a estimé que les Américains avaient failli rater le coche. «Le Vietnam doit se décider dans un an ou deux sur des projets d'infrastructure d'une valeur d'une dizaine de milliards de dollars», a-t-elle dit.

A Hanoï, les milieux gouvernementaux et d'affaires estiment que le marché vietnamien peut absorber les Américains aux côtés de leurs rivaux déjà présents venus de Taïwan, de France, de Corée du Sud, de Hong Kong, du Japon et d'Australie.

A Séoul, les milieux d'affaires sud-coréens ont salué la levée de l'embargo américain, ajoutant qu'elle renforcera leurs propres échanges économiques avec Hanoï.

Le gouvernement vietnamien est à la recherche d'investissements directs étrangers à hauteur de 12 à 15 milliards\$ US d'ici l'an 2000 pour moderniser les infrastructures, in-

dustrialiser le pays et accompagner une croissance économique de 8% par an. «Cela va être la ruée ici», prédit Eugène Matthews, un homme d'affaires américain qui vit au Vietnam depuis 1990. «Ce pays est si jeune au niveau de son développement économique qu'il y a de la place pour chacun dans tous les domaines.»

La levée de l'embargo commercial américain, si elle ne transformera pas instantanément le Vietnam en un royaume de la consommation, va aider son économie archaïque à décoller grâce essentiellement au boom attendu des investissements étrangers.

«C'est une étape nécessaire, mais ce n'est pas un coup de baguette magique. L'impact sera progressif», estime Pierre-Alexandre Muyl, le directeur de l'agence à Hanoï du Crédit Lyonnais, la première banque étrangère à avoir ouvert une agence dans la capitale.

Banques rassurées

Selon les banquiers étrangers et les hommes d'affaires installés au Vietnam, le premier effet de la décision du président Bill Clinton sera financier. Les banques internationales rassurées — jusqu'à présent, l'embargo les rendait frileuses — seront moins rétives à faire des prêts à moyen et long terme au Vietnam.

«Les investissements vont s'accroître», prédit le représentant d'une firme sud-coréenne établi au Vietnam depuis trois ans. «Nos compagnies doivent emprunter aux banques pour investir, mais l'embargo les empêchait d'obtenir de l'argent sur les marchés financiers», explique-t-il.



PHOTO AP

A Ho-Chi-Minh-Ville, Pepsi Cola a fait une percée symbolique dans les rues de l'ex-Saïgon, devançant son éternel rival Coca-Cola en prélude à une probable «guerre du cola».

Les compagnies asiatiques et européennes, arrivées les premières après l'ouverture du pays aux investissements étrangers en 1988, ne portent pas nécessairement le deuil de l'embargo, en particulier les japonais qui n'ont plus à craindre le contrecoup de leur présence au Vietnam auprès des consommateurs américains.

De la fin des sanctions, les hommes d'affaires japonais attendent «un encouragement psycholo-

gique et une reconnaissance internationale qui doivent accélérer l'essor du Vietnam», comme le confirme l'un d'eux.

En outre, les firmes non américaines ont déjà mis en place leurs réseaux et fidélisé leur clientèle. «Quelques géants américains pourraient bien écarter leurs rivaux étrangers», affirme M. Muyl, en citant IBM, Boeing, AT&T et les firmes pétrolières. «Mais en dehors de ces secteurs, c'est une autre his-

toire», assure-t-il, d'autant que les Américains affronteront les mêmes écueils que leurs concurrents: infrastructure industrielle délabrée, bureaucratie, absence de cadre juridique et corruption.

L'un des plus déshérités

Le Vietnam reste l'un des pays les plus déshérités de la planète, avec 80% de ruraux et un revenu moyen par tête de 220\$ US par an. Si Ho Chi Minh-Ville, la locomotive économique du pays, et Hanoï ces derniers temps, ont été transformées par l'économie de marché prônée depuis la fin des années 80, les campagnes vietnamiennes vivent encore au rythme du buffle et de la charrue.

Sa richesse vient d'un marché de 72 millions d'habitants encore largement inexploité, qui offre des perspectives alléchantes de développement pour les compagnies américaines. 34 d'entre elles ont ouvert des bureaux de représentation à Hanoï et Ho Chi Minh-Ville depuis l'an dernier, parmi lesquelles des grands noms: Bank of America, Citibank, IBM, Caterpillar et Philip Morris.

Mobil vient d'obtenir un contrat d'exploration dans le champ «offshore» du «Dragon Bleu», au large des côtes méridionales du Vietnam dont elle avait été la première à forer les fonds juste avant la fin de la guerre en 1975.

Quant au constructeur Boeing, il peut espérer contribuer pour une bonne part à la modernisation de la flotte (majoritairement russe) de la compagnie nationale Vietnam Airlines.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS



La compagnie Radio Nord inc. est à la recherche d'un(e) :

DIRECTEUR(Trice) GÉNÉRAL(E) DES VENTES ET MARKETING

Sous l'autorité du Président-directeur général du groupe Radio Nord inc., vous serez responsable de la gestion générale des ventes et du marketing de la division de Hull/Ottawa.

Vous détenez un diplôme universitaire en marketing ou l'équivalent. Votre expérience des cinq dernières années fait foi de vos connaissances approfondies des techniques et des principes de la vente et du marketing. De plus, la qualité de vos réalisations antérieures démontre votre leadership et votre capacité exceptionnelle en gestion du personnel des ventes.

Le bilinguisme est essentiel.

Lieu de travail : Hull/Ottawa

Vous référant au numéro 9501-1, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 18 février 1994 à l'adresse suivante :

Radio Nord inc.
171, rue Jean-Proulx
Hull (Québec)
J8Z 1W5



L'ASSOCIATION DES CADRES SUPÉRIEURS DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Représente les gestionnaires publics, qui oeuvrent à la direction des établissements et des organismes de la Santé et des Services sociaux. Sur une base volontaire, la majorité de ces cadres supérieurs adhèrent à L'ASSOCIATION afin d'assurer la défense et le développement de leurs intérêts socio-économiques et socio-politiques. Par ailleurs, à l'instar de ses membres, leaders dans leurs milieux respectifs, L'ASSOCIATION est devenue l'un des principaux chefs de file parmi les associations de cadres au Québec.

Afin d'augmenter sa force de frappe ainsi que le souhaitent clairement ses membres, L'ASSOCIATION entend développer une plus grande visibilité auprès du public et des médias et consolider ses activités de communications avec les cadres supérieurs. À ces fins, L'ASSOCIATION recherche un

RESPONSABLE DES RELATIONS AVEC LES MÉDIAS ET DE L'INFORMATION AUPRÈS DES MEMBRES

Désireuse de combler ce poste dans les meilleurs délais, L'ASSOCIATION recherche un professionnel de haut calibre, doté des diplômes universitaires appropriés, connaissant bien le milieu de la Santé et des Services sociaux et surtout, possédant un réseau personnel déjà établi de relations avec les médias.

Vous êtes ce professionnel polyvalent, généraliste en communications, et vous pouvez vous exprimer de façon impeccable, tant oralement que par écrit? Ce nouveau poste a de fortes chances de vous passionner si, par ailleurs, vous recherchez un milieu de travail stimulant par ses exigences et par son attrait pour l'innovation, où le sens de l'engagement et le travail de qualité réalisé d'une manière efficiente sont fortement valorisés. La rémunération offerte est concurrentielle et dépendra du temps de travail convenu avec vous et de ce que votre expérience et vos qualifications apporteront à L'ASSOCIATION, dans l'atteinte de sa mission et la réalisation de ses nouvelles orientations.

Si vous avez la conviction d'être la candidate idéale/le candidat idéal, prière de faire parvenir par écrit votre curriculum vitae complet, ainsi qu'un résumé faisant ressortir sous forme de tableau synthèse les principaux éléments qui à votre avis vous justifient de soumettre votre candidature, le tout d'ici le 18 février à 17h, à l'adresse suivante:

CONCOURS/COMMUNICATIONS/FÉVRIER 1994
bureau 150
920, av. Victoria
Greenfield Park
J4V 1M9

P.S. Seules les personnes dont la candidature sera retenue recevront un accusé de réception.

HUDON, GENDRON, HARRIS, THOMAS (société en nom collectif)

AVOCAT EN DROIT DES AFFAIRES

HUDON, GENDRON, HARRIS, THOMAS est à la recherche d'un avocat spécialisé en droit des affaires et, plus particulièrement, en droit corporatif et valeurs mobilières.

Le candidat recherché est bilingue et devra, en outre, avoir plus de cinq années d'expérience dans les domaines mentionnés ci-dessus.

Les personnes intéressées à poser leur candidature sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae dans les plus brefs délais à l'attention de Me Claude Gendron à l'adresse suivante:

HUDON, GENDRON, HARRIS, THOMAS
630, boulevard René-Lévesque Ouest
27e étage
Montréal (Québec)
H3B 1S6

Toute offre de service sera traitée confidentiellement.

CARRIÈRES & PROFESSIONS

LE DEVOIR

Les samedis & mercredis

985-3399

1-800-363-0305

Télécopieur

985-3390



Université de Montréal

Professeure ou professeur en linguistique informatique

Le Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences recherche une professeure ou un professeur de linguistique informatique.

Fonctions

Enseignement aux 1^{er} et 2^e cycles, avec encadrement des étudiants des 2^e et 3^e cycles. Enseignement : utilisation et création de bases de données, lexicographie et terminologie informatisées.

Exigences

Doctorat en linguistique; recherches et publications pertinentes; expérience dans les domaines; enseignement et encadrement d'étudiants et d'étudiantes aux trois cycles. Une bonne connaissance des aides à la traduction assistée serait un atout.

Traitement

Selon la convention collective.

Date d'entrée en fonction

Le 1^{er} janvier 1995.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae et trois lettres de recommandation avant le 1^{er} juin 1994 à :
M. Jean-Claude Gémard, directeur
Département de linguistique et de traduction
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec), H3C 3J7

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. L'Université soutient à un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes.



Cégep de la Gaspésie et des Îles

Centre d'études collégiales de Carleton

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

à l'enseignement régulier, temps partiel (50%)

Fonctions: Sous l'autorité du directeur du centre et en conformité avec les orientations et priorités du Secteur du développement pédagogique, exercer les fonctions d'intervention-conseil dans les champs suivants: mise en oeuvre des principales mesures liées au renouvellement collégial; élaboration et mise en oeuvre d'activités de perfectionnement destinées au personnel enseignant; élaboration des mesures en développement et évaluation de programmes; recherche et expérimentation à des fins d'innovation pédagogique.

De concert avec l'équipe des Services pédagogiques, offrir, par l'intervention auprès des enseignants et/ou des départements d'enseignement, un support pédagogique aux besoins exprimés. Prendre part à la mise en place du Secteur du développement pédagogique dont l'activité principale sera orientée vers le soutien à l'enseignement. Agir comme personne-ressource à l'occasion des diverses activités à caractère pédagogique (perfectionnement des enseignants, journées pédagogiques, développement de programmes, etc.). Participer, selon les besoins, à la réalisation de tout projet pédagogique visant l'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage. Contribuer, de façon occasionnelle ou permanente, au développement de dossiers à caractère pédagogique.

Exigences: • Diplôme universitaire terminal de 1^{er} cycle dans un champ de spécialisation approprié à l'emploi. • Formation universitaire dans un champ de pédagogie, un atout. • Bonne connaissance du milieu collégial. • Expérience de travail pertinente aux tâches reliées à l'exercice de la fonction. • Bonne connaissance du domaine relié aux processus d'apprentissage. • Habiletés interpersonnelles et intellectuelles: travail d'équipe, esprit d'analyse, etc.

Entrée en fonction: Début de mars 1994.

Le Cégep respecte l'équité en matière d'emploi. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae en y insérant vos relevés de notes, avant le 18 février 1994, au Service des ressources humaines, CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES, C.P. 590, Gaspé (Québec) G0C 1R0.

Le cégep une présence essentielle

Les créanciers d'Euro Disney reprendront contact

Paris (AFP) — Le comité-conjoint des banques créancières d'Euro Disney devrait prochainement reprendre contact «de façon informelle» avec la Walt Disney Company, a-t-on appris hier de bonne source.

Les banques avaient suspendu toute discussion sur une restructuration de la dette d'Euro Disney à la réalisation d'un rapport d'audit qui devrait être terminé d'ici une quinzaine de jours.

La soixantaine de banques créancières, qui se sont réunies mercredi à Paris pour entendre notamment les premières conclusions du cabinet de conseil KPMG, responsable de l'audit, devraient se rencontrer à nouveau d'ici deux ou trois semaines afin de prendre connaissance de la totalité du rapport, a-t-on indiqué de même source.

Confronté à une dette de 20,3 milliards de FF (3,4 milliards\$ US), le parc d'Euro Disney, situé à l'est de Paris, aurait besoin pour poursuivre ses activités de 12 à 13 mds de FF (2 à 2,2 milliards\$ US) de financement, a-t-on précisé.

Ce chiffre correspond à la somme actualisée des déficits cumulés prévus sur quinze ans. Il s'entend «sans modification fondamentale et en tenant compte des investissements nécessaires pour terminer le premier parc mais en excluant la construction de la phase 2 (deuxième parc)», expliquait-on de sources bancaires.

Ce montant figurait déjà dans le rapport que la Banque Lazard, banque conseil du groupe Walt Disney Company, avait soumis aux banques créancières en novembre dernier.

Au terme de cette analyse, la firme américaine proposait une augmentation de capital de 6 milliards de FF (1,02 milliard\$ US) ainsi qu'un effort partagé, réalisé pour moitié par elle sous forme d'abandon de redevances et pour moitié par les banques, sous forme d'abandon d'intérêts.

Les banques avaient alors jugé cette proposition «inacceptable» pour ne pas dire indécente, considérant notamment que Walt Disney était actionnaire à 49% d'Euro Disney, elle «récupérait de fait la moitié de ce qu'elle abandonnait», expliquait-on de même source.

EN BREF

L'EUROPE CENTRALE ET LE LIBRE-ÉCHANGE

Prague (AP) — La Pologne, la Hongrie, la République tchèque et la Slovaquie sont convenues hier de constituer dans un délai de cinq ans une zone de libre-échange d'Europe centrale. Un accord sur l'instauration de cette communauté des anciens satellites de l'URSS avait été conclu en 1992, mais les futurs partenaires ont décidé d'accélérer le calendrier de sa mise en oeuvre. «Dans les cinq ans qui suivront la signature de cet accord devrait être créée une zone de libre-échange réunissant 65 millions de personnes», a déclaré le ministre tchèque du Commerce Vladimír Dlouhý cité par l'agence CTI.

Avis de la Commission des transports du Québec



Commission des transports du Québec

La Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur le camionnage (L.Q. 1987, c. 97), la Loi sur les transports (L.R.Q. c. T-12) et la Loi sur le transport par taxi (L.R.Q. c. T-11.1) et aux règlements qui en découlent. Ces avis contiennent les natures de demandes introduites à la Commission qui requièrent une publication, les avis que la Commission donne de son propre chef ainsi que les informations qui intéressent les demandeurs ou les titulaires de permis.

Les rubriques sont classées, lorsqu'il y a des avis à donner, comme suit: autobus, taxi, camionnage local, intra et extraprovincial, camionnage en vrac, location, maritime, avis divers et information générale.

Toute opposition ou intervention qui peut être faite selon les règles doit l'être dans le délai indiqué dans la rubrique et signifié au requérant.

Le texte complet d'une demande ou d'un avis peut être consulté à la Commission durant les heures régulières d'ouverture des bureaux.

AUTOBUS

Délai d'opposition ou d'intervention: 10 jours de la publication

M94-61281-4
LE COMITÉ TOURISTIQUE DE LA RÉGION D'ASBESTOS
12, ROUTE 116, C.P. 1050
Danville (Québec)
J0A 1A0
DEMANDE DE PERMIS SPÉCIAL
TRANSPORT TOURISTIQUE
TERRITOIRE: Asbestos
PARCOURS 1: De l'entrée de la Mine JM Asbestos à différents endroits situés sur ses propriétés
Sites visités: accueil, descente du puits minier, visite du Concasseur, Salle de contrôle et de Moulin 5
PARCOURS 2: Départ du Centre culturel, boulevard Olivier; Boulevard Olivier jusqu'au boulevard industriel; Boulevard industriel jusqu'au site minier
Sites visités: puits de la Mine JM Asbestos Inc., arrêt au premier pailleur du puits minier, Concasseur et Moulin 5
Horaire et fréquence:
Parcours 1: Tous les jours de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h30.
Durée approximative de la visite: 2 heures
Parcours 2: Les 19, 20 et 21 août 1994, de 8h00 à 19h00.
Durée approximative de la visite: 60 minutes
CLIENTELE: Public en général
CATEGORIE D'AUTOBUS: A5
CONDITIONS ET RESTRICTIONS: Le véhicule doit avoir une capacité maximale de 48 passagers
Durée: Du 13 mars au 30 septembre 1994.

Q94-14440-8
Thibodeau, Michel
(AÉRO SERVICE)
225, rue du Châtelier app. 323
Québec (Québec)
G1K 8R3
DEMANDE DE PERMIS SPÉCIAL
TRANSPORT PAR ABONNEMENT
Territoire: De l'hôtel Confortel situé à l'ancienne Lorette (23055) à l'aéroport Jean-Lesage situé à Sainte-Foy (23060) et vice versa.
De l'hôtel Hilton situé à Québec (23025) à l'aéroport Jean-Lesage situé à Sainte-Foy (23060) et vice versa.
Clientèle: Pilotes et agents de bord de la compagnie aérienne Royal Airlines et Air Canada
Horaire et fréquence: Disponible au bureau de la C.T.Q.
Catégories d'autobus: A6
Date de fin: 31 décembre 1994

Q94-14442-4
AUTOCAR 5 ÉTOILES INC.
15, rue Gaudet R.R. 2
Drummondville (Québec)
J2B 6V3
PROCUREUR: Me Guy Poliquin
ET DEMANDEUR-CÉDANT
AUTOBUS A. MESSIER INC
1777, Sigouin
Drummondville (Québec)
J1C 5P7
TRANSFERT DE PERMIS
TRANSPORT NOLISÉ
6-Q-000763-003D
TERRITOIRE: Wickham,
Saint-Charles-de-Drummond,
Saint-Nicéphore,
Saint-Majorique-de-Grantham,
Saint-Joachim-de-Corval,
Saint-Germain-de-Grantham,
Saint-Germain-de-Grantham,
Saint-Edmond-de-Grantham,
Saint-Cyrille-de-Wendover,
Grantham, Drummondville
CATEGORIE D'AUTOBUS: A6, A5, A4, A2
Date de fin: 94-03-31
TRANSFERT NOLISÉ
6-Q-000763-008E
Territoire(s) autorisé(s):
Saint-Léonard,
Notre-Dame-du-Bon-Conseil,
L'Avenir, Ulverton,
Saint-Léonard-d'Aston, Melbourne, Melbourne
CATEGORIE D'AUTOBUS: A6, A5, A4, A2, A1
TRANSPORT INTERURBAIN
6-Q-000763-012A
Territoire(s) autorisé(s):
D'Asbestos à Montréal
CATEGORIE D'AUTOBUS: A1, A2, A3, A4, A5, A6
TRANSPORT INTERURBAIN
6-Q-000763-013A
Territoire(s) autorisé(s):
D'Asbestos à Richmond
CATEGORIE D'AUTOBUS: A1, A2, A3, A4, A5, A6
TRANSPORT NOLISÉ
6-Q-000763-014A
Territoire(s) autorisé(s):
Sainte-Rosalie, Sainte-Rosalie, Saint-Léonard, Saint-Ephrem-d'Upton,
Saint-André-d'Acton, Upton, Sainte-Christine, Durham-Sud, Acton Vale
CATEGORIE D'AUTOBUS: A6, A5, A4, A3, A2, A1
TRANSPORT NOLISÉ
6-Q-000763-015A
Territoire(s) autorisé(s):
Danville, Richmond, Saint-Nazaire d'Acton, Saint-Théodore d'Acton, Roxton Falls, Asbestos
CATEGORIE D'AUTOBUS: A1, A2, A4, A5, A6
Date de fin: 98-03-28

Délai d'opposition ou d'intervention: 21 jours de la publication

M94-61288-9
AUTOBUS AUGER MÉTROPOLITAIN INC.
147, rue Principale
Châteauguay (Québec)
J6K 1G2
PROCUREUR: PAQUETTE, PERREAULT & ASS.
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT PAR ABONNEMENT
TERRITOIRE: De Châteauguay (cinéma 5 — coin Saint-Jean-Baptiste et Rameau, Marché Maxi — coin Saint-Jean-Baptiste et Lauzon, Centre Polydium — boul. Maple, Dépanneur Couche-Tard — coin Desjardins et Principale), L'Arc (Arche de la presqu'île Asselin) et Beauharnois (coin Richardson et Ellice) Aux centres de ski suivants: Jay Peak (U.S.A. Vermont), Mont Tremblant (Mont-Tremblant), Mont Orford (Magog), Mont Blanc (Saint-Faustin), Owl's Head (Potton), Mont Saint-Sauveur (Saint-Sauveur), Mont Sainte-Anne (Beauport) et Le Massif (Saint-Philémon)
Horaire et fréquence: Selon les horaires déposés au dossier.
Clientèle: Skieurs abonnés ou participants aux excursions de ski planifiées par le club Chat-o-ski.

CATÉGORIE D'AUTOBUS: A1, A2
Durée: 5 ans
M94-61291-3
AUTOBUS VERREAULT LTÉE
438, rue St-Jean
Granby (Québec)
J2G 2H4
PROCUREUR: OGILVY, RENAULT
RENOUVELLEMENT DE PERMIS
8-M-00023-015A
TRANSPORT PAR ABONNEMENT
TERRITOIRE: De Saint-Etienne-de-Bolton, Stukely-Sud, Waterloo, Bromé et Lac-Bromé à l'Atelier situé à Lac-Bromé.
Durée: Jusqu'au 31 décembre 1994.

M94-61321-8
LES AUTOBUS GAUDREAU INC.
540, rue Visitation
Saint-Charles Borromée (Québec)
J6E 4P3
PROCUREUR: GAGNÉ, LETARTE & ASS.
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT NOLISÉ
TERRITOIRE: Saint-Paul, Saint-Lin, Saint-Jérôme, Saint-Jacques, Saint-Jacques, Saint-Esprit, Sainte-Sophie, Saint-Marcel-line-de-Kildare, Saint-Marie-Salomé, Sainte-Julienne, Saint-Côme, Saint-Charles-Borromée, Saint-Anoine, Saint-Ambroise-de-Kildare, Saint-Alphonse-Rodriguez, Saint-Alexis, Saint-Alexis, Sacré-Cœur-de-Crabtree, Notre-Dame-des-Prairies, New Glasgow, Laurendes, Joliette, Crabtree
PARCOURS: Ne s'applique pas
HORAIRE ET FRÉQUENCE: Sur demande
CLIENTELE: Groupe de personnes exclusivement
CATEGORIE D'AUTOBUS: A7
Durée: 5 ans

M94-61322-6
LES AUTOBUS E. MÉNARD ET FILS INC.
R.R. #1, 781, 41ème Concession
Saint-Georges-de-Clarenceville (Québec)
J0J 1B0
PROCUREUR: FLYNN, RIVARD
DEMANDE DE PERMIS
La requérante, qui était détentrice de la clause de permis 1-M-00087-004A dont elle a omis par inadvertance de demander le renouvellement en vertu de l'article 37.3 de la Loi sur les transports du Québec pour obtenir l'émission d'un permis en tous points similaires:
TRANSPORT NOLISÉ
TERRITOIRE: Phillipsburg, St-Pierre-de-Véronne-a-Pike-River, Venise-en-Québec
HORAIRE ET FRÉQUENCE: Sur demande
CLIENTELE: Groupes
CATEGORIE D'AUTOBUS: A1, A2, A5, A7
Durée: 5 ans

M94-61336-6
3094-2510 QUÉBEC INC.
2825, Boul. Ford
Châteauguay (Québec)
J6J 4Z2
PROCUREUR: PAQUETTE, PERREAULT & ASS.
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT INTERURBAIN
Territoire: De Val-d'Or à Matagami
Deuxième
TERRITOIRE: De Val-d'Or à Amos
Troisième
TERRITOIRE: De Rouyn-Noranda à La Sarre
Quatrième
TERRITOIRE: D'Amos à Rivière-Héva
Cinquième
TERRITOIRE: De Val-d'Or à Rouyn-Noranda
Sixième
TERRITOIRE: De Rouyn-Noranda à Montréal
Septième
TERRITOIRE: De Rouyn-Noranda à la Frontière Québec — Ontario à destination de North Bay
Huitième
TERRITOIRE: De Rouyn-Noranda à la Frontière Québec — Ontario à destination de Kirkland Lake
PARCOURS ET/OU PARCOURS
ALTERNATIF: Selon les parcours déposés au dossier
HORAIRE ET FRÉQUENCE: Selon les horaires et fréquences déposés au dossier
CLIENTELE: Public en général
CATEGORIE D'AUTOBUS: A1, A2, A3, A6, A7
CONDITIONS ET RESTRICTIONS: Selon les conditions et restrictions déposées au dossier
Durée: 5 ans

Q94-14418-4
Michel Rivière & fils en société
(Transport Parallèle enr.)
126, des Vétérans c.p. 1054
New Richmond (Québec)
G0C 2B0
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT PAR ABONNEMENT
TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S):
Premièrement:
Pour le transport de la clientèle visée par la demande à l'intérieur des territoires des municipalités régionales de comté d'Avignon, Bonaventure, Pabok et la Côte-de-Gaspé pour se rendre à destination de Rimouski, Matane, Mont-Joli, Sainte-Anne-des-Monts, Amqui, Québec et Montréal incluant le retour.
Troisièmement:
Pour le transport de la clientèle visée par la demande de tout point sis à l'intérieur des municipalités régionales de comté d'Avignon, Bonaventure, Pabok et la Côte-de-Gaspé pour se rendre à destination de Rimouski, Matane, Mont-Joli, Sainte-Anne-des-Monts, Amqui, Québec et Montréal incluant le retour.
Clientèle:
Usagers requérant des soins ou examens dans d'autres régions que celle de leur lieu de résidence ou centre d'hospitalisation
(2)
Usagers requérant un transport spécialisé pour des retours à domicile ou de leur domicile vers un centre spécialisé.
HORAIRE ET FRÉQUENCE:
Selon la demande des usagers.
CONDITION(S) ET RESTRICTION(S):
Escorte obligatoire si les usagers requièrent des soins médicaux.
Catégorie d'autobus: A6
Durée: 5 ans

Q94-14429-1
VISITES TOURISTIQUES FEUILLE D'ÉRALE (1989) INC.
240, 3ème Rue
Québec (Québec)
G1L 2S8
PROCUREUR: VÉZINA, POULIOT & ASS.
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT AÉROPORTUAIRE
TERRITOIRE: De l'Aéroport International Jean-Lesage situé à Sainte-Foy vers Ancienne-Lorette, Sainte-Foy, Sillery, Québec pour les établissements suivants:
Ancienne-Lorette: Confortel, Oncle Sam, Québec Inn, Repotel, Journey's End, Sainte-Foy: L'Habitation, l'Aristocrate, Auberge des Gouverneurs Sainte-Foy, Auberge du Boulevard Laurier, Auberge Wandlin, Holiday Inn Sainte-Foy, Carillon, Germain des Prés, Motel Louise, Motel Universel (Chemin Sainte-Foy) Hôtel Québec, Auberge Sainte-Foy, Universel Plaza Québec, Hôtel Cottage, Classique Sainte-Foy, Motel Fleur de Lys, Terminus d'autobus de Sainte-Foy, Gare Via Rail de Sainte-Foy, Université Laval, Château Bonne Entente, Québec: Gare Intermodale, Gare d'autobus Québec, Auberge St-Antoine, Radisson des Gouverneurs, Holiday Inn Centre-ville, Hilton Québec, Château Laurier, Loews Le Concorde, l'Émilion, Classique St-Jean, Manoir Lafayette, Château Bellevue, Château Frontenac, Château Fleur de Lys, Manoir Ste-Genève, Jardin des Gouverneurs, Maison du Fort, Hôtel du Cap Diamant, Château de Lévy, Manoir sur le Cap, Hôtel Beauséjour, Auberge de la Paix, Hôtellerie Fleur de Lys, Hôtel du Vieux Québec, Hôtel Clarendon, Centre International de séjour, Manoir des Remparts, Manoir d'Auteuil, Manoir Victoria, Clos Saint-Louis, Hôtel Marie-Rollet, Mai-

son Acadienne, Maison Doyon, Maison Sainte-Ursule, Maison Demers, Hôtel Le Normandin, Hôtellerie Le Dauphin, Journey's End Suites.
PARCOURS: Disponible à la C.T.Q.
PARCOURS ALTERNATIF: Disponible à la C.T.Q.
HORAIRE ET FRÉQUENCE: Disponible à la C.T.Q.
CLIENTELE: Public en général
CATEGORIE D'AUTOBUS: A1, A2, A4, A5, A6
Durée: 31 décembre 1994

Q94-14437-4
AUTOBUS TREMBLAY & PARADIS INC
2625, rue Watt
Sainte-Foy (Québec)
G1P 3T2
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT PAR ABONNEMENT
TERRITOIRE: Sillery vers Charlesbourg, Sainte-Foy, Québec, Lévis, Saint-Casimir, Saint-Gabriel-de-Valcartier, Lac-Saint-Joseph, Saint-Joachim, Bernières, Lac-Beauport, Beaurivage, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Saint-François
CLIENTELE: Jeunes fréquentant le Service des Loisirs et Parcs de Sillery
Activité commune exercée par cette clientèle: Les loisirs
HORAIRE ET FRÉQUENCE: Tel que stipulé au devis préparé par le Service des Loisirs et Parcs de Sillery
CATEGORIE D'AUTOBUS: A5
CONDITION ET RESTRICTION:
Ce service sera effectué en conformité avec le contrat intervenu avec la Ville de Sillery.
Durée: 5 ans

Q94-14461-4
AUTOBUS LA QUÉBÉCOISE INC.
1225 des Érables
Saint-Lambert-de-Lauzon (Québec)
G0S 2W0
PROCUREUR: FLYNN, RIVARD
(avocats)
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT PAR ABONNEMENT
TERRITOIRE: Service de navette entre divers établissements hôteliers sis sur le territoire de la Communauté Urbaine de Montréal (199940) ainsi que sur les territoires des municipalités de Laval (65005), Brossard (58005) et Longueuil (68030) et le Casino exploité par la Société des Casinos du Québec Inc. sur l'île Notre-Dame à Montréal
HORAIRE ET FRÉQUENCE: Selon entente avec les établissements hôteliers desservis
PARCOURS: Dans les municipalités comprises dans le territoire de la Communauté Urbaine de Montréal ainsi qu'à Laval, Brossard et Longueuil. Selon entente avec les autorités municipales
CLIENTELE: Clients des établissements hôteliers desservis se rendant au Casino exploité par la Société des Casinos du Québec Inc. sur l'île Notre-Dame à Montréal
CATEGORIE D'AUTOBUS: A1, A2, A3, A4, A5, A6
Durée: 5 ans à compter de la date de la décision

Q94-14470-5
AUTOBUS LA QUÉBÉCOISE INC.
1225 des Érables
Saint-Lambert-de-Lauzon (Québec)
G0S 2W0
PROCUREUR: FLYNN, RIVARD
(avocats)
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT PAR ABONNEMENT
TERRITOIRE: De Ste-Foy (23060) et Québec (23025) au site du Casino exploité par la Société des Casinos du Québec Inc. à Pointe-au-Pic (15010)
FRÉQUENCE: Tous les mercredis, jeudis, vendredis, samedis et dimanches
HORAIRE: Disponible à la C.T.Q.
PARCOURS: Disponible à la C.T.Q.
CLIENTELE: Personnes se rendant au Casino exploité par la Société des Casinos du Québec à Pointe-au-Pic
CATEGORIE D'AUTOBUS: A1
CONDITION(S) ET RESTRICTION(S):
Le droit de retour limité au transport des personnes étant des personnes étant montées à bord du véhicule au point d'origine du service.
Durée: 5 ans à compter de la décision.

TAXI

Délai d'opposition ou d'intervention: 10 jours de la publication

M93-60746-8
Cette nature de la demande remplace celle déjà publiée dans Le Devoir le 11 décembre 1993
LA LIGUE DE TAXIS DE MONTREAL INC.
7373 rue Lajeunesse
Montréal (Québec)
H2R 2H7
DEMANDEUR-CONJOINT
LA LIGUE DE TAXIS DE L'OUEST DE MONTREAL INC.
11475, Côte de Liesse, Suite 101
Dorval (Québec)
H9P 1B3
DEMANDEUR-CONJOINT
LA LIGUE DE TAXIS DE L'EST DE MONTREAL INC.
5290, rue Jean-Talon
Saint-Léonard (Québec)
H1S 1L3
PROCUREUR: POULIOT, MERCURE
FIXATION PARTICULIÈRE DE TAUX
Demandant la révision des taux et tarifs de transport par taxi afin que ce taux:
1) soit modifié afin que les frais de 1.00 \$ exigés par Aéroports de Montréal s'ajoutent au tarif calculé selon le taximètre, lors de tout voyage originant de l'aéroport de Montréal-Dorval;
2) soit modifié en ajoutant, au tarif forfaitaire applicable au transport entre l'aéroport de Montréal-Dorval et le centre-ville de Montréal, les frais de 1.00 \$ exigés par Aéroports de Montréal, lorsque le voyage origine de l'aéroport de Montréal-Dorval.

M94-61136-0
LES ENTREPRISES ALOUETTE INC.
48, Place Lépine
Repentigny (Québec)
J6A 5R1
PROCUREUR: MERCIER LEDUC BOULAY
AVIS DE PROPOSITION D'ACQUISITION D'INTERETS
1-M-203954-002A
1-M-203954-006A
CATEGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

M94-61271-5
St-Martin, Michel
1075, Sherbrooke
Lachine (Québec)
H8S 1H8
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Grondin, Robert
55, 46ième avenue
Lachine (Québec)
H8T 2N2
TRANSFERT DE PERMIS
3-M-214270-001A
CATEGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A-12 Ouest de Montréal

M94-61278-0
Eshaghpour Pakdehi, Mohammad
504, Spring Garden
Dollard-des-Ormeaux (Québec)
H9B 1T1
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Martinez, Ramon
1650, St-Timothée, App. 207
Montréal (Québec)
H2L 1T3
TRANSFERT DE PERMIS
1-M-214270-002A
CATEGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

M94-61285-5
Hovsepian, Yaacoub Avedis
1, Place Belvédère, app. 1401
Laval (Québec)
H7V 1B1
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Maldjian, Garabed
240, rue Spring Garden
Dollard-des-Ormeaux (Québec)
H9B 1S6

TRANSFERT DE PERMIS
5-M-205286-007A
CATEGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A-12 Ouest de Montréal

M94-61286-3
Jones, Peter Edward
142, Chapais
Châteauguay (Québec)
J6K 1K4
PROCUREUR: Me Robert Beaulieu
ET DEMANDEUR-CÉDANT
St-Amour, Jean
(Jean St-Amour Enr.)
1753, English River
Howick (Québec)
J0S 1G0
TRANSFERT DE PERMIS
5-M-214148-001A
CATEGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A-26 Châteauguay

M94-61289-7
Valade, Michel
8583, Cluny
Saint-Léonard (Québec)
H1R 2X4
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Benoit, Georges
366, de Jumonville
Boucherville (Québec)
J4B 1K2
TRANSFERT DE PERMIS
6-M-210814-001A
CATEGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

M94-61293-9
Gerasimov, Mikhail
415, rue Lansdowne
Rosemère (Québec)
J7A 3G6
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Guimond, Réal
243, du Carrefour, R.R. # 2
Lachenaie (Québec)
J6W 3T8
TRANSFERT DE PERMIS
5-M-200391-001A
CATEGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

M94-61294-7
Drivakos, John
30, St-Cuthbert
Montréal (Québec)
H2W 1L3
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Fotiadiou, Sofia
645, St-Roch, App 6
Montréal (Québec)
H3N 1K9
TRANSFERT DE PERMIS
1-M-211494-001A
CATEGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

M94-61299-6
Amin, Mashaallah
7910, Côte St-Luc, app. 503
Côte-Saint-Luc (Québec)
H4W 1R2
ET DEMANDEUR-CÉDANT
2752-7688 QUÉBEC INC.
7910, Côte-St-Luc, app. 503
Côte-Saint-Luc (Québec)
H4W 1R2
TRANSFERT DE PERMIS
8-M-214707-001A
CATEGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

M94-61300-2
Foo, Choi Pheng
624, Wolsley Avenue
Côte-Saint-Luc (Québec)
H4X 1W5
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Taghizadeh-Barzandeh, Javad
624, Wolsley Avenue
Côte-Saint-Luc (Québec)
H4X 1W5
TRANSFERT DE PERMIS
5-M-215921-001A
CATEGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

M94-61302-8
DEMANDEUR-CESSIONNAIRE
Lemire, Donald
330, Vincent Massey
Beloeil (Québec)
J3G 3J1
DEMANDEUR-CONJOINT ET DEMANDEUR-CÉDANT
2617-6982 QUÉBEC INC.
352, rue Pineault
Mont-Saint-Hilaire (Québec)
J3H 3S4
AVIS DE PROPOSITION D'ACQUISITION D'INTERETS ET TRANSFERT DUDIT PERMIS
7-M-215664-001A
CATEGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A-23 Beloeil
Si la Commission prend acte de l'avis, Donald Lemire demande que ledit permis lui soit transféré.

M94-61306-9
Andraos, Hélène
1435, Dudemaine, app. 17
Montréal (Québec)
H3M 1P7
ET DEMANDEUR-CÉDANT
El-Akoury, Elias
1435, Dudemaine, app. 17
Montréal (Québec)
H3M 1P7
TRANSFERT DE PERMIS
2-M-215650-001A
CATEGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

M94-61310-1
Sarria, Alejandro
5191, Westmore Avenue
Montréal (Québec)
H4V 1Z6
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Ortiz, Maria Clotilde
4441, 18ième avenue App. 6
Montréal (Québec)
H1X 3J5
TRANSFERT DE PERMIS
5-M-212233-001A
CATEGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

M94-61311-9
Batista, Luis Manuel
5819, Clark
Montréal (Québec)
H2T 2V6
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Doreau, Pierre-Norvin
12002, Arthur Courtois
Montréal (Québec)
H1E 4B3
TRANSFERT DE PERMIS
2-M-211030-001A
CATEGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

M94-61315-0
LA LIGUE DE TAXIS DE MONTREAL INC.
7373 rue Lajeunesse
Montréal (Québec)
H2R 2H7
PROCUREUR: POULIOT, MERCURE
FIXATION PARTICULIÈRE DE TAUX
Demande la révision des taux et tarifs de transport par taxi afin que ce taux soit modifié en ajoutant des frais de deux (2.00 \$) au tarif pour toute course originant du territoire de la ville de Westmount et du territoire de la ville d'Outremont, à la condition que le voyage fasse suite à un appel.

M94-61316-8
Vaillancourt, Lise
264, Wolfe
Longueuil (Québec)
J4J 2C6
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Hurteise, André
245, Caroline, app. 307
Longueuil (Québec)
J4H 3X4
TRANSFERT DE PERMIS
4-M-209958-002A
CATEGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A02 Longueuil

M94-61318-4
Constant, André
4210, 39e Rue
Montréal (Québec)
H1Z 1W3
ET DEMANDEUR-CÉDANT
David, Guy-Prospér
3283, Gaétane
Laval (Québec)
H7P 1P6
TRANSFERT DE PERMIS
0-M-216007-001A
CATEGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

M94-61328-3
Danois, Alfred
2103, Pelles
Laval (Québec)
H7A 3S8
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Hamel, Jean-René
3896, Rang Nord
Saint-Jean-Baptiste (Québec)
J0L 2B0
TRANSFERT DE PERMIS
4-M-207572-001A
CATEGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

Q94-14427-5
D'Astous, Raymond
128, rue Dufresne
Chibougamau (Québec)
G8P 1H2
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Tremblay, Alfred
513, Demers
Chibougamau (Québec)
G8P 1G1
TRANSFERT DE PERMIS
7-Q-204612-001A
CATEGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
L'agglomération de Chibougamau (A-46)

Q94-14449-9
Bernier, Maurice
1111, Boul. Sacré-Coeur
Saint-Félicien (Québec)
G8K 1P9
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Rivard, Jean-Marie
1025, rue St-Charles C.P. 432
Saint-Félicien (Québec)
G8K 1Y3
TRANSFERT DE PERMIS
9-Q-203406-001A
DANS LE TERRITOIRE DE:
Saint-Félicien (291002-RG)
FORMÉE DE LA MUNICIPALITÉ DE:
Saint-Félicien (91040-V)

Q94-14453-1
Jeanly, Gérald
1988, rue De Lorimier
Jokueuil (Québec)
J4K 3N7
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Doyon, Paulette
1709, boul. Rive Sud
Saint-Romuald (Québec)
G6W 5M6
TRANSFERT DE PERMIS
5-Q-205231-001A
5-Q-205231-002A
CATEGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE LA RÉGION
225002-RG SAINT-ROMUALD FORMÉE
DES MUNICIPALITÉS SUIVANTES:
Saint-Hélène-de-Breakerville
25015-P, Saint-Jean-Chrysostome
25020-V et Saint-Romuald 25025-V.

Q94-14455-6
3101-4368 Québec Inc.
127, rue Nancy
Jokueuil (Québec)
G7G 4M3
PROCUREUR: Me Jacques Côté, notaire
ET DEMANDEUR-CÉDANT
2844-9080 QUÉBEC INC.
4740 chemin de l'Eglise
Laternière (Québec)
G0V 1K0
TRANSFERT DE PERMIS
4-Q-205356-001A
4-Q-205356-002A
4-Q-205356-003A
4-Q-205356-004A
DANS LE TERRITOIRE DE:
L'agglomération du Saguenay (A-52)

Délai d'opposition ou d'intervention: 21 jours de la publication

M94-61141-0
Cournoyer, Gabriel
1005, Després
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 6L5
DEMANDE DE PERMIS
SERVICE SPÉCIALISÉ LIMOUSINE DE GRAND LUXE
DANS LE TERRITOIRE DE:
La Province de Québec

CAMIONNAGE LOCAL ET INTRAPROVINCIAL

Ces avis sont donnés en vertu de la partie III de la Loi de 1987 sur les transports routiers (S.C. 1987, C.35) et de la Loi sur le camionnage (L.R.Q., C.C. 5.1).
La Commission délivrera la licence de camionnage intraprovinciale, ou le permis de camionnage, à moins qu'une personne opposée ne la convainque que l'exploitation de l'entreprise visée est susceptible de nuire à l'intérêt public.
Le délai de l'opposition qui doit être écrite et assemblée est de 21 jours de la publication.

Avis est aussi donné que la Commission entendra la personne opposée ou son procureur sur la recevabilité de son opposition.
Pour un dossier de Montréal (M) à Montréal: mardi le 8 mars 1994 à 10h00.
Pour un dossier de Québec (Q) à Québec: jeudi le 10 mars 1994 à 10h00.

M94-61262-4
St-Charles, Pierre
(St-Charles Express)
893, Jean-Bois
Boucherville (Québec)
J4B 5K2
DEMANDE DE PERMIS

M94-61267-3
2845-1151 QUÉBEC INC.
105B, 14e avenue
Deux-Montagnes (Québec)
J7R 3V9
DEMANDE DE LICENCE

TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 7: produits du pétrole et du charbon, Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M94-61269-9
3096-0124 QUÉBEC INC.
(Transport Tec 2000)
835, Beaufort
Pointe-Claire (Québec)
H9R 4L6
DEMANDE DE LICENCE

TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M94-61282-2
3097-0859 QUÉBEC INC.
51, 2e Boulevard
Terrasse-Vaudrouil (Québec)
J7V 5R8
DEMANDE DE LICENCE

TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 7: produits du pétrole et du charbon, Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M94-61297-0
Gosselin, Denis
(D.G. Transport & Déménagement)
3185 De La Pépinière #1
Montréal (Québec)
H1N 2X8
DEMANDE DE PERMIS

Avis de la Commission des transports du Québec

SUITE DE LA PADE B-07

CAMIONNAGE EN VRAC

Délai d'opposition ou d'intervention:
10 jours de la publication

M94-61253-3
EXCAVATIONS GAGNON ET FRÈRES INC.
140 des Érables
Stratford (Québec)
GOY 1P0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Côté, Florian
114 Peupliers
Stratford (Québec)
GOY 1P0
TRANSFERT DE PERMIS
1-M-509046-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 5
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

M94-61254-1
2419-9374 QUÉBEC INC.
171 Rankin
Windsor (Québec)
J1S 1Y6
ET DEMANDEUR-CÉDANT
ELPHÈGE GOYETTE INC.
171 Rankin
Windsor (Québec)
J1S 1Y6
TRANSFERT DE PERMIS
0-M-508031-001B
0-M-508031-002A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 5
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

M94-61257-4
Binney, Ronald
95, Couture
Compton (Québec)
JOB 1L0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
2628-4398 QUÉBEC INC.
211, Cochrane
Compton (Québec)
JOB 1L0
TRANSFERT DE PERMIS
6-M-513373-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 5
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

M94-61258-2
Patri, Yves
Route Rurale # 2
Montcerf (Québec)
JOW 1N0
PROCUREUR: DEMERS & LACHAPPELLE
ET DEMANDEUR-CÉDANT
St-Arnaud, Robert
(TRANSPORT ROBERT ST-ARNAUD ENR)
110, Dagenais
Fort-Coulonge (Québec)
JOB 1V0
TRANSFERT DE PERMIS
8-M-510591-002A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 7
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

M94-61260-8
ALBERT THERRIEN & FILS LTÉE
32 Notre-Dame Nord C.P. 668
Ville-Marie (Québec)
JOZ 3W0
PROCUREUR: DROLET & CHAMPAGNE
ET DEMANDEUR-CÉDANT
LES SABLES VILLE-MARIE LTÉE
32 Notre-Dame Nord, C.P. 668
Ville-Marie (Québec)
JOZ 3W0
TRANSFERT DE PERMIS
1-M-509459-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 8
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

M94-61273-1
Dubeau, Romuald
Lac-Sainte-Marie
Lac-Sainte-Marie (Québec)
JOX 1Z0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Succession Gilles Dubeau
Lac Ste-Marie
Lac Ste-Marie (Québec)
JOX 1Z0
TRANSFERT DE PERMIS
1-M-508030-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 7
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

M94-61274-9
Beaudry, Roger
2640, Chemin des Cyprès
Saint-Michel-des-Saints (Québec)
JOK 3B0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
LES ENTREPRISES G. CORMIER INC.
5846, ch. de la Rivière
Val-Morin (Québec)
JOT 2R0
TRANSFERT DE PERMIS
1-M-512636-004B
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 6
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

M94-61275-6
CAMPING PARC BELLERIVE INC.
1992, Chemin des Patriotes
Saint-Ours (Québec)
JOG 1P0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
PAVAGES A. BRODEUR INC.
2315 St-Simon
Sainte-Madeleine (Québec)
JOH 1S0
TRANSFERT DE PERMIS
1-M-509517-002A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 8
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

M94-61277-2
LES PAVAGES T.C.L. INC.
7077, Beaubien suite 212
Anjou (Québec)
H1M 2Y2
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Gauvin, Rosario
189 Pinard
Saint-Thomas-d'Aquin (Québec)
JOH 2A0
TRANSFERT DE PERMIS
9-M-501419-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 10
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

M94-61280-6
GESTION RESSOURCES RICHER INC.
266 St-Joseph
Saint-Elie-d'Orford (Québec)
JOB 2S0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
PLACEMENTS ALAIN DUHAMEL LTÉE
1650, Route 249
Saint-Denis-de-Brompton (Québec)
JOB 2P0
TRANSFERT DE PERMIS
7-M-514180-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 5
MATIÈRES AUTORISÉES: LE SABLE, LA
TERRE, LE GRAVIER, LA PIERRE, LA
GLACE, LE SEL (CHLORURE DE SO-
DIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORURE DE
CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN
DES CHEMINS, LES PRODUITS RÉSUL-
TANT D'UNE DÉMOLITION, LES RE-
BUTS DE BOIS AUTRES QUE CEUX
PRÉVUS AU GROUPE 3, LES MATIÈRES
INSCRITES DANS LE PERMIS

M94-61283-0
FERNAND DAGENAIS & AL EN SOCIÉTÉ
(Camionnage A.F. Dagenais)
19, rue Front
Campbell's Bay (Québec)
JOX 1K0

M94-61287-1
ET DEMANDEUR-CÉDANT
JOS. LAROCHE TRANSPORT INC.
C.P. 89 route 148
Fort-Coulonge (Québec)
JOX 1V0
TRANSFERT DE PERMIS
8-M-509031-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 7
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

M94-61298-8
LES CARRIÈRES DE GRAVIER LE-
FEBVRE LTÉE
778, Boul. Ste-Marguerite
Mercier (Québec)
J6R 2L1
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Succession Louis Doire
78 Hannah
Beauharnois (Québec)
J6N 1Y5
TRANSFERT DE PERMIS
0-M-504956-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 6
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

M94-61303-6
Grégoire, Alain
Route Rurale 4, Boîte 4115
Amos (Québec)
JOY 2G0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
GESTION LUC MOREAU INC.
1159 route 111 Ouest
Launay (Québec)
JOZ 1W0
TRANSFERT DE PERMIS
8-M-514080-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 8
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

M94-61305-1
DEMANDE DE PERMIS SPÉCIAL
Saison hivernale 1993-94
Matériaux: neige et glace
Dans le territoire de: Région 10

9-M-500021-003A
BRUNET & BRUNET INC.
3619 chemin Oka
Saint-Joseph-du-Lac, Québec
JON 1M0

9-M-500021-004A
BRUNET & BRUNET INC.
3619 chemin Oka
Saint-Joseph-du-Lac, Québec
JON 1M0

9-M-500021-002A
BRUNET & BRUNET INC.
3619 chemin Oka
Saint-Joseph-du-Lac, Québec
JON 1M0

M94-61305-1
DEMANDE DE PERMIS SPÉCIAL
Saison hivernale 1993-94
Matériaux: neige et glace
Dans le territoire de: Région 10

1-M-507594-001A
ENTREPRISES L. LACHAPPELLE LTÉE
36 rang la Plaine
Sainte-Anne-des-Plaines, Québec
JON 1H0

M94-61309-3
LES BOIS BEARN INC.
641, R.R. 391 Sud
Saint-Edouard-de-Fabre (Québec)
JOZ 1Z0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
2552-7128 QUÉBEC INC.
17, rue des Oblats Sud C.P. 70
Ville-Marie (Québec)
JOZ 3W0
TRANSFERT DE PERMIS
8-M-513082-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 8
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

M94-61313-5
3093-4459 QUÉBEC INC.
1637A, Autoroute Laval S. 200
Laval (Québec)
H7L 3V3
ET DEMANDEUR-CÉDANT
LES CONTRACTEURS P.G. INC.
467, 18ième Avenue
Lachine (Québec)
H8S 3R1
TRANSFERT DE PERMIS
4-M-508607-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 10
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

M94-61314-3
SYSTEMARO INC.
Route 117 Nord C.P. 355
L'Annonciation (Québec)
JOT 1T0
MAINTIEN DE PERMIS — ACQUISITION
d'intérêts
5-M-508473-001A
5-M-508473-002A

M94-61319-2
Rivet, Bernard
Lac-Sainte-Marie, C.P. 9
Lac-Sainte-Marie (Québec)
JOX 1Z0
PROCUREUR: DEMERS & LACHAPPELLE
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Dubeau, Romuald
Lac-Sainte-Marie
Lac-Sainte-Marie (Québec)
JOX 1Z0
TRANSFERT DE PERMIS
0-M-503479-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 7
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

M94-61320-0
Clavet, Martin
7501, Joseph-Renaud app. 103
Anjou (Québec)
H1K 3V7
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Taillefer, Marcel
2151 Duquesne
Montréal (Québec)
H1N 2W6
TRANSFERT DE PERMIS
8-M-508470-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 10
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

M94-61320-0
GESTION PIERRE CHAMBERLAND INC.
2324, boul. de la Rive Sud
Saint-Romuald (Québec)
G6W 2R6
PROCUREUR: STE-MARIE, AUGER &
ASSOCIÉS
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Drouin, Yvan
431, avenue des Saules
Vallée-Jonction (Québec)
G0S 3J0
PROCUREUR: STE-MARIE, AUGER &
ASSOCIÉS
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 9-Q-508150-001A
TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 3
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

M94-61320-0
TRANSPORT GINO BOIS INC.
99, rue Principale
Lac-des-Aigles (Québec)
G0K 1B0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Bois, Gino
99, rue Principale
Lac-des-Aigles (Québec)
G0K 1B0
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 0-Q-510627-001A
TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 1
MATIÈRES AUTORISÉES: Groupes 03,
04 et 05.

M94-61313-5
TRANSPORTS VIANNOIS INC.
175, ave Centrale
Saint-Vincent (Québec)
G0J 3J0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
TRANSPORT R. BOULIANNE INC.
809, route 132
Sainte-Florence (Québec)
G0J 2M0
MAINTIEN DE PERMIS — TRANSFERT
DUDIT PERMIS
TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 1
Maintien des permis: 5-Q-508865-001A,
002A, 006A, 007A et 011A
Transfert du permis: 5-Q-508865-006A
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

M94-61319-2
2844-5336 QUÉBEC INC.
(Les Entreprises Yvan C. enr.)
161, rue Regnault
Sept-Îles (Québec)
Q4R 4Y2
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Landry, Gaétan
C.P. 45,
Natashquan (Québec)
G0G 2E0
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 8-Q-509597-001A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 9
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

M94-61320-0
Chouinard, Denis
1109, Chemin Sanatorium
Mont-Joli (Québec)
G5H 1V6
ET DEMANDEUR-CÉDANT
LES EXCAVATIONS LEON CHOUINARD
& FILS LTÉE
535, Route de la Mer
Sainte-Flavie (Québec)
G0J 2L0
TRANSFERT DE PERMIS
PERMIS CONCERNÉ: 7-Q-507527-003A
TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 1
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

M94-61320-0
9009-1059 QUÉBEC INC.
2001, de la rue Red Mill Nord
C.P. 189
Saint-Maurice (Québec)
G0X 2X0
PROCUREUR: GRONDIN, POUDRIER,
BERNIER Société d'avocats
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Therrien, Jean-Yves
(TRANSPORT JEAN-YVES THERRIEN
ENR.)
2345, rang 7, Simpsons
Saint-Cyrille-de-Wendover (Québec)
J0C 1H0
PROCUREUR: GRONDIN, POUDRIER,
BERNIER Société d'avocats
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 9-Q-510487-001A
TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 4
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

M94-61320-0
Goyette, Harold
238 Rang Ste-Angélique
Saint-Basile (Québec)
G0A 3G0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Goyette, Jacques
(J.H. GOYETTE ENR.)
720, rue Principale
Rivière-à-Pierre (Québec)
G0A 3A0
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 6-Q-508799-001A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 3
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

M94-61320-0
Rioux, Gilles
579, route 132
Causapsal (Québec)
G0J 1J0
PROCUREUR: GRONDIN, POUDRIER,
BERNIER Société d'avocats
ET DEMANDEUR-CÉDANT
TRANSPORT CLAIRE BÉRUBÉ INC.
39 St-Jean Baptiste, C.P. 477
Price (Québec)
G0J 1Z0
PROCUREUR: GRONDIN, POUDRIER,
BERNIER Société d'avocats
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 7-Q-508848-003A
TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 1
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

M94-61320-0
Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours de la publication

M94-61320-0
TRANSPORT D. MOREAU & FILS LTÉE
47, rue Chaîne
Saint-Apollinaire (Québec)
G0S 2E0
MODIFICATION DE PERMIS
Permis concerné: 7-Q-506644-002A et
003A
TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 3
MATIÈRES AUTORISÉES: Matières, 2, 3,
5, 6, 7, 9, 18, 19, 21 et le groupe 7.
MATIÈRES DEMANDÉES: Toute matière

MARITIME

Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours de la publication

M94-61320-0
CROISIÈRES M/S JACQUES CARTIER
INC.
726, De Gaspé-Ouest C.P. 293
Saint-Jean-Port-Joli (Québec)
G0R 3G0
PROCUREUR: GRONDIN, POUDRIER,
BERNIER Société d'avocats
MAINTIEN DE PERMIS
SUITE À UNE ACQUISITION D'INTÉ-
RETS
Permis concernés:
9-Q-700120-001A
Classe 1-A: Passagers
9-Q-700120-002B
Classe IV: Charte-Partie
9-Q-700120-003A
Classe IV: Charte-Partie
9-Q-700120-004A
Classe IV: Charte-Partie
9-Q-700120-005A
Classe IV: Charte-Partie
9-Q-700120-006A
Classe IV: Charte-Partie
9-Q-700120-008A
Classe IV: Charte-Partie

AVIS DIVERS ET INFORMATION GÉNÉRALE

M94-61077-6
ERRATUM
Veuillez prendre note que dans la publication du journal Le Devoir du 15 janvier 1994 en page B-5 au no de référence M94-61077-6, on aurait dû lire: Transfert de permis 5-M-513705-002A et maintien du permis 3-M-512691-001A détenu par Transport Gaétan Villeneuve Inc.

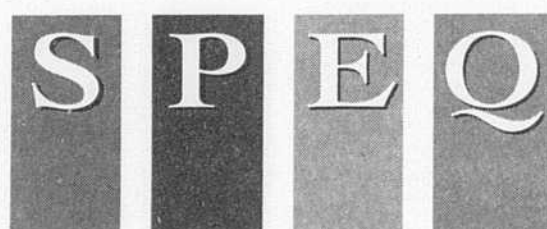
Les heures officielles d'ouverture et de fermeture de nos bureaux sont : 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Bureau de Québec
5500, boul. des Galeries
Québec (Québec)
G2K 2E1 643-5694

Bureau de Montréal
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2 873-6414

L'administratrice
Lise Villeneuve

Québec



- LE DEVOIR INC.

LE DEVOIR a récemment recruté

des centaines de nouveaux actionnaires.

VOUS POURRIEZ EN ÊTRE

Qui sont-ils ?

Le 31 décembre, plus de 700 actionnaires

de la Société de placement en entreprise québécoise (SPEQ-Le Devoir)
ont investi plus de 500 000 \$ dans le journal.

La SPEQ-LE DEVOIR INC. compte aussi sur des engagements
de plus de 90 000 \$, au nom de quelque 150 futurs investisseurs.

Ces amis du Devoir se joignent aux actionnaires,
institutions et gens d'affaires, qui ont assuré en deux phases
la restructuration financière du journal.

Nous avons donc atteint la moitié de l'objectif.

Votre adhésion nous mènera au but.

SI VOUS EN ÊTES

Vous devenez actionnaire de la SPEQ

et obtenez un représentant au conseil du DEVOIR.

Vous soutenez le développement d'un journal en renouveau.

Vous êtes constamment informé des affaires de votre quotidien.

Vous obtenez une déduction fiscale (provinciale) de 125 %,
pour chaque tranche de 500 \$, l'investissement minimum.

ET SURTOUT

vous témoignez de votre solidarité avec un quotidien critique,
vigoureux, libre, et exigeant.

Première émission par voie de prospectus

SPEQ LE DEVOIR INC.

1 100 000 \$ (1 100 000 actions ordinaires) Prix: 1,00 \$ l'action

Souscription minimale: 500 actions ordinaires (500 \$)

Souscription par tranche de 500 actions ordinaires (500 \$)

Le produit net du placement sera utilisé pour souscrire
à 1 000 000 d'actions votantes et participantes de
LE DEVOIR INC. soit environ 15,5 %.

POUR OBTENIR TOUS RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ REMPLIR LE FORMULAIRE
ET UN EXEMPLAIRE DU PROSPECTUS DÉFINITIF VOUS SERA TRANSMIS.

JE DÉSIRE RECEVOIR DES RENSEIGNEMENTS TOUCHANT L'ACHAT D' ACTIONS
DE LA SPEQ QUI INVESTIRA DANS LE DEVOIR INC.

NOM.....

ADRESSE.....

TÉLÉPHONE.....

EXPÉDIER À: ROGER BOISVERT, 2050, RUE DE BLEURY, 9^e ÉTAGE,
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3A 3M9 TÉL.: (514) 985-3333 TÉLÉC.: (514) 985-3310

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

AVIS PUBLICS
HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites
avant 16h00 pour publication
deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-009988-930. ASCENSEURS RE-NO LTEE, Demanderesse, -vs- KASSEF HOLDINGS INC., Défenderesse. Le 17 février 1994, à 13h30 de l'après-midi, à la place d'affaires de la défenderesse, au no 1320 rue St-Antoine Ouest, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion de marque Plymouth (Chrysler), modèle Voyager, de l'année 1980, de couleur bleue, n/s: 1P4FH4433XXS5621 2, immatriculé FDZ 6717 avec acc.; 1 classeur en métal, de couleur blanche, avec 3 portes latérales; 1 lot de 7 chaises en matériel de couleur mauve et base en bois. Condition: ARGENT COMPTANT. CAMILLE BERNARD, huissier, 397-9277, DE L'ETUDE GRENIER & ASS., HUISSIERS, Longueuil, le 03 février 1994.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 500-02-025842-936. ROGERS CANTEL INC. (CANTEL CELLULAIRE), Partie demanderesse, -vs- GILLES BELANGER & RADIATEURS LACHENAIE INC., Partie défenderesse. Le 17ème jour de février 1994, à 11h30, au 960A, MONTEE MASSON, LACHENAIE, QC, district de Joliette, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: GILLES BELANGER & RADIATEURS LACHENAIE INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en métal bleu, n/s: 1P4FH4433XXS5621 2, 1 amplificateur Juliette; et autres.... Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. INFORMATION: FRANK ALBERTSON, huissier, 514-278-2414, Fax: 278-9687, ALBERTSON & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 7012, boul. St-Laurent, suite 205, Montréal, P.Q., H2S 3E2.

AVIS DE LA
PREMIÈRE
ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de:

2958-7730 QUÉBEC INC.,
corporation légalement
constituée ayant sa place
d'affaires au 454, Fontaine-
bleau, St-Gérard-des-Lauren-
tides (Québec) G9N 6Y5.

Faillite

AVIS est par les présentes
donné qu'une ordonnance de
séquestre a été rendue contre
2958-7730 QUÉBEC INC. le
7e jour de décembre 1993 et
que la faillite est réputée
rétroagir et commencer au
25e jour d'octobre 1993 et que
la première assemblée des
créanciers sera tenue le 15e jour
de février 1994, à 10 h 00, au
bureau du Séquestre Officiel,
5, Place Ville-Marie, 8e étage,
bureau 800, dans la ville de
Montréal, dans la province de
Québec.

Ce 5e jour de février 1994.

Robert Ste-Marie
Administrateur

**MOQUIN, MÉNARD,
GIROUX, DU TEMPLE INC.**
Place Mont-Roland
101, boul. Roland-Therrien
Bureau 500
Longueuil (Québec)
J4B 4B9
Tél.: (514) 679-7020
(875-6215)

LONGUEUIL
ORDONNANCE DE SAISIE ET VENTE IMMOBILIÈRE

Canada — Province de Québec
Cour Supérieure — District de Longueuil

Nos: 500-02-00291-931
505-18-000106-930

Re: Bref d'exécution

SAYEH SANGOUL, résident et domicilié au 1210, rue Sherbrooke ouest, bureau 500, en la ville et le district de Montréal, H3A 1H6 partie demanderesse, contre **STEVE PING KIT FUNG**, résident et domicilié au 310, rue des Galets, Laprairie, district de Longueuil, J5R 3Y4, partie défenderesse, et **L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE LAPRAIRIE**, mis-en-cause.

«Le Lot numéro VINGT ET UN de la subdivision officielle du lot originaire numéro TROIS CENT VINGT-ET-UN (321-21) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Laprairie de la Magdeleine, avec bâtisse y érigée portant le numéro civique 310, rue Des Galets, Laprairie, J5R 3Y4.»

La mise à prix est fixée à 23 179,50 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, en Longueuil au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au Palais de Justice de Longueuil, 1111 est boulevard Jacques-Cartier, salle RC-21, LONGUEUIL, QC, le DIX-SEPTIÈME jour de MARS 1994 à QUATORZE heures.

Bureau du shérif
Cour Supérieure
Longueuil, le 25 janvier 1994

LAVAL
AVIS DE VENTE FORCÉE EN JUSTICE

suite à une ordonnance de vente par LICITATION

Canada- Province de Québec
Cour Supérieure - District de Montréal

Nos: 540-18-000100-930
500-05-011165-899

ODETTE VERNER, demeurant au 455, de Guyenne, Laval-des-Rapides, (Québec) H7N 5K7, partie demanderesse, -vs- **NICOLAS PUCH**, demeurant au 4929, rue Perrier à St-Léonard (Québec), H1R 1M2, partie défenderesse, et **L'OFFICIER DU BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE LAVAL**, partie mise en cause.

«Un immeuble ayant front sur la rue de Guyenne, en la Ville de Laval, Laval-des-Rapides, connu et désigné comme étant le lot numéro MILLE CENT QUATRE-VINGT-SIX de la subdivision officielle du lot originaire numéro DEUX CENT SOIXANTE (260-1186) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Martin.

Avec maison y érigée, portant le numéro civique 455, de Guyenne, Laval-des-Rapides, Laval (Québec) H7N 5K7.»

VILLE DE LAVAL, matricule: 8846 94 1065 3
La mise à prix est fixée à 28 175,00 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Laval, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE LAVAL, 2800, boulevard Saint-Martin Ouest, local SS 1.03, Laval (Québec), le DIX-SEPTIÈME jour de MARS 1994, à DOUZE heures.

Me André TRUDEL ST-LOUIS
Shérif-adjoint dans et
pour le district de Laval
2800, boul. St-Martin O.
Laval (Québec)
H7T 2S9

Bureau du shérif
Cour Supérieure
Laval, le 28 janvier 1994

VENTES
EN JUSTICE

Conditions et renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

LAVAL
AVIS DE VENTE FORCÉE EN JUSTICE

Canada - Province de Québec
Cour Supérieure - District de Montréal

Nos: 540-18-000095-932
500-05-006212-938

ANDRÉ CAYA, représentant, domicilié et résidant au 5527 Wellington, en la municipalité de Verdun, district de Montréal, partie demanderesse, contre **DAME NOELLA LETARTE**, femme d'entretien, domiciliée et résidant au 73, 7e rue, en la Ville de Laval (Laval-des-Rapides), district de Laval, Québec, H7N 2C6, partie défenderesse, et **L'OFFICIER DU BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE LAVAL**, partie mise en cause.

«Un emplacement situé en la Ville de Laval, connu et désigné au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Martin comme étant le lot DEUX de la subdivision du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-QUINZE (275-173-2).

Avec bâtisse y dessus érigée, circonstances et dépendances, le tout portant les numéros civiques 71 et 73, 7e rue de Laval, Québec, H7N 2C6.

VILLE DE LAVAL, matricule 073 063 3560 71 T

La mise à prix est fixée à 38 375,00\$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Laval, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE LAVAL, 2800, boulevard Saint-Martin Ouest, local SS 1.03, Laval (Québec), le QUINZIÈME jour de MARS 1994, à ONZE heures.

Me André TRUDEL ST-LOUIS
Shérif-adjoint dans et
pour le district de Laval
2800, boul. St-Martin O.
Laval (Québec)
H7T 2S9

Bureau du shérif
Cour Supérieure
Laval, le 21 janvier 1994

LAVAL
AVIS DE VENTE FORCÉE EN JUSTICE

Canada - Province de Québec
Cour Supérieure - District de Montréal

Nos: 540-18-000092-939
500-05-006361-933

CAISSE POPULAIRE VILLE ÉMARD, 6000, boulevard Monk, Ville Émard, Québec, H4E 3H6, partie demanderesse, contre **CHRISTOS ARGYRIS**, demeurant au 208, Promenade des Îles, Chomedey, Laval, Québec, H7W 3T1, partie défenderesse, et **L'OFFICIER DU BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE LAVAL**, partie mise en cause.

«A) Un emplacement ayant front sur le boulevard Lévesque, en la ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro CINQUANTE-DEUX de la subdivision du lot originaire numéro TRENTE-DEUX (32-52) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Saint-Martin.

Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 4865 dudit boulevard Lévesque, Ville de Laval (Québec), H7W 4Z9, circonstances et dépendances.

B) Un emplacement ayant front sur le boulevard Lévesque, en la Ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro CINQUANTE-TROIS de la subdivision du lot originaire numéro TRENTE-DEUX (32-53) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Saint-Martin.

Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 4867 dudit boulevard Lévesque, Ville de Laval (Québec), H7W 4Z9.»

VILLE DE LAVAL, matricule: 8442 37 1620 2

La mise à prix est fixée à 28 700,00\$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Laval, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE LAVAL, 2800, boulevard Saint-Martin Ouest, local SS 1.03, Laval (Québec), le QUINZIÈME jour de MARS 1994, à DOUZE heures.

Me André TRUDEL ST-LOUIS
Shérif-adjoint dans et
pour le district de Laval
2800, boul. St-Martin O.
Laval (Québec)
H7T 2S9

Bureau du shérif
Cour Supérieure
Laval, le 20 janvier 1994

LAVAL
AVIS DE VENTE FORCÉE EN JUSTICE

Canada - Province de Québec
Cour Supérieure - District de Montréal

Nos: 540-18-000099-934
500-05-010868-916

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, société de fiducie légalement constituée, 500, Place d'Armes, 9e étage, Montréal, Québec, H2Y 2W2, partie demanderesse, contre **CLAUDE DESLAURIERS** et **LOUISE MARTINEAU**, 4480, Promenade Paton, apt. 1209, Chomedey, Laval, Québec, H7W 5E1 et **L'OFFICIER DU BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE LAVAL**, partie mise en cause.

«Quatre fractions de la propriété étant la bâtisse située au 4480 Promenade Paton, en la municipalité de la Ville de Laval, province de Québec, H7W 5E1, connue et désignée comme étant le lot originaire numéro SEPT CENT CINQ (lot 705) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Saint-Martin, division d'enregistrement de Laval, et plus spécifiquement connues comme:

a) Les parties privatives connues et désignées comme étant les lots numéros MILLE TROIS CENT SEPT, CENT VINGT-ET-UN et CENT VINGT-DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro SEPT CENT CINQ (lots 705-1307, 121, 122) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Saint-Martin;

b) Toute portion de la propriété indivise des lots communs numéros UN et DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro SEPT CENT CINQ (lots 705-1 et 2) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Saint-Martin.

La proportion (en millièmes) étant de: 23,825 pour l'appartement, 0,948 pour le stationnement #121, 1,000 pour le stationnement #122 et 0,921 pour le stationnement #125. Portant le numéro d'appartement 1209.

VILLE DE LAVAL, matricule: 8542 33 6870 4 001 0120

La mise à prix est fixée à 140 000,00 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le Ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent, ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Laval, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE LAVAL, 2800, boulevard Saint-Martin ouest, local SS 1.03, Laval (Québec), le DIX-SEPTIÈME jour de MARS 1994 à ONZE heures.

Me André TRUDEL ST-LOUIS
Shérif-adjoint dans et
pour le district de Laval
2800, boul. St-Martin O.
Laval (Québec)
H7T 2S9

Bureau du shérif
Cour Supérieure
Laval, le 28 janvier 1994

RAYMOND, CHABOT,
FAFARD, GAGNON INC.

Syndic de faillite

Dans l'affaire de la faillite de :

LES ENTREPRISES J.C. D'ALJAC INC., corporation légalement constituée faisant affaires au 7815, Mountain Sights, appartement 7, Montréal, Québec, H4P 2B1.

Avis est par les présentes donné que **Les entreprises J.C. D'Aljac Inc.** a déposé une cession de ses biens entre les mains de **RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC.** le 21ème jour de janvier 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 17ème jour de février 1994 à 14h00, au bureau du séquestre officiel au 5, Place Ville-Marie, bureau 800, Montréal, Québec.

DATÉ DE LAVAL,
ce 5ième jour de février 1994.

Dans l'affaire de la faillite de :

JACQUES CATY, homme d'affaires, domicilié au 497, Jean Plagel, Laval, Québec, H7M 3T1.

Avis est par les présentes donné que **Jacques Caty**, a déposé une cession de ses biens entre les mains de **RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC.** le 21ème jour de janvier 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 17ème jour de février 1994 à 14h30, au bureau du séquestre officiel, 5, Place Ville-Marie, bureau 800, Montréal, Québec.

DATÉ DE LAVAL,
ce 5ième jour de février 1994.

AVIS DE LA PREMIÈRE
ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de :

159071 CANADA INC., corporation légalement constituée faisant affaires au 7815, Mountain Sights, appartement 7, Montréal, Québec, H4P 2B1.

Avis est par les présentes donné que **159071 Canada Inc.**, a déposé une cession de ses biens entre les mains de **RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC.** le 21ème jour de janvier 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 17ème jour de février 1994 à 13h30, au bureau du séquestre officiel au 5, Place Ville-Marie, bureau 800, Montréal, Québec.

DATÉ DE LAVAL,
ce 5ième jour de février 1994.

Raymond, Chabot, Fafard, Gagnon Inc., Syndic

Réjean Bouchard, CIP, Responsable de l'actif

1200, boul. St-Martin Ouest, Bureau 200, Laval (Québec) H7S 2E4.

Tél.: (514) 382-9234

Avis public

Ville de Montréal

Service
du greffe

RÈGLEMENTS

Avis est donné que le Conseil municipal, à son assemblée du 31 janvier 1994, a adopté les règlements suivants:

9514 - Règlement modifiant le Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984).

9515 - Règlement modifiant le Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984).

9516 - Règlement modifiant le Règlement de zonage relatif aux garderies (8277).

9517 - Règlement sur la construction et l'occupation, par l'Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal, d'un agrandissement au pavillon psychiatrique Albert-Prévost situé au 6555, boulevard Gouin Ouest.

9518 - Règlement sur l'occupation par la corporation religieuse, L'Eglise à Montréal - Palais de la Prière, du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 398, rue Chatham.

9519 - Règlement autorisant la corporation Rogers Cantel Inc. à exploiter une installation de téléphonie cellulaire sur une partie du lot P-4-310 du cadastre du Village de Hochelaga, dans le quartier de Maisonneuve.

9520 - Règlement sur la construction et l'occupation, par l'Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal, d'un agrandissement au pavillon psychiatrique Albert-Prévost situé au 6555, boulevard Gouin Ouest.

9521 - Règlement autorisant l'occupation à des fins de bureau du bâtiment portant le numéro 6839, rue Drolet, au sud de la rue Bélanger, dans le quartier de Saint-Edouard.

9522 - Règlement abrogeant le Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un développement domiciliaire sur un emplacement situé au coin nord-ouest du boulevard Marc-Aurèle-Fortin et de la rue André-Arnoux, dans le quartier de Rivière-des-Prairies (8325) et modifiant le Règlement de zonage du quartier de Rivière-des-Prairies (5882).

9523 - Règlement sur l'occupation, par le Théâtre de l'esquisse, du rez-de-chaussée et du sous-sol du bâtiment situé au 1650, rue Marie-Anne Est.

9524 - Règlement sur l'occupation, par le Théâtre de la source inc., du rez-de-chaussée et du sous-sol du bâtiment situé au 1650, rue Marie-Anne Est.

9525 - Règlement sur l'occupation, par Animanis les ateliers éducatifs de cinéma d'animation, du local 406 du bâtiment situé au 5611, rue Clark.

9526 - Règlement sur l'occupation, par La Petite maison des arts, du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 88, boulevard Saint-Joseph Ouest.

9527 - Règlement sur l'occupation, par le Groupe de tâches et d'entraide du quartier Centre-sud, du local 401 du bâtiment situé au 1705, rue de la Visitation.

9528 - Règlement modifiant divers règlements portant approbation des plans de construction ou de modification ou d'occupation de bâtiments dans l'arrondissement Ville-Marie.

9529 - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un édifice à bureaux situés dans le quadrilatère borné par les rues Aylmer, Mayor, City Councillors et le boulevard de Maisonneuve.

9530 - Règlement autorisant la construction, la modification et l'occupation à des fins d'hôtel-appartements, de commerces, de centre sportif et de logements, d'un immeuble situé dans le quadrilatère formé par les rues Saint-Antoine, Peel, Saint-Jacques et Jean-d'Estée, dans le quartier Saint-Georges.

9531 - Règlement modifiant le Règlement permettant l'installation temporaire d'abris pour véhicules automobiles (7563) et le Règlement de zonage du quartier de Rivière-des-Prairies (5882).

9532 - Règlement modifiant le Règlement de zonage du quartier de Rivière-des-Prairies (5882).

9533 - Règlement sur la fermeture d'une partie de la rue située au sud-ouest de la rue Lepailleur entre les rues De Teck et de Marseille.

9534 - Règlement sur la fermeture de ruelles situées au nord-est de la 57e Avenue entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue La Martinière à Montréal.

9535 - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme du quartier de Pointe-aux-Trembles (925).

9536 - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme du quartier de Pointe-aux-Trembles (925).

9537 - Règlement sur la construction et l'occupation, par l'Hôpital Saint-Luc, d'un agrandissement au bâtiment situé au 1058, rue Saint-Denis.

9538 - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique (1319).

9539 - Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et la règle interne du Conseil de la Ville de Montréal et de ses commissions (8043).

9540 - Règlement modifiant le Règlement concernant les cabines téléphoniques extérieures et tous les types de postes de téléphone public (2033).

9541 - Règlement modifiant le Règlement sur les subdivisions relatives aux bâtiments industriels (Programme de coopération industrielle de Montréal) (9400).

9542 - Règlement sur la fermeture d'une partie de la rue située au sud-ouest de la rue Lepailleur entre les rues De Teck et de Marseille.

9543 - Règlement sur la fermeture de ruelles situées au nord-est de la 57e Avenue entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue La Martinière à Montréal.

9544 - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme du quartier de Pointe-aux-Trembles (925).

9545 - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un centre commercial, à l'angle sud-ouest du boulevard Perron et de la rue Voltaire, dans le quartier de Rivière-des-Prairies.

9546 - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme du quartier de Pointe-aux-Trembles (925).

9547 - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme du quartier de Pointe-aux-Trembles (925).

9548 - Règlement sur la construction et l'occupation, par l'Hôpital Saint-Luc, d'un agrandissement au bâtiment situé au 1058, rue Saint-Denis.

9549 - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique (1319).

9550 - Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et la règle interne du Conseil de la Ville de Montréal et de ses commissions (8043).

9551 - Règlement modifiant le Règlement concernant les cabines téléphoniques extérieures et tous les types de postes de téléphone public (2033).

9552 - Règlement modifiant le Règlement sur les subdivisions relatives aux bâtiments industriels (Programme de coopération industrielle de

Suite
des avis
de la
page
B 9

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE BEAUXHARNOIS, COUR
SUPERIEURE, NO: 760-05-000291
338, Roch Lessard, Partie
demanderesse, Le 16ème jour
de février 1994, à 13h00, au 8650,
André Grasset, Montréal, Qc, district de
Montréal, seront vendus par autorité de
Justice, les biens et effets de: Claude
11.

DANS L'AFFAIRE DE
LA FAILLITE DE:
CAPLAN, BERNARD,
Vendeur, (sans emploi),
résident et domicilié dans la
Ville et District de Montréal,
Province de Québec, au 5800
Melling, H4W 2C7.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE
LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Avis est par les présentes
donné que CAPLAN,
BERNARD a déposé une
cession le 20ème jour de
janvier 1994 et que la
première assemblée des
créanciers sera tenue le
16ème jour de février 1994 à
14:30 heures de l'après-midi
au Bureau du Séquestre
Officiel, 5 Place Ville-Marie,
8e étage, Montréal, Qué.
Daté à Montréal, Québec,
le 25ème jour de janvier 1994.
H & M Diamond et Associés Inc.
Syndics
L'Offre De:
H & M Diamond et Associés Inc.
345 ave Victoria, Bureau 400
Westmount, Qué.
H3Z 2N2
Téléphone: (514) 483-2303

Deslauniers, saisis en cette cause,
consistant en: 1. télécoeur Sony
Trinitron, avec accessoires;
magnétoscope Sony DA PRO 555 CV,
amplificateur Sansui FT-60, 1 stéréo
Tuner Sansui T-60, 1 equalizer Technics
84 8010, 1 table tournante Technics,
1 stéréo cassette Sansui D-300, 1
ensemble sofa 3 morceaux, 1 table de
cuisine couleur beige avec 4 chaises;
lave-vaisselle Beaumark, 1 étageré 5
morceaux, bois et bronze, etc., etc.,
Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou
CHEQUE VISE. Information: Claude
TOULOUSE, huissier, (514) 377-1215,
Fax 377-1218, Soucy, Bruchesi,
Toulouse & Associés HUISSIERS, 139,
rue Salaberry, #100, Valleyfield, Qc,
J6T 2H6.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE LONGUEUIL,
NO: 505-04-001373-935
COUR SUPERIEURE
CHAMBRE DE LA FAMILLE
JEAN MARC CHARTRAND,
Requérant

ASSIGNATION
ORDRE est donné à JOAN MARTEL
de comparaître au greffe de cette
cour situé au 1111, boul. Jacques-

AVIS DE LA
PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de:
PIERRE GRENIER, demeurant et
résidant au 58, de la Normandie,
Rougemont (Québec) J0L 1M0.
Failli
Avis est par les présentes donné
que PIERRE GRENIER, a fait
une cession le 28ème jour de
janvier 1994 et que la première
assemblée des créanciers sera
tenue le 16ème jour de février
1994, à 11h00, au bureau du
syndic.
Daté de Greenfield Park,
ce 5ème jour de février 1994.
Denis Rémillard, c.g.a.
Syndic désigné
Rémillard Moquin
Nadeau Inc.
Syndic de faillite
899, boul. Taschereau,
Bureau 270
Greenfield Park (Québec)
J4V 2J2
(514) 466-8585

Cartier à Longueuil, le 9e jour de
mars 1994, du présent avis dans le
journal LE DEVOIR.
Une copie de la REQUÊTE POUR
GARDE D'ENFANT a été déposée au
greffe de la Cour de Longueuil, à son
intention.

De plus, PRENEZ AVIS, qu'à défaut
par vous de signifier ou déposer votre
comparution ou contestation dans
lesdits délais, le requérant procédera
à obtenir contre vous un jugement
par défaut conforme aux conclusions
qu'il sollicite.
VEUILLEZ AGIR EN
CONSEQUENCE.
YVAN ALLY,
JUGE ou PROTONOTAIRE DE LA
COUR SUPERIEURE
Me Lorraine V. Daigle, avocate
443, rue Saint-Vincent
Bureau 100
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél: 866-4167
PROCUREUR DU REQUÉRANT

ASSIGNATION
ORDRE est donné à JOAN MARTEL
de comparaître personnellement ou
par ses procureurs au greffe de cette
cour situé au 1111, boul. Jacques-

PRENEZ AVIS que MARGUERITE
TO NU MAI, domiciliée au 2485 Boul.
de Maisonneuve est, app. 306, à
Montréal, présentera au directeur de
l'état civil une demande pour changer
son nom en celui de MARGUERITE.

TO NU SONY MAI,
MONTREAL, le 25 janvier 1994.
MES LORD, LEFEBVRE, PEPIN &
MARCHAND
PROCEUREURS DE LA
REQUERANTE

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE LONGUEUIL,
NO: 505-04-001373-935
COUR SUPERIEURE
CHAMBRE DE LA FAMILLE
JEAN MARC CHARTRAND,
Demandeur

ASSIGNATION
ORDRE est donné à JOAN MARTEL
de comparaître personnellement ou
par ses procureurs au greffe de cette
cour situé au 1111, boul. Jacques-

PRENEZ AVIS que MARGUERITE
TO NU MAI, domiciliée au 2485 Boul.
de Maisonneuve est, app. 306, à
Montréal, présentera au directeur de
l'état civil une demande pour changer
son nom en celui de MARGUERITE.

RECLAMATION DE PATERNITÉ
a été déposée au greffe de la Cour de
Longueuil, à son intention.
De plus, PRENEZ AVIS qu'à défaut
par vous de signifier ou déposer votre
comparution ou contestation dans
lesdits délais, le demandeur
procédera à obtenir contre vous un
jugement par défaut conforme aux
conclusions qu'il sollicite.
VEUILLEZ AGIR EN
CONSEQUENCE.
YVAN ALLY,
JUGE ou PROTONOTAIRE DE LA
COUR SUPERIEURE
Me Lorraine V. Daigle, avocate
443, rue Saint-Vincent
Bureau 100
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél: 866-4167
PROCUREUR DU REQUÉRANT

ASSIGNATION
ORDRE est donné à JOAN MARTEL
de comparaître personnellement ou
par ses procureurs au greffe de cette
cour situé au 1111, boul. Jacques-

PRENEZ AVIS que MARGUERITE
TO NU MAI, domiciliée au 2485 Boul.
de Maisonneuve est, app. 306, à
Montréal, présentera au directeur de
l'état civil une demande pour changer
son nom en celui de MARGUERITE.

PRENEZ AVIS que MARGUERITE
TO NU MAI, domiciliée au 2485 Boul.
de Maisonneuve est, app. 306, à
Montréal, présentera au directeur de
l'état civil une demande pour changer
son nom en celui de MARGUERITE.

1994, à 10h00 de l'AVANT-MIDI, au
domicile du défendeur, au 4311 OLD
ORCHARD, #703, en la cité de
Montréal, seront vendus par autorité de
justice les biens et effets du défendeur
ROYA MOHAMMADI ET REZA
MAHMOOD MOHAMMADI, saisis en
cette cause, consistant en: un téléviseur
Panasonic #CB11400421, un
magnétoscope Panasonic #J1SA42905,
un système de son comprenant: un
synthétiseur tuner, un amplificateur
cassette deck #DN1DC2250, deux
haut-parleurs de 8" #CC133020 et CC
1353198; un divan 3 places; deux
causesuses 2 places; un fauteuil; une
table de cuisine URA213L; six chaises;
deux morceaux de tapis 8'x12' fait à la
main; un autre de 5'x8. ODON,
huissier de justice, Montréal, le 1er
février 1994.

LES INVESTISSEMENTS R.G.Y.
INC.
Avis est par les présentes donné,
que la compagnie "LES
INVESTISSEMENTS R.G.Y. INC.",
demandera à l'inspecteur général
des institutions financières la
permission d'obtenir sa dissolution.
Laval, ce 2 février 1994.
CHARLES OUELLETTE, AVOCAT.

ASSIGNATION
ORDRE est donné à JOAN MARTEL
de comparaître personnellement ou
par ses procureurs au greffe de cette
cour situé au 1111, boul. Jacques-

PRENEZ AVIS que MARGUERITE
TO NU MAI, domiciliée au 2485 Boul.
de Maisonneuve est, app. 306, à
Montréal, présentera au directeur de
l'état civil une demande pour changer
son nom en celui de MARGUERITE.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE LONGUEUIL,
NO: 505-05-015166-935
COUR SUPERIEURE
PRESENT
GRIFFIER ADJOINT
TRUST LA LAURENTIENNE DU
CANADA

ASSIGNATION
ORDRE est donné à MARC-KENSY
CLEOPHAT, de comparaître au
greffe de cette Cour situé au 1111,
boul. Jacques-Cartier Est, à
Longueuil, (Québec), dans un délai
de trente (30) jours de la date de
publication du présent avis dans le
journal Le Devoir.

ASSIGNATION
ORDRE est donné à CLAUDE
DUPUIS, de comparaître au greffe de
cette cour situé au 1 est rue Notre-
Dame, Montréal, province de Québec,
H2Y 1B6, salle 1100, dans les trente
(30) jours de la date de la publication
du présent avis dans le journal LE
DEVOIR.

ASSIGNATION
ORDRE est donné à CLAUDE
DUPUIS, de comparaître au greffe de
cette cour situé au 1 est rue Notre-
Dame, Montréal, province de Québec,
H2Y 1B6, salle 1100, dans les trente
(30) jours de la date de la publication
du présent avis dans le journal LE
DEVOIR.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE LONGUEUIL,
NO: 505-12-012293-943
COUR SUPERIEURE
PRESENT
SCHELLA CELESTIN
Partie demanderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à MARC-KENSY
CLEOPHAT, de comparaître au
greffe de cette Cour situé au 1111,
boul. Jacques-Cartier Est, à
Longueuil, (Québec), dans un délai
de trente (30) jours de la date de
publication du présent avis dans le
journal Le Devoir.

ASSIGNATION
ORDRE est donné à CLAUDE
DUPUIS, de comparaître au greffe de
cette cour situé au 1 est rue Notre-
Dame, Montréal, province de Québec,
H2Y 1B6, salle 1100, dans les trente
(30) jours de la date de la publication
du présent avis dans le journal LE
DEVOIR.

ASSIGNATION
ORDRE est donné à CLAUDE
DUPUIS, de comparaître au greffe de
cette cour situé au 1 est rue Notre-
Dame, Montréal, province de Québec,
H2Y 1B6, salle 1100, dans les trente
(30) jours de la date de la publication
du présent avis dans le journal LE
DEVOIR.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTREAL,
NO: 500-12-215680-947
COUR SUPERIEURE
PRESENT
GRIFFIER ADJOINT
MARC REVILLA

ASSIGNATION
ORDRE est donné à GUILMOR
QUINTERO, de comparaître au
greffe de cette Cour situé au 10
est, rue St-Antoine, en la ville et
district de Montréal, salle 1100, dans
les trente (30) jours de la date de
publication du présent avis dans le
Devoir.

ASSIGNATION
ORDRE est donné à CLAUDE
DUPUIS, de comparaître au greffe de
cette cour situé au 1 est rue Notre-
Dame, Montréal, province de Québec,
H2Y 1B6, salle 1100, dans les trente
(30) jours de la date de la publication
du présent avis dans le journal LE
DEVOIR.

ASSIGNATION
ORDRE est donné à CLAUDE
DUPUIS, de comparaître au greffe de
cette cour situé au 1 est rue Notre-
Dame, Montréal, province de Québec,
H2Y 1B6, salle 1100, dans les trente
(30) jours de la date de la publication
du présent avis dans le journal LE
DEVOIR.

Avis publics : 985-3344

Avez-vous
mangé
Cœur à tout
aujourd'hui?
FONDATION
DES MALADES
DU CŒUR
DU QUÉBEC
Au cœur de la solution!
Tél. : (514) 871-1551 ou 1-800-567-8563
Télec. : (514) 871-1464

VENTES PAR SHÉRIF

AVIS PUBLIC est par la présente, donné que
les TERRES ET HÉRITAGES sous-mention-
nés ont été saisis et seront vendus au temps
et lieux respectifs mentionnés plus bas.

MONTREAL

VENTE À LA FOLLE ENCHÈRE
Avis de vente immobilière
en vertu de l'article 670 C.p.c.
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
NO: 500-05-003262-902
500-18-000136-904
Note: 500-02-008525-904

AVIS DE LA
PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de:
PIERRE GRENIER, demeurant et
résidant au 58, de la Normandie,
Rougemont (Québec) J0L 1M0.
Failli
Avis est par les présentes donné
que PIERRE GRENIER, a fait
une cession le 28ème jour de
janvier 1994 et que la première
assemblée des créanciers sera
tenue le 16ème jour de février
1994, à 11h00, au bureau du
syndic.
Daté de Greenfield Park,
ce 5ème jour de février 1994.
Denis Rémillard, c.g.a.
Syndic désigné
Rémillard Moquin
Nadeau Inc.
Syndic de faillite
899, boul. Taschereau,
Bureau 270
Greenfield Park (Québec)
J4V 2J2
(514) 466-8585

AVIS DE LA
PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de:
PIERRE GRENIER, demeurant et
résidant au 58, de la Normandie,
Rougemont (Québec) J0L 1M0.
Failli
Avis est par les présentes donné
que PIERRE GRENIER, a fait
une cession le 28ème jour de
janvier 1994 et que la première
assemblée des créanciers sera
tenue le 16ème jour de février
1994, à 11h00, au bureau du
syndic.
Daté de Greenfield Park,
ce 5ème jour de février 1994.
Denis Rémillard, c.g.a.
Syndic désigné
Rémillard Moquin
Nadeau Inc.
Syndic de faillite
899, boul. Taschereau,
Bureau 270
Greenfield Park (Québec)
J4V 2J2
(514) 466-8585

AVIS DE LA
PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de:
PIERRE GRENIER, demeurant et
résidant au 58, de la Normandie,
Rougemont (Québec) J0L 1M0.
Failli
Avis est par les présentes donné
que PIERRE GRENIER, a fait
une cession le 28ème jour de
janvier 1994 et que la première
assemblée des créanciers sera
tenue le 16ème jour de février
1994, à 11h00, au bureau du
syndic.
Daté de Greenfield Park,
ce 5ème jour de février 1994.
Denis Rémillard, c.g.a.
Syndic désigné
Rémillard Moquin
Nadeau Inc.
Syndic de faillite
899, boul. Taschereau,
Bureau 270
Greenfield Park (Québec)
J4V 2J2
(514) 466-8585

AVIS DE LA
PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de:
PIERRE GRENIER, demeurant et
résidant au 58, de la Normandie,
Rougemont (Québec) J0L 1M0.
Failli
Avis est par les présentes donné
que PIERRE GRENIER, a fait
une cession le 28ème jour de
janvier 1994 et que la première
assemblée des créanciers sera
tenue le 16ème jour de février
1994, à 11h00, au bureau du
syndic.
Daté de Greenfield Park,
ce 5ème jour de février 1994.
Denis Rémillard, c.g.a.
Syndic désigné
Rémillard Moquin
Nadeau Inc.
Syndic de faillite
899, boul. Taschereau,
Bureau 270
Greenfield Park (Québec)
J4V 2J2
(514) 466-8585

AVIS DE LA
PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de:
PIERRE GRENIER, demeurant et
résidant au 58, de la Normandie,
Rougemont (Québec) J0L 1M0.
Failli
Avis est par les présentes donné
que PIERRE GRENIER, a fait
une cession le 28ème jour de
janvier 1994 et que la première
assemblée des créanciers sera
tenue le 16ème jour de février
1994, à 11h00, au bureau du
syndic.
Daté de Greenfield Park,
ce 5ème jour de février 1994.
Denis Rémillard, c.g.a.
Syndic désigné
Rémillard Moquin
Nadeau Inc.
Syndic de faillite
899, boul. Taschereau,
Bureau 270
Greenfield Park (Québec)
J4V 2J2
(514) 466-8585

AVIS DE LA
PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de:
PIERRE GRENIER, demeurant et
résidant au 58, de la Normandie,
Rougemont (Québec) J0L 1M0.
Failli
Avis est par les présentes donné
que PIERRE GRENIER, a fait
une cession le 28ème jour de
janvier 1994 et que la première
assemblée des créanciers sera
tenue le 16ème jour de février
1994, à 11h00, au bureau du
syndic.
Daté de Greenfield Park,
ce 5ème jour de février 1994.
Denis Rémillard, c.g.a.
Syndic désigné
Rémillard Moquin
Nadeau Inc.
Syndic de faillite
899, boul. Taschereau,
Bureau 270
Greenfield Park (Québec)
J4V 2J2
(514) 466-8585

AVIS DE LA
PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de:
PIERRE GRENIER, demeurant et
résidant au 58, de la Normandie,
Rougemont (Québec) J0L 1M0.
Failli
Avis est par les présentes donné
que PIERRE GRENIER, a fait
une cession le 28ème jour de
janvier 1994 et que la première
assemblée des créanciers sera
tenue le 16ème jour de février
1994, à 11h00, au bureau du
syndic.
Daté de Greenfield Park,
ce 5ème jour de février 1994.
Denis Rémillard, c.g.a.
Syndic désigné
Rémillard Moquin
Nadeau Inc.
Syndic de faillite
899, boul. Taschereau,
Bureau 270
Greenfield Park (Québec)
J4V 2J2
(514) 466-8585

AVIS DE LA
PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de:
PIERRE GRENIER, demeurant et
résidant au 58, de la Normandie,
Rougemont (Québec) J0L 1M0.
Failli
Avis est par les présentes donné
que PIERRE GRENIER, a fait
une cession le 28ème jour de
janvier 1994 et que la première
assemblée des créanciers sera
tenue le 16ème jour de février
1994, à 11h00, au bureau du
syndic.
Daté de Greenfield Park,
ce 5ème jour de février 1994.
Denis Rémillard, c.g.a.
Syndic désigné
Rémillard Moquin
Nadeau Inc.
Syndic de faillite
899, boul. Taschereau,
Bureau 270
Greenfield Park (Québec)
J4V 2J2
(514) 466-8585

3241) au cadastre officiel de la Paroisse
de Montréal; mesurant vingt-sept pieds et soixante-
deux centimètres de pied (27.62') de largeur
en front le long de sa ligne sud-ouest; et qua-
rante-six pieds et vingt-trois centimètres de pied
(46.23') de largeur le long de sa ligne nord-est;
par une profondeur de pied et vingt-six centimètres
de pied (100.26') le long de sa ligne sud-est;
et cent deux pieds et dix-huit centimètres de pied
(102.18') le long de sa ligne nord-ouest, étant une
ligne brisée constituée de soixante-et-un pieds et
cinquante-deux centimètres de pied (61.52'), onze
pieds et quatre centimètres de pied (11.41'), huit
pieds et quatre centimètres de pied (8.04') et vingt-
et-un pieds et vingt-et-un centimètres de pied
(21.21') du sud-ouest au nord-est, et contenant
une superficie totale de trois mille six cent quatre-
vingt-sept pieds carrés (3 687 p.c.); bornée en
front au sud-est par la rue Hibernia; en arrière au
nord-est par le lot 3240-11 dudit cadastre;
d'un côté au sud-est par le lot 3241 dudit cadastre
et de l'autre côté au nord-ouest par le lot 3240-11
dudit cadastre;

b) UNE PARTIE du lot numéro ONZE de la
subdivision officielle du lot originaire numéro
TROIS MILLE DEUX CENT QUARANTE-UN (3240-
PIE 11) du sud-est cadastre; de figure tri-
angulaire et mesurant un pied et cinq dixièmes
de pied (1.5'), le long de sa ligne sud-ouest;
soixante-et-un pieds et cinquante-deux centimètres
de pied (61.52') le long de sa ligne sud-est et
soixante-et-un pieds et cinquante-deux centimètres
de pied (61.52') le long de sa ligne nord-est et
soixante-et-un pieds et cinquante-deux centimètres
de pied (61.52') le long de sa ligne nord-ouest;
et cent deux pieds et dix-huit centimètres de pied
(102.18') le long de sa ligne sud-est et cent deux
pieds et dix-huit centimètres de pied (102.18') le
long de sa ligne nord-ouest; et contenant une
superficie totale de quatre-vingt-cinq pieds carrés
et dix dixièmes (50 575.2 p.c.); bornée en front
au sud-ouest par la rue Hibernia d'un côté au sud-
est par la rue Notre-Dame est, local 8.119, Montréal,
province de Québec H2Y 1B6, le ONZIÈME (11e) jour
de MARS 1994 à ONZE (11) heures.

Avec toutes les bâtisses dessus-érigées,
incluant celle de l'adresse cursive 525 de la 5e
avenue, Lachine, province de Québec H8S
2W1.

La mise à prix est fixée à 9 900.00 \$ soit 25%
de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle
d'évaluation municipale de la municipalité,
multipliée par le facteur établi pour ce rôle par
la Loi sur les fiscalités municipales et modifiant
certaines dispositions législatives, que
l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent
ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district
de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de
justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame est,
local 8.119, Montréal, province de Québec
H2Y 1B6, le ONZIÈME (11e) jour de MARS
1994 à ONZE (11) heures.

Avec toutes les bâtisses dessus-érigées
notamment celles portant les numéros 843,
845, 847, 849 et 851 rue Hibernia, en la ville
de Montréal province de Québec H3K 2T7.

La mise à prix est fixée à 85 200.00 \$ soit 50%
de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle
d'évaluation municipale de la municipalité,
multipliée par le facteur établi pour ce rôle par
la Loi sur les fiscalités municipales et modifiant
certaines dispositions législatives, que
l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent
ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district
de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de
justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame est,
local 8.119, Montréal, province de Québec
H2Y 1B6, le DIXIÈME (10e) jour de MARS
1994 à QUATORZE (14) heures.

Avec toutes les bâtisses dessus-érigées
notamment celles portant les numéros 843,
845, 847, 849 et 851 rue Hibernia, en la ville
de Montréal province de Québec H3K 2T7.

La mise à prix est fixée à 85 200.00 \$ soit 50%
de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle
d'évaluation municipale de la municipalité,
multipliée par le facteur établi pour ce rôle par
la Loi sur les fiscalités municipales et modifiant
certaines dispositions législatives, que
l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent
ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district
de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de
justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame est,
local 8.119, Montréal, province de Québec
H2Y 1B6, le DIXIÈME (10e) jour de MARS
1994 à QUATORZE (14) heures.

Avec toutes les bâtisses dessus-érigées
notamment celles portant les numéros 843,
845, 847, 849 et 851 rue Hibernia, en la ville
de Montréal province de Québec H3K 2T7.

England, N.A. as assignee of Federal Deposit
Insurance Corporation, as receiver of
Bank of New England N.A. as successor by
merger to Bank of New England Old Colony,
N.A., 58 Weybosset street, Providence,
Rhode Island, 02903; partie demanderesse
contre EUGENIA MYMRYK, résidant et
domicilié au 655, 9e avenue, à Lachine, district
judiciaire de Montréal et LES HÉRITIERS
DE FEU MICHAEL MYMRYK, domiciliés
au 655, 9e avenue, à Lachine, district
judiciaire de Montréal; parties défende-
resses et L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ
DES DROITS DE MONTREAL, mis-en-cause.

«Un emplacement ayant front sur la cinquième
avenue, en la ville de Lachine, connu et désigné
comme le lot TROIS CENT TRENTE-
QUATRE de la subdivision officielle du lot origi-
naire SEPT CENT CINQUANTE-TROIS
(753-334) aux plans et livres de renvoi du
cadastre officiels de la ville de Lachine.

Avec toutes les bâtisses dessus-érigées,
incluant celle de l'adresse cursive 525 de la 5e
avenue, Lachine, province de Québec H8S
2W1.

La mise à prix est fixée à 9 900.00 \$ soit 25%
de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle
d'évaluation municipale de la municipalité,
multipliée par le facteur établi pour ce rôle par
la Loi sur les fiscalités municipales et modifiant
certaines dispositions législatives, que
l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent
ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district
de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de
justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame est,
local 8.119, Montréal, province de Québec
H2Y 1B6, le ONZIÈME (11e) jour de MARS
1994 à ONZE (11) heures.

Avec toutes les bâtisses dessus-érigées
notamment celles portant les numéros 843,
845, 847, 849 et 851 rue Hibernia, en la ville
de Montréal province de Québec H3K 2T7.

La mise à prix est fixée à 85 200.00 \$ soit 50%
de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle
d'évaluation municipale de la municipalité,
multipliée par le facteur établi pour ce rôle par
la Loi sur les fiscalités municipales et modifiant
certaines dispositions législatives, que
l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent
ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district
de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de
justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame est,
local 8.119, Montréal, province de Québec
H2Y 1B6, le DIXIÈME (10e) jour de MARS
1994 à QUATORZE (14) heures.

Avec toutes les bâtisses dessus-érigées
notamment celles portant les numéros 843,
845, 847, 849 et 851 rue Hibernia, en la ville
de Montréal province de Québec H3K 2T7.

La mise à prix est fixée à 85 200.00 \$ soit 50%
de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle
d'évaluation municipale de la municipalité,
multipliée par le facteur établi pour ce rôle par
la Loi sur les fiscalités municipales et modifiant
certaines dispositions législatives, que
l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent
ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district
de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de
justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame est,
local 8.119, Montréal, province de Québec
H2Y 1B6, le DIXIÈME (10e) jour de MARS
1994 à QUATORZE (14) heures.

Avec toutes les bâtisses dessus-érigées
notamment celles portant les numéros 843,
845, 847, 849 et 851 rue Hibernia, en la ville
de Montréal province de Québec H3K 2T7.

La mise à prix est fixée à 85 200.00 \$ soit 50%
de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle
d'évaluation municipale de la municipalité,
multipliée par le facteur établi pour ce rôle par
la Loi sur les fiscalités municipales et modifiant
certaines dispositions législatives, que
l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent
ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district
de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de
justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame est,
local 8.119, Montréal, province de Québec
H2Y 1B6, le DIXIÈME (10e) jour de MARS
1994 à QUATORZE (14) heures.

Avec toutes les bâtisses dessus-érigées
notamment celles portant les numéros 843,
845, 847, 849 et 851 rue Hibernia, en la ville
de Montréal province de Québec H3K 2T7.

La mise à prix est fixée à 85 200.00 \$ soit 50%
de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle
d'évaluation municipale de la municipalité,
multipliée par le facteur établi pour ce rôle par
la Loi sur les fiscalités municipales et modifiant
certaines dispositions législatives, que
l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent
ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district
de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de

TÉL.: 985-3344

ANNONCES CLASSÉES

FAX: 985-3340

I · N · D · E · X

100 • 199

IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

Achat-vente-échange

100 Ventes libres

101 Propriétés à vendre

102 Condominiums et co-propriétés

103 Propriétés à louer

104 Hors-frontières

105 Maisons de campagne

106 Chalets

107 Terres-fermes

108 Terrains

109 Transactions diverses

110 Services immobiliers

111 Location

112 App. et log. à louer

113 Condominiums à louer

114 Propriétés à louer

115 Maisons de campagne à louer

116 Chalets à louer

200 • 299

IMMOBILIER COMMERCIAL

Achat-vente-échange

201 Propriétés commerciales

202 Propriétés industrielles

203 Espaces commerciaux

204 Commerces à vendre

205 Entrepôt (Vente-Location)

206 Gestion immobilière

207 Location

208 Bureaux à louer

209 Espaces comm. et ind. à louer

210 Locaux à louer

300 • 399

MARCHANDISES

301 Œuvres d'art

302 Antiquités

303 Orfèvrerie

304 Bijoux

305 Automobiles

306 Mobilier de bureau et acc.

320 Ameublement

321 Bois de foyer

322 Animaux

400 • 499

OFFRES D'EMPLOIS

401 Postes cadre et professionnel

402 Éducation

403 Santé et serv. communautaires

404 Secteur culturel

405 Bureaux

406 Secteur informatique

407 Secteur vente

408 Restaurants et hôtellerie

409 Services domestiques

410 Emplois partiels et saisonniers

500 • 599

PROPOSITIONS D'AFFAIRES

ET DE SERVICES

501 Occasions d'affaires

502 Services financiers

503 Comptabilité

504 Déclaration d'impôts

505 Informatique et bureautique

506 Préparation de C.V.

507 Traitement de texte

508 Traduction, rédaction

509 Services professionnels

510 Cours

511 Santé

512 Massothérapie

513 Psychothérapie

514 Croissance personnelle

515 Cartomancie, astrologie

516 Voyages

517 Garderie

518 Entretien, rénovation

519 Décoration intérieure

520 Terassement, paysagistes

521 Déménagement

600 • 699

VEHICULES

601 Bateaux, yachts, voiliers

602 Automobiles

LES ANNONCES CLASSÉES

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H30 À 16H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: **985-3344**
Télécopieur: **985-3340**

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal H2Y 3S6

121
CANTONS DE L'EST

SUTTON Trouver l'exceptionnelle. Maison mobile, coquette, rénovation, foyer. Financ. poss. 27.500\$. C. MELANSON. Imm. Dynamiques. 1-538-8230.

125
HORS-FRONTIÈRES

HOLLYWOOD, Floride Condo 2 c.c., patio avec vue sur golf, 15 min. océan. Très sécuritaire. Jardins, piscine chauffée, sauna, près services. (305) 961-5291.

135
TERRAINS

ST-FÉLIX: Fermette de 5,7 acres avec bâtiments, équipements + maison de 7 p.c.s. 4 c.c. LISE C. Goyette, T.A. Lan, courtier, 759-7951.

160
APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

Centre-Ville, sous-location, luxueux, entièrement meublé - immédiatement jusqu'au 1er septembre. 284-6226.

160
APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

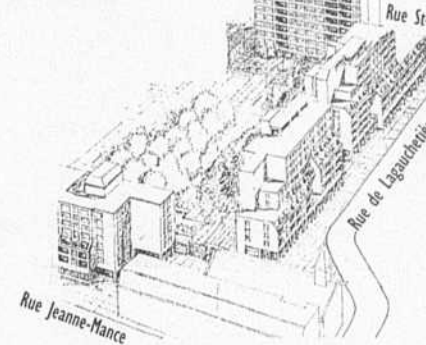
Centre-Ville, sous-location, luxueux, entièrement meublé - immédiatement jusqu'au 1er septembre. 284-6226.

DISCRIMINATION INTERDITE

«La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.»

160
APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUERLe centre-ville
à un
chez-soi!

Les habitations Desjardins
du Centre-Ville



Loyers à compter de

3 1/2 600 \$
4 1/2 795 \$

Chauffage
Électricité
Air climatisé

Complexe Guy-Favreau

Métro Place des Arts Métro Place d'Armes

115, de La Gauchetière ouest

app. 303 de 9 h à 17 h 30

RENSEIGNEMENTS: **281-8720**

160
APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

3185 LINTON - Près U. de Mt. 4 1/2 chauffés, eau chaude, poêle/fig, entre Decelles / Hudson, 550 \$. Libre imm. 738-6791, 731-5040.

BEL APPARTEMENT 5 1/2, idéal pour artiste. Bernard/Esplanade. Dispo. 1er février. 271-9232, 731-5026.

160
APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

OUTREMENT, 45 McNider, deux logements dans un magnifique duplex en pierre luxueusement rénové, avec entrée en marbre, jardins en chêne, espaces de rangement, planchers en bois. Taxes et déneigement compris. Disponible maintenant: **Rez-de-chaussée**, 6 1/2 + foyer + sous-sol + garage int., cuisine toute équipée, système d'alarme, 2.000\$/mois. Haut de duplex, 7 pièces + foyer + garage int., cuisine toute équipée, balcons, 1.600\$/mois. Renseignements: Mme Léger, 284-9696 (jour).

OUTREMENT, 50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, ascenseurs, chauffés. 849-7061.

OUTREMENT, face au Mont-Royal, 33 ch. Côte Ste-Catherine, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, chauffés, gym, "sun deck", 277-5873.

OUTREMENT, rue Hartland, Tranquille, 6 1/2, r.d.-c., + s.-s., + garage, cours, 1.350\$. Libre mars. 523-3673, 344-4734.

PARC LAFONTAINE, 5 1/2, chauffé, équipé, électro, boiseries 697-5022.

VILLE ST-LAURENT, Thompson 3 1/2 + 1/2, équipés, chauffés, près services. 333-1402.

164
CONDOMINIUMS À LOUER

3460 DU PARC, 4 1/2, 1er, entier, rénové, poêle, lino, pl. stat., 650\$. Libre 1er mars. 849-2946.

A CÔTÉ BERRI-VOAM. Luxueux 6 1/2 neu, triplex victorien, mur briques, pl. 10, immenses g.-robes, soleil, rue calme, libre, 1.050\$. Mois gratuit. 337-6422.

C.D.N. 5 1/2, vaste, rénové, t.c., lave-vaiss., lav./séch., stores, solarium. 6855, 526-7807, 281-6311.

ILE-DES-SŒURS Superbes 3 1/2, 4 1/2, climat., syst. d'alarme, garage, piscine, 5 électro., patio, marquetterie, ensoleillé. Poss. 2 mois gratuits. 850\$ et 1025\$. A voir. 871-7680.

165
PROPRIÉTÉS À LOUER

STE-FOY Près services. Meublée, 3 ch. 2 s.b., s.-s. fini, foyer, 950\$. (418) 653-4228.

170
HORS-FRONTIÈRES À LOUER

QUÉBEC, St-François, charmant studio neuf, équipé, piscine, près plage, golf, 500 \$/sem. 2 pers. 332-0621.

PARIS (MARAIS) Ravissant 2 1/2, équipé, tranquille, tout fourni. Période de 10 jrs à 1 mois. 125\$/jour ou moins si long séjour. 733-1113.

170
HORS-FRONTIÈRES À LOUER

ENFIN UN AMI À PARIS... POUR VOUS FAIRE VIVRE À PARIS COMME UN PARISIEN!

Séjournes dans un de nos 650 appts privés, meublés (à partir de 80\$/nuît)

P.S.R. CANADA INC.
Tél: 875-4212
Fax: 875-5635

175
MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

CHALET SUISSE, plein sud, 2 c.c., foyer, environnement privé, accès facile. VAL des Lacs - 100 km/h. (514) 332-1219, (819) 326-7471.

ST-DONAT: Chaleuseuse maison, 4 c.c., 2 1/2 étage, 2 s.b., toute équipée, ensoleil., propre, congé scol. 738-6824.

251
BUREAUX À LOUER

LES JARDINS LE CORBUSIER
Espaces disponibles pour bureaux et commerces
800 à 10 000 p.l.c.a.
744-9742

LUXUEUX bureaux, 2 500 p.l.c.a. avec petit entrepôt et qual. Aussi espaces 300 p.l.c.a. et +. Coin 13 et 40, ville St-Laurent. 476-0500.

VIEUX-MONTRÉAL, charmant air, ascenseur, métro Square Victoria, parking, 700 à 1700 p.l.c.a. 849-5411 ou William 731-9490; 430 Ste-Hélène.

259
ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

OUTREMENT: Sur Van Horne, près métro Outremont. Édifice A A A. Stat. int. 300 à 3 000 p.c.a. Dispo. maintenant, pour professionnels. Bill, 848-1900.

303
ANTIQUITÉS

ENCAN GÉNÉRAL
Maison des Encans de Mt. 1100
Lundi 7 février, 11h00
Visite dimanche, 12h00 à 16h00
Quantité astronomique de petits objets: lampes, meubles, bijoux, provenant de différentes successions, seront vendus sans réserve.

4520 de la Roche, Mt., (coin Mt-Royal) 598-0827

318
MOBILIER DE BUREAU ET ACC.

AMEUBLEMENT complet de bureau neuf et usagé. 685-4051.
Les Aménagements F.B. Inc.

320
AMEUBLEMENT

Futons, matelas, meubles
3580 Notre-Dame Ouest
939-6155

420
SECTEUR VENTE

UNE REVUE NATIONALE recherche une personne bénéficiaire de l'aide sociale pour vendre de l'annonce et des services auprès de ses amis et abonnés. Communiquiez au: 923-5448.

440
SERVICES DOMESTIQUES

A BROSSARD, pour avril: Gardienne demandée pour Maude, 5 ans et Thomas, 3 mois. Doit habiter du lundi au vendredi, non-lumière. Petits travaux d'appoint. Expérience et références requises. 466-9989

450
EMPLOIS DIVERS

AMEUBLEMENT complet de bureau neuf et usagé. 685-4051.
Les Aménagements F.B. Inc.

320
AMEUBLEMENT

Futons, matelas, meubles
3580 Notre-Dame Ouest
939-6155

420
SECTEUR VENTE

UNE REVUE NATIONALE recherche une personne bénéficiaire de l'aide sociale pour vendre de l'annonce et des services auprès de ses amis et abonnés. Communiquiez au: 923-5448.

440
SERVICES DOMESTIQUES

A BROSSARD, pour avril: Gardienne demandée pour Maude, 5 ans et Thomas, 3 mois. Doit habiter du lundi au vendredi, non-lumière. Petits travaux d'appoint. Expérience et références requises. 466-9989

450
EMPLOIS DIVERS

AMEUBLEMENT complet de bureau neuf et usagé. 685-4051.
Les Aménagements F.B. Inc.

320
AMEUBLEMENT

Futons, matelas, meubles
3580 Notre-Dame Ouest
939-6155

420
SECTEUR VENTE

UNE REVUE NATIONALE recherche une personne bénéficiaire de l'aide sociale pour vendre de l'annonce et des services auprès de ses amis et abonnés. Communiquiez au: 923-5448.

440
SERVICES DOMESTIQUES

A BROSSARD, pour avril: Gardienne demandée pour Maude, 5 ans et Thomas, 3 mois. Doit habiter du lundi au vendredi, non-lumière. Petits travaux d'appoint. Expérience et références requises. 466-9989

450
EMPLOIS DIVERS

AMEUBLEMENT complet de bureau neuf et usagé. 685-4051.
Les Aménagements F.B. Inc.

320
AMEUBLEMENT

Futons, matelas, meubles
3580 Notre-Dame Ouest
939-6155

420
SECTEUR VENTE

UNE REVUE NATIONALE recherche une personne bénéficiaire de l'aide sociale pour vendre de l'annonce et des services auprès de ses amis et abonnés. Communiquiez au: 923-5448.

440
SERVICES DOMESTIQUES

A BROSSARD, pour avril: Gardienne demandée pour Maude, 5 ans et Thomas, 3 mois. Doit habiter du lundi au vendredi, non-lumière. Petits travaux d'appoint. Expérience et références requises. 466-9989

450
EMPLOIS DIVERS

AMEUBLEMENT complet de bureau neuf et usagé. 685-4051.
Les Aménagements F.B. Inc.

320
AMEUBLEMENT

Futons, matelas, meubles
3580 Notre-Dame Ouest
939-6155

420
SECTEUR VENTE

UNE REVUE NATIONALE recherche une personne bénéficiaire de l'aide sociale pour vendre de l'annonce et des services auprès de ses amis et abonnés. Communiquiez au: 923-5448.

440
SERVICES DOMESTIQUES

A BROSSARD, pour avril: Gardienne demandée pour Maude, 5 ans et Thomas, 3 mois. Doit habiter du lundi au vendredi, non-lumière. Petits travaux d'appoint. Expérience et références requises. 466-9989

PERSONNE BILINGUE
NIVEAU BACCALAURÉAT:

- Droit;
- Science politique ou économique;

Faire parvenir curriculum vitae:

CONSULAT GÉNÉRAL DU JAPON

600, de La Gauchetière Ouest, Suite 2120

Montréal H3B 4L8

Dates d'entrevues et de test écrit seront ultérieurement communiqués aux candidats sélectionnés.

IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

120 \$

♦ PROPRIÉTÉS ♦ MAISONS DE CAMPAGNE
♦ CONDOMINIUMS ♦ CHALET

Annoncez votre propriété à vendre ou à louer pendant 24 journées consécutives, sur 3 lignes de texte pour seulement 120 \$. 40 \$ la ligne supplémentaire.

L'annonce est annulée en tout temps.
La facturation s'établit alors en fonction du tarif régulier, jusqu'à concurrence du tarif promotionnel.

LE DEVOIR ANNONCES CLASSÉES
985-3344

UNE BANDE ENVAHIT UN PARC

Une bande de citoyens en avait assez de voir un parc du voisinage laissé à l'abandon. Ils ont donc passé un samedi entier à enlever les déchets, planter des fleurs et repeindre les balançoires rouillées.

Ces gestes font partie d'une douce révolution. Un à un, ils contribuent à rendre notre monde meilleur. Soyez complice de cette révolution.



IMAGINEZ TOUT CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE, EN DONNANT DE VOTRE TEMPS ET DE VOTRE ARGENT.

530
COURS

ADER I. (cours). Méthode pour diminuer l'anxiété, le stress. Février. 321-3684.

530
COURS

ANGLAIS INTENSIF prof diplômée McGill. Privé, semi-privé. 849-5484.

542
MASSOTHÉRAPIE

MASSAGES-SAUNA Chinois, suédois, russes. 3 Cornwall, V.M.R. 738-7917

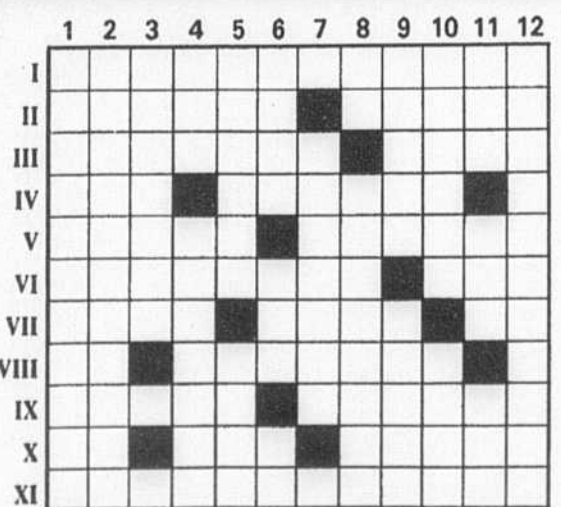
575
DÉMÉNAGEMENT

GILLES JODOIN TRANSPORT INC.
Déménagements de tous genres. Spécialité: Appareils électriques. Assurance complète. 253-4374.

ANNONCES CLASSÉES

Par télécopieur
985-3340

MOTS CROISÉS LE MONDE



HORIZONTALEMENT

1. Pour glisser vers le haut. - II. Sort de la bouche des nuls. Réserve de journaliste. - III. Motif pour une fugue. Fit glisser. - IV. Tranche sur le champ. Commande sans douleur. - V. Il se doit d'égaliser son modèle. Ici pourtant il est à sa place. - VI. Toujours ambiant. Derrière ou devant, inévitablement. - VII. Il a tout à apprendre. Vent froid. Note. - VIII. Saint. N'ont plus rien. - IX. Bouchier protecteur. A le pied creux

LES SPORTS



GILLE MARCOTTE

Le volant dans les veines

Parlez-moi de bowling, de boudin, de patins à glace, à roulettes, de hockey sous-marin, de hockey bottines, de ballon-balai, de curling; parlez-moi de bicyclette à deux roues, à trois, à une si vous voulez, d'échassiers, d'escalade, d'espadrilles, de luge, de bobsleigh, de Bobby Orr, de Bob Marley, de Bobby Hache, de gymnastique, de trapèze, de Barnum and Bailey, de police et Barnabé, de sida et condom, de Saint-Pierre-et-Miquelon; parlez-moi même d'amour, celui qui rend aveugle, celui qui rend sourd, celui qui naît, celui qui meurt, celui qui tue, à votre guise, parlez-moi de ping-pong, de mississippi, de snooker, de billard, mais parlez-moi pas de chars.

Les rincements, les hurlements de moteurs, les hyper-décibels, les odeurs de caoutchouc chauffé, les cinquante-six vitesses au plancher et tout le bataclan super-mécanique: pas capable. J'y suis déjà allé aux courses de gros bolides. Ça ne m'a rien dit, ça ne me dit toujours rien et pourtant je devine que j'ai un peu tort. J'ai commencé à mieux le comprendre cette semaine en rencontrant un jeune homme, qui n'a rien du look Nautilus Plus de Bruny Surin ou de Marquis Grissom, qui a quasiment l'air de rien, qui a l'air d'un cégepien, ni plus ni moins. Et pourtant...

Jacques Villeneuve, pilote automobile de son métier, celui-là même qui a tué son illustre père à l'âge de 32 ans, persiste et roule à sa façon sa bosse dans le sillon paternel. Sa mère aurait préféré qu'il devienne ingénieur. Rien à faire, l'enfant avait le volant dans les veines. Elle s'est résignée, tellement que quand son rejeton a commencé à «courir automobilement», à 17 ans, en Italie, elle faisait le taxi pour l'amener à la piste: il n'avait pas l'âge de conduire dans les rues de Rome. Un précoce, un tétu...

L'enfant, quand même 22 ans, a un volant de Formule Indy entre les mains. Du gros char. Il était en ville cette semaine et Player's, son sponsor, a rassemblé à peu près tous les médias autour de la vedette naissante. Il avait déjà beaucoup donné, une quinzaine d'entrevues en une couple d'heures; il commençait à avoir l'estomac creux qu'enfin mon tour est venu.

— Pas trop tanné...
— «Depuis que j'ai commencé à piloter, j'ai toujours eu un assez grand contact avec les médias», a-t-il souri, nons sans croquer une crevette.

Puis avec son accent légèrement monégasque, il m'a éclairé.

— «Dans une course de Formule Indy, commence-t-il, on peut perdre entre six et sept kilos d'eau par transpiration, ça demande donc un effort assez important. Puis on se prend des forces latérales jusqu'à 4 G...»

— Oups! Pas trop vite! 4 G... ça se trouverait à vouloir dire quoi ça là?

— «Ça veut dire que dans les virages par exemple, le poids qu'on a sur la tête, ça fait comme si elle était quatre fois plus pesante.»

— D'accord! Ensuite...

— «Le cœur bat des fois jusqu'à 180 à la minute. Je pense que ça demande beaucoup physiquement. Ce n'est pas nécessaire d'avoir des gros bras, c'est souvent même nuisible, parce qu'un gros muscle a besoin de beaucoup plus de sang pour être bien irrigué. Donc ça fatigue deux fois plus vite et ce qui est important dans ces longues courses, c'est l'endurance. Il faut aussi avoir une certaine force parce que le volant devient très lourd. Deux heures et demie c'est long...»

Jacques Villeneuve s'entraîne en faisant, «à fond» précise-t-il, du jogging, du patin. En montant des escaliers pendant dix, vingt étages. Il a un faible pour le ski alpin.

Pour gagner une course, sur le circuit d'Indianapolis par exemple, il doit rouler en moyenne à 250 km/h.

— C'est assez vite merci...?

— «Ça semble normal sur une piste de rouler à ces vitesses-là, c'est plutôt quand on roule dans une auto à 100 ou 120 que ça l'est moins: on a l'impression d'être arrêté.»

— Ah bon! Mais quand même, ça ne serait pas suicidaire sur les bords de ce sport-là...?

— «Ce n'est pas un instinct suicidaire, parce que je n'ai aucune envie de mourir moi. Avant de monter dans une voiture et d'aller vite, on ne pense qu'on peut se faire mal ou qu'on va faire quelque chose de dangereux.»

«C'est juste que des fois on perd un peu le contrôle, le cœur bat un peu plus vite, puis on réussit à garder le contrôle de la machine. On se sent bien justement, d'avoir surpassé le médium physique et d'avoir réussi à garder le contrôle.»

C'est ce qu'on vous souhaite, Jacques Villeneuve. Jusqu'au dernier tour de piste.

La biathlète québécoise aux Jeux de Lillehammer

Bédard bien mirée

PRESSE CANADIENNE

La biathlète Myriam Bédard est bien mirée en prévision des XVIIe Jeux olympiques d'hiver.

Elle n'a jamais skié aussi bien ni atteint des cibles avec autant de régularité que par les temps qui courent.

C'est que Bédard excelle dans la discipline du biathlon qui jumelle l'endurance — en ski de fond — et la précision — en tir à la carabine.

Si tout va normalement, elle pourrait remporter une médaille pour le Canada à Lillehammer, dans une discipline qui a été longtemps dominée par la Norvège, la Finlande, l'Allemagne et la Russie.

Bédard a d'abord fait parler d'elle en 1990 en remportant une épreuve de la Coupe du monde; depuis, elle poursuit son ascension vers les plus hauts sommets.

En 1991, elle a visité le podium de la Coupe du monde à cinq reprises en plus de remporter une épreuve. Au classement général, elle a pris le deuxième rang.

La jeune athlète originaire de Loretteville a raflé le bronze aux Jeux

olympiques d'Albertville en 1992, devant ainsi la première skieuse nord-américaine à réussir l'exploit dans une discipline nordique.

En route pour Lillehammer, Bédard a une idée bien précise en tête: «Je veux monter sur le podium. Je ferai de mon mieux. Je pense que tout dépend de mon efficacité sur les champs de tirs. Je pourrais terminer première ou 10e... La compétition est à ce point serrée.»

«Si je termine parmi les 10 premières, je serai satisfaite.»

Bédard s'entraîne présentement à Antholz, dans le nord de l'Italie. «J'ai l'impression que la compétition va se décider au tir, a-t-elle répété. Si c'était seulement une course de randonnée, je pense que je pourrais viser l'une des trois premières positions. Mais avec le tir de précision, il y a toujours des risques. Si je suis précise et que les autres le sont également, mes chances de médaille ne sont plus les mêmes...»

«En fin de compte, si j'arrive à me classer parmi les 5 ou 10 premières à Lillehammer, je serai satisfaite.»

Bédard constitue une des seules chances de médaille pour le Canada dans les sports dits nordiques, soit le saut à skis, le ski de fond et le biathlon.

Lillehammer, Village ouvert

JEAN-LUC CHANDELIER
AGENCE FRANCE-PRESSE

Lillehammer — Le président du Comité international olympique (CIO), Juan Antonio Samaranch, a ouvert officiellement hier le Village olympique de Lillehammer, donnant ainsi le coup d'envoi des XVIIe Jeux d'hiver, à huit jours de la cérémonie d'ouverture, le 12 février.

Sous un soleil rayonnant et un ciel bleu azur, l'hymne olympique a été joué et le drapeau blanc aux cinq anneaux a été hissé solennellement sur la grande place au centre du Village. Dans une brève allocution, M. Samaranch a souhaité que les prochains Jeux en Norvège «soient les plus prestigieux jamais organisés et, peut-être, les meilleurs» de l'histoire olympique.

Le président du CIO s'est réjoui des conditions météorologiques actuelles dans la région olympique: température de quelques degrés au-dessous de zéro seulement, ciel dégagé, temps ensoleillé...

Sur la grande place du Village, soixante et onze hamacs ont été dressés pour porter les couleurs de chaque nation participante. Ce chiffre constitue un nouveau record pour des Jeux d'hiver. Soixante-quatre nations étaient présentes à Albertville, il y a deux ans.

M. Samaranch a ensuite dévoilé

une stèle d'ardoise portant l'inscription «4 février 1994, XVIIe Jeux olympiques d'hiver», avec à ses côtés deux enfants figurant Kristin et Haakon, les mascottes officielles des Jeux. Le Comité d'organisation (LOOC) a voulu ainsi souligner que «les enfants sont les héritiers de la Terre.»

La volonté des organisateurs est d'assurer la sécurité et le confort de quelque 2500 athlètes, dirigeants et entraîneurs logés dans le Village olympique à Lillehammer, a indiqué le président du LOOC, Gerhard Heiberg. En outre, 500 participants et accompagnateurs seront hébergés à Hamar (à quelque 60 km au sud), site de toutes les épreuves de patinage.

Le Village olympique, perché sur les hauteurs et à proximité immédiate de Lillehammer, a été harmonieusement intégré au paysage. Il domine le vaste lac Mjøsa, entièrement gelé, situé aux pieds de la cité olympique.

Les habitations de bois de couleurs ocre jaune et gris bleu, aux toits couverts d'une épaisse couche de neige fraîche, ont été entourés d'un périmètre grillagé de sécurité, qui reste cependant discret. Des mesures particulières de contrôle ont été mises en place: des portiques de détection ont été installés et les responsables vérifient attentivement les accréditations des visiteurs aux entrées.

Harding risque la prison

Portland (AFP) — Les enquêteurs ont demandé à la patineuse américaine Tonya Harding des spécimens de son écriture et ses empreintes digitales pour les comparer aux témoignages rassemblés sur l'agression contre Nancy Kerrigan.

Tandis que les recherches pour savoir si vraiment Harding a participé au complot contre sa rivale se poursuivent, les enquêteurs n'excluent pas la possibilité d'accuser la patineuse de gêner la procédure.

Harding nie avoir été au courant de l'agression du 6 janvier avant celle-ci. Mais elle admet avoir appris par la suite que quelqu'un de son proche entourage pourrait être impliqué, et qu'elle a caché cette information aux

autorités pendant quelques jours.

Le FBI est en train d'examiner des bouts de papier trouvés dans la poubelle d'un restaurant de Portland pour vérifier s'ils confirment la version de l'ex-mari de Tonya Harding accusant celle-ci d'être impliquée dans la préparation de l'agression.

L'enquête en cours signifie que la place de Harding dans l'équipe américaine pour les Jeux de Lillehammer, qui doivent commencer le 12 février prochain, est encore incertaine.

Kerrigan a passé mercredi un test de forme générale qui la donne prête à patiner, tandis que l'Association américaine de patinage artistique prévoit d'envoyer la jeune Michelle Kwan (13 ans) comme remplaçante.

GP d'athlétisme en salle de Fairfax

Beaux duels en perspective

Fairfax (AFP) — Le duel entre les sprinteurs américains Michael Johnson et Steve Lewis sera l'un des plus intéressants de la réunion de Fairfax (Virginie), comptant pour le Grand Prix Mobil d'athlétisme en salle, qui aura lieu dimanche.

Champion et recordman du monde en titre, Johnson est invaincu sur 400 m depuis la saison dernière et tentera de prolonger son invincibilité en battant Steve Lewis mais aussi Antonio Pettigrew.

Sur 60 m, l'Américain Andre Cason, recordman du monde en 6 sec 41 et médaillé d'argent du 100 m aux Championnats du monde de Stuttgart, se méfiera de ses compatriotes Jon Drummond et Calvin Smith et du Jamaïcain Michael Green.

Les Kenyans Billy Konchellah et le médaillé d'or olympique de Barcelo-

ne William Tanui se disputeront le 800 m alors que leur compatriote Moses Kiptuani se mesurera à l'Irlandais Marcus O'Sullivan sur le mile.

Chez les dames, l'Américaine Gwen Torrence, médaillée d'or du 200 m à Barcelone et quadruple médaillée à Stuttgart, pourrait être menacée sur 60 m par la Jamaïcaine Juliet Cuthbert et sa compatriote Carlette Guidry.

Sur 800 m, la Mozambicaine Maria Mutola, une habituée des rendez-vous d'hiver américains, affrontera l'Allemande Christine Wachtel, détentrice du record du monde en salle.

Enfin, l'Américaine Gail Devers, championne du monde du 100 m, sera opposée sur 60 m haies à la Russe Marina Azybina, à sa compatriote Lynda Tolbert et à la Jamaïcaine Michelle Freeman.

EN BREF

VICTOIRE DE LANGLOIS

Le Canadien Lloyd Langlois a remporté hier l'épreuve de saut de La Clusaz, comptant pour la Coupe du monde de ski artistique, devant le Suisse Sonny Schonbachler et un autre canadien, Philippe Laroche. Chez les dames, l'Ouzbèke Lina Tcherjazova s'est facilement imposée devant l'Australienne Kirstie Marschall et l'Anglaise Jilly Curry.

50 M EN 6 SEC.

La Jamaïcaine Merlene Ottey, championne du monde du 200 m, a battu le record du monde en salle du 50 m en 6 sec, hier à Moscou, lors de la réunion d'athlétisme de l'«Hiver russe». L'ancienne marque, de 6,03, avait été réussie par la Russe Irina Privalova le 1er février à Moscou.

GROS CONTRAT POUR GONZALEZ

Le voltigeur Juan Gonzalez a signé un contrat de plusieurs saisons avec les Rangers du Texas. Il s'agit d'une entente de sept ans, d'une valeur globale de 45,45 millions\$ US. Les cinq premières années du contrat sont garanties. Les Rangers détiennent des options pour les deux dernières. Gonzalez a dominé la Ligue américaine pour les circuits au cours des deux dernières saisons.

MARADONA BLOQUÉ

Diego Maradona devra attendre que la justice argentine ait statué sur son sort pour pouvoir quitter le territoire national, a déclaré hier le juge chargé de l'instruction de son dossier. Le capitaine de l'équipe de soccer d'Argentine est assigné à comparaître mardi prochain devant le tribunal.

CONVALESCENTS

Le défenseur Jason Devos et le milieu de terrain Nick Dasovic, deux joueurs qui évoluaient sous les couleurs de l'Impact de Montréal lors de la saison 1993 du Championnat nord-américain de football (APSL), récupéreront actuellement de récentes opérations chirurgicales. Devos a été opéré fin janvier d'une déchirure musculaire à l'aîne. Dasovic a pour sa part été opéré d'un pied. Actuellement à Vancouver, il devrait reprendre l'entraînement en mars.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

HIER

Ottawa au New Jersey	
Buffalo en Floride	
Pittsburgh à Detroit	
Montréal à Washington	
Hartford à Winnipeg	
Chicago à Edmonton	
Vancouver à Anaheim	

Jeu	Détail	Détail
Rangers 3 Boston 0	San Jose 3 Phil 2 (P)	Détail
Québec 4 St. Louis 3	Détail	Détail
Samedi	Détail	Détail
Philadelphia à Boston	Chicago à Anaheim	Détail
Islanders à Québec	Hartford à Vancouver	Détail
Pittsburgh au NJ	Boston en Floride	Détail
TB à Washington	Islanders à Buffalo	Détail
Montréal à Ottawa	San Jose à Dallas	Détail

Conférence Prince-de-Galles	
Section Adams	
Pittsburgh	50 25 14 11 182 172 61
Boston	52 25 17 9 166 149 59
Montréal	52 25 19 8 169 150 58
Buffalo	51 24 22 5 166 139 53
Québec	52 21 26 5 172 183 47
Ottawa	53 18 30 5 152 184 41
Hartford	54 9 38 7 136 246 25

Section Atlantique	
NY Rangers	51 34 13 4 189 132 73
New Jersey	50 27 17 6 177 140 60
Florida	50 22 18 10 145 133 54
Philadelphia	52 24 25 3 187 194 51
Washington	51 23 24 4 163 159 50
Tampa Bay	52 17 26 6 134 155 44
NY Islanders	48 18 25 6 169 173 42

Conférence de l'Ouest	
Section Centrale	
Toronto	53 28 14 11 181 149 67
Detroit	50 29 16 5 224 170 63
Dallas	54 28 19 7 191 172 63
St. Louis	53 26 19 8 168 173 60
Chicago	50 23 21 6 150 144 52
Winnipeg	53 17 30 6 157 213 40

Section Pacifique	
Calgary	53 25 19 9 194 166 59
Vancouver	51 26 23 2 177 168 54
San Jose	51 17 23 11 148 164 45
Los Angeles	51 19 26 6 191 202 44
Anaheim	54 20 30 4 149 169 44
Edmonton	53 14 31 8 164 193 36

LES MENEURS

Grétry, L.A.	25 65 90	Canadien	b p pts
Fedorov, Det.	33 48 81	Damphousse	20 30 50
Gilmour, Tor.	18 55 73	Bellows	21 17 38
Andreychuk, Tor.	41 31 72	Keane	12 22 34
Reschi, Phil.	28 41 69	Muller	11 18 29
Hull, STL	37 30 67	Dionne	11 17 28
Shanahan, STL	32 34 66	Carbonneau	11 16 27
Gates, Bos.	19 45 64	Schneider	9 18 27
Francis, Pgh.	18 44 62		
Nieuwendyk, Cal.	32 30 62		
Sakic, Qué.	18 44 62		
Janney, STL	14 48 62	Sakic	18 44 62
Modano, Dal.	31 29 60	Sundin	22 30 52
Robitaille, L.A.	29 31 60	Kameny	16 25 41
Rosenick, Chi.	21 39 60	Young	15 14 29
Bourque, Bos.	14 46 60	Rice	13 14 27
Sheppard, Det.	35 24 59	Fraser	13 14 27
Stevens, Pgh.	28 29 57	Kovalenko	13 12 25

CONDITIONS DE SKI

INFO-SKI 514-790-7070



RÉGIONS ENNEIGEMENT

LAURENTIDES

Morin Heights	214	22	16
St-Sauveur	213	28	23
Avila	185	11	10
Olympia	197	18	14
Gabriel	200	16	9
Habitant	167	10	10
Chanteclerc	183	22	22
Christie	180	12	
Sauvage	168	9	
Avalanche	165	9	
Alta	178	20	
Vallée Bleue	115	15	
Mont Daniel	114	16	
40/80	100	3	
Mont-Tremblant	671	57	
Mont-Blanc	305	35	
Gray Rocks	184	22	
Labelle	165	10	
Belle Neige	157	14	

MAURICIE-BOIS FRANCS

Val Mauricie	100	5	
Bois Francs	185	14	10
Vallée du Parc	168	13	10
La Tuque	148	10	6
Carmel	106	11	5

ABITIBI TÉMISCAMINGUE

Vidéo	107	13	4
Kanasuta	147	10	4

BAS ST-LAURENT

Comi	306	20	
St-Mathieu	191	10	
Biencourt	152	10	
Côte des Chats	134	6	6
Citadelle	191	8	2
Val Neigette	169	15	10

ESTRIE

Orford	540	39	
Owl's Head	540	26	
Sutton	460	53	
Bromont	400	22	13
Glen	350	26	
Adstock	335	10	
Shefford	305	12	
Mont Joye	192	18	
Bellevue	80	6	6

MONTÉRÉGIE

St-Bruno	125	14	13
Rigaud	120	8	3

LANAUDIERE

Val St-Côme	300	20	5
Trinité	130	11	
Pontbriant	137	10	4
Montcalm	139	20	
Garceau	305	16	

QUÉBEC

Mont Ste-Anne	625	50	13
Stonham	420	25	16
Le Relais	204	25	25
St-Castin	175	14	11
Castor	230	14	

GASPÉSIE

Pin Rouge	450	8	
Bechevaie	235	13	6
Val d'Irène	274	13	
Castor	85	8	3
Cap Chat	200	8	8
Miller	241	26	

CHAUDIÈRES-APPALACHES

Massif du Sud	400	10	
Grande Coulée	353	22	
Crapaudière	290	11	4
Mont Orignal	296	24	6
Ski-Beauce	91	5	5

MANICOUAGAN

Tibasse	125	10	10
Mont Gallix	185	18	7

MONTRÉAL

Des Ironnelles	13	1	1
Ignace Bourget	13	1	1
Cabrini	13	1	1
Mont-Royal	13	1	1

OUTAOUAIS

Ste-Marie	381	15	
Chilly	150	5	
Camp Fortune	205	13	13
Vorlage	138	15	7
Cascades	60	15	10
Lac de l'Argile	128	3	